

# COMPTE ADMINISTRATIF 2013

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2013</b> .....	<b>7</b>
<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>16</b>
<i>Introduction</i> .....	<b>16</b>
<b>I / ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>17</b>
<b>A / SERVICES GÉNÉRAUX</b> .....	<b>20</b>
1° - <i>Dépenses de personnel (service du personnel)</i> .....	20
a) - <i>Ventilation des dépenses de personnel</i> .....	20
b) - <i>Évolution des frais de déplacement</i> .....	23
c) - <i>Frais de formation des agents</i> .....	24
2° - <i>Dépenses du service des Moyens généraux</i> .....	25
3° - <i>Dépenses du service Informatique</i> .....	27
4° - <i>Dépenses des services Cabinet et Communication</i> .....	28
<b>B / SERVICE SÉCURITÉ : LE FINANCEMENT DU SDIS</b> .....	<b>28</b>
<b>C / ENSEIGNEMENT, CULTURE ET SPORT</b> .....	<b>29</b>
1° - <i>Les collèges, écoles et universités</i> .....	29
2° - <i>La culture</i> .....	31
3° - <i>Le sport</i> .....	32
4° - <i>La jeunesse et loisirs</i> .....	33
<b>D / SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE</b> .....	<b>34</b>
1° - <i>Enfance et famille</i> .....	38
2° - <i>Lien social</i> .....	41
3° - <i>Autonomie</i> .....	44
4° - <i>Direction – Service des Affaires Financières</i> .....	49
<b>E / TRANSPORTS, ROUTES ET BÂTIMENTS</b> .....	<b>50</b>
1° - <i>Les transports</i> .....	50
a) - <i>Les transports scolaires (hors personnel)</i> .....	50
b) - <i>Les transports hors scolaires</i> .....	52
2° - <i>Les routes</i> .....	52
<b>F / SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED) : Fonctionnement</b> .....	<b>54</b>
<b>G / AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>55</b>
<b>H / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> .....	<b>56</b>
<b>II / LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>58</b>
<b>A - LES DOTATIONS GLOBALISÉES (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 49 322 K€</b> .....	<b>60</b>
1° - <i>La Dotation Globale de Fonctionnement : 45 912 K€</i> .....	60
2° - <i>La Dotation Globale de Décentralisation : 1 550 K€</i> .....	61
3° - <i>Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 1 860 K€</i> .....	62
<b>B - LES CONCOURS ET FONDS SPECIFIQUES (CNSA, FMDI, FSE, Fonds Exceptionnel) : 8 046 K€</b> .....	<b>63</b>
1° - <i>La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 287 K€</i> .....	63

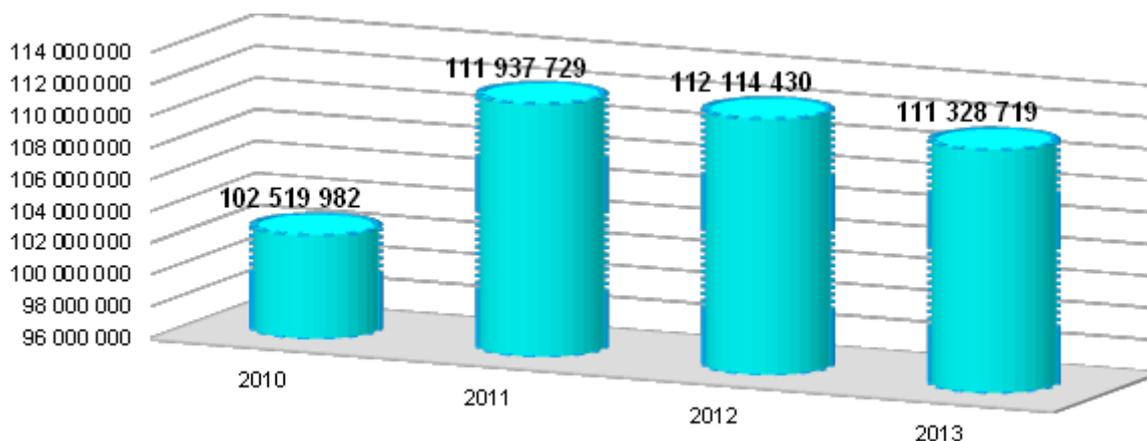
2° - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 320 K€.....	64
3° - Le FSE : 245 K€.....	64
4° - Le Fonds Exceptionnel de Soutien : 3 194 K€.....	65
<b>C- LA FISCALITÉ INDIRECTE DE COMPENSATION : 17 634 K€.....</b>	<b>65</b>
1° – Compensations RMI RMA – RSA : 3 183 K€.....	65
a) - La TICPE.....	65
b) - La TICPE au titre du RSA.....	65
2° – Compensations transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 : 14 451 K€.....	66
a) - La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 10 271 K€.....	68
b) - La TICPE complémentaire : 2 673 K€.....	68
c) - La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 507 K€.....	68
<b>D - LA FISCALITE DIRECTE : 24 950 K€ (hors Part État DMTO).....</b>	<b>70</b>
<b>E - LA FISCALITÉ INDIRECTE CLASSIQUE : 7 163 K€.....</b>	<b>71</b>
1° - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle: 3 866 K€.....	71
2° - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 1 990 K€.....	73
3° - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 227 K€.....	73
4° - La taxe sur l'électricité : 999 K€.....	74
5° - La taxe d'aménagement : 75 K€.....	74
6° - Les autres taxes : 6 K€.....	75
<b>F - AUTRES RECETTES : 4 214 K€.....</b>	<b>75</b>
a) Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI).....	75
b) Les transports.....	76
c) Les participations et subventions.....	76
d) Recouvrements spécifiques.....	76
e) Autres.....	76
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>77</b>
<b>I / ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>78</b>
1° - Les subventions d'équipement.....	80
2° - Enseignement.....	85
3° - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.....	86
4° - Action sociale.....	89
5° - Réseaux et infrastructures.....	90
6° - Aménagement et environnement.....	93
7° - Développement économique.....	95
8° - Plan d'Équipement Départemental.....	97
<b>II / LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>98</b>
1° – La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....	100
a) - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C).....	100
b) - Les amendes de radars automatiques.....	100
2° – La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.).....	101
3° – Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A. ).....	102
4° – Les autres recettes.....	104
5° – L'autofinancement.....	106
6° – L'endettement.....	108

<b><u>III / LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 .....</u></b>	<b><u>111</u></b>
<b><u>IV / LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION.....</u></b>	<b><u>112</u></b>
<b><u>V / LA TRÉSORERIE.....</u></b>	<b><u>115</u></b>
<b><u>VI / BUDGETS ANNEXES.....</u></b>	<b><u>117</u></b>
<i>Laboratoire Départemental d'Analyses.....</i>	<i>117</i>
<i>Aire de la Lozère.....</i>	<i>119</i>
<i>Domaine des Boissets.....</i>	<i>122</i>
<i>Résultats d'activité des budgets annexes (en recettes et dépenses réelles).....</i>	<i>123</i>

## **INTRODUCTION**

La gestion 2013 a été réalisée avec le souci constant de maintenir un niveau d'investissement élevé, soit 32 % de nos dépenses globales, rendu possible par une épargne brute préservée à hauteur de 16,460 M€. Pour la première année, les recettes de fonctionnement subissent une diminution de - 0,70 % sous l'effet de recettes fiscales atones à périmètre constant et de la baisse des dotations d'Etat.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis l'année 2010 est la suivante :



L'augmentation des recettes en 2011 et leur maintien en 2012 s'explique de la manière suivante :

- en 2011, les départements à la suite de la mise en place de la réforme fiscale, se sont vus attribués deux recettes nouvelles :
  - Fonds de péréquation : 5,2 M€
  - Fonds de soutien 1ère part : 2,56 M€Les critères d'éligibilité et de répartition mis en place à leur création – potentiel financier et volume DMTO – garantissaient un niveau de recette satisfaisant.
- en 2012, le volume du produit DMTO du département a fortement progressé compte tenu de plusieurs événements : réforme de la fiscalité sur les plus-values, reports enregistrés en début d'année 2012 et une opération exceptionnelle Arcelor Mittal.  
De plus, le niveau du produit du fonds de péréquation DMTO a également progressé : 5,4 M€.

En 2013, les critères d'éligibilité et de répartition du fonds de péréquation DMTO ont été modifiés. Le critère du revenu par habitant a été introduit dans l'éligibilité et la population a été prise en compte dans la répartition. Ainsi le montant du Fonds de péréquation DMTO est passé de 5,4 M€ à 1,99 M€.

En parallèle, le volume perçu au titre du Fonds de soutien 1ère part a fortement diminué : 2,56 M€ en 2011 contre 0,304 M€ en 2013.

**Devant cette perte importante de recettes (5,7 M€), le Président a été contraint de solliciter la mise en œuvre de la 2ème part du Fonds de soutien conditionnée à la signature d'une convention avec l'État qui prévoit les engagements du Département en contrepartie de l'aide apportée (en recettes augmentation du taux de la taxe foncière, relèvement pendant deux ans du plafond des droits de mutation à titre onéreux de 3,8 % à 4,5 %, relèvement du taux de la Taxe d'Aménagement et en dépenses réduction des dépenses réelles de fonctionnement, renforcement du contrôle du versement des prestations sociales, ...)**

**Nous avons pu percevoir à ce titre 2,9 M€.**

Les budgets à venir seront élaborés dans un contexte contraint et incertain renforcé par une absence de visibilité quant aux recettes prévisionnelles.

Conformément à l'annonce faite par le Président de la République le 14 janvier dernier, un plan de réduction de 50 milliards d'euros des dépenses publiques entre 2015 et 2017 devrait être mis en place avec deux objectifs :

- permettre la mise en place du Pacte de responsabilité et de solidarité
- tenir les engagements pris en matière de réduction de nos déficits publics.

Les économies seront réparties entre les différentes sources de dépenses publiques :

- 18 Milliards d'euros d'économies de la part de l'État,
- **11 Milliards d'euros d'économies sur les collectivités locales**, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) étant réformée dans le projet de loi de finances (PLF 2015),
- 10 Milliards d'euros d'économies sur l'assurance maladie,
- 11 Milliards d'euros d'économie sur les dépenses de protection sociale.

Il faut donc s'attendre sur les trois prochaines années à des réductions importantes de recettes, réduction déjà entamée en 2014 par une baisse de la DGF. En effet, la diminution des concours financiers de l'État de 1,5 Milliards imputée sur la DGF a été répartie en 2014 à hauteur de 32 % pour les départements, soit – 476 Millions d'euros, entraînant pour le département de la Lozère une minoration de cette dotation de 544 275 euros.

Compte tenu de ces baisses prévisionnelles de recettes, il conviendra de renforcer nos efforts pour contraindre nos dépenses de fonctionnement si nous souhaitons préserver pour les années à venir notre capacité d'investissement.

**Le budget 2013 en dépenses réelles (toutes sections confondues) a été exécuté à hauteur de 94,20 %.**

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 94,87 M€ exécutées à hauteur de 96,68 %, évoluent de + 2,54 % pour une évolution des recettes de - 0,70 %.

Parallèlement, le Département de la Lozère a pu réaliser une section d'investissement conséquente d'un montant de 43,61 M€ pour un taux d'exécution de 79,85 % hors annulations. Elle représente 32 % du budget total réel, et se décompose de la manière suivante :

- 21,018 M€ en équipements départementaux,
- 20,252 M€ en équipements non départementaux,
- 2,343 M€ en opérations diverses (15,943 M€ avec 13,6 M€ de remboursements sur emprunts revolving).

Le montant des dépenses d'équipement a progressé de 6,67 % entre 2008 et 2013, soit + 2,582 M€ en volume.

Notre gestion budgétaire se caractérise également par une section de fonctionnement qui supporte un volume important de subventions et de participations versées aux associations et à nos satellites soit 10,9 M€.

L'indicateur « Épargne brute » atteint en 2013, 14,78 % des recettes réelles de fonctionnement contre 17,48 % en 2012.

## **LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2013**

### Ratios légaux

Population INSEE 2012 : 81 312

	2010	2011	2012	2013
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 058,42	1 082,02	1 137,78	1 166,73
Produit des impositions directes en euros par habitant	264,08	229,50	236,91	248,14
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 246,46	1 376,64	1 378,82	1 369,15
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	535,89	476,01	479,49	498,12
Encours de la dette en euros par habitant	62,64	204,77	257,15	376,54
Dotation globale de fonctionnement en euros par habitant	565,57	565,31	564,64	564,64
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,29	0,28	0,28	0,28
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,03	1,04	1,27	1,18
Coefficient de mobilisation de l'épargne nette	0,85	0,80	0,84	0,87
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement	0,43	0,35	0,35	0,36
Encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	0,13	0,20	0,28	0,38

Ajustement des ratios en fonction de la population totale INSEE 2012

Remarque : dans les tableaux comparatifs avec les départements de la même strate (moins de 250 000 habitants), la population retenue par SFL est différente de celle indiquée ci-dessus. Pour maintenir la cohérence des indicateurs comparés, il a été retenu les données prises en compte par SFL-Forum.

### Répartition de la population par tranches d'âge (source INSEE)

	structure par âge en 2005				structure par âge en 2030			
	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans
Hérault	24,0%	53,8%	17,3%	4,8%	22,1%	49,2%	22,0%	6,7%
Gard	24,3%	52,6%	18,1%	4,9%	22,6%	45,7%	24,3%	7,4%
P O	22,3%	50,2%	21,3%	6,3%	20,8%	44,8%	26,2%	8,1%
Aude	22,4%	50,4%	20,9%	6,2%	21,4%	43,1%	27,0%	8,5%
Lozère	21,3%	53,0%	19,7%	6,1%	18,8%	46,2%	26,6%	8,4%

## La dette

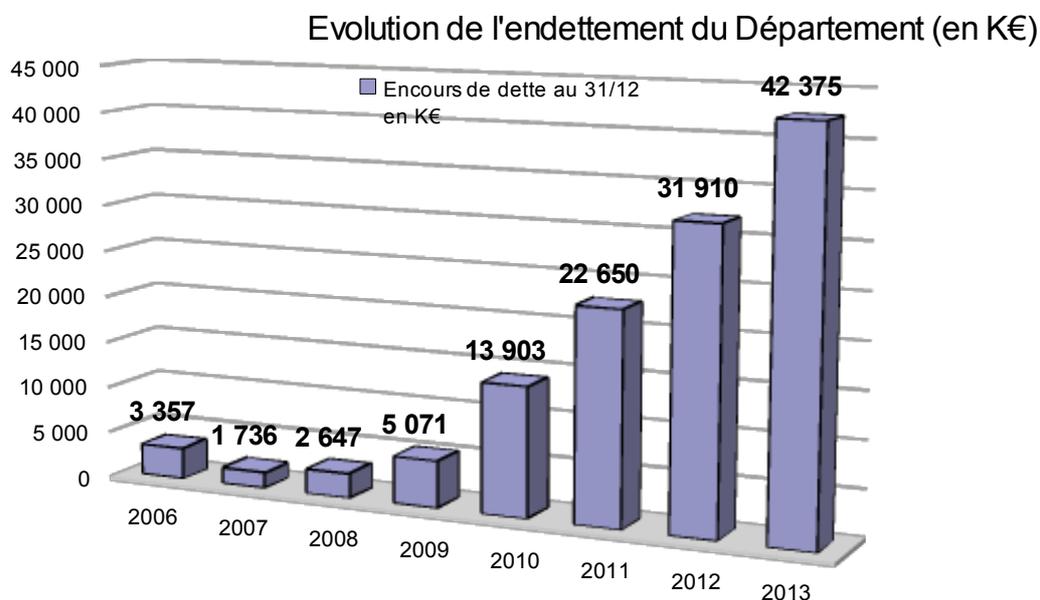
Encours au 31/12/2013

42 375 226 €

Capacité de désendettement au 31/12/2013

2,6 années

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2012 de 5 années.



Au 31/12/2013, 84 % de la dette consolidée du Département (30 617 K€) est à taux fixe, le reste sur la base de l'Euribor 3 mois.

Quant à la dette non consolidée soit 11 758 K€, elle a été mobilisée sur la base de l'Euribor 3 mois.

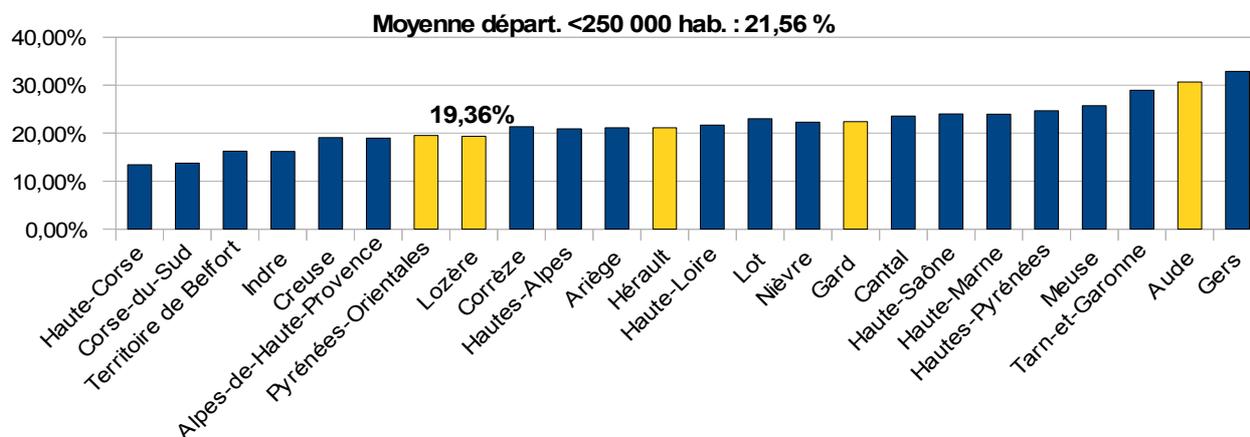
## Taxes et impôts en 2013

### Impôts directs :

Depuis 2012, seul le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est voté par l'Assemblée Départementale. Le taux voté pour l'année 2013 est de 19,36 %. Il se décompose de la manière suivante :

Part départementale de la taxe foncière :	12,68 %
Part régionale transférée au département :	4,86 %
Frais de gestion transférés par l'Etat au département :	1,82 %
Total taxe foncière sur les propriétés bâties :	19,36 %

**Taux 2013 TAXE FONCIERE**  
**- Départements < 250 000 hab. + région Languedoc-Roussillon -**



### **Engagements externes**

#### Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2013 en K€	19 870 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	13 945 K€
Nombre d'organismes garantis	12
Dont organismes œuvrant dans le logement social	6

Lorsqu'un département souhaite accorder sa garantie à un emprunt, il se doit de veiller à respecter un ratio de plafonnement (loi Galland). Ce ratio compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement et ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

(en K€)	2013
Annuité de la dette propre au 31/12	4 086
Annuité de la dette garantie au 31/12	1 718
Recettes réelles de fonctionnement	111 329
<b>Ratio Galland</b>	<b>5,21%</b>

## Les chiffres du compte administratif 2013 (en K€)

<b>Budget principal</b>	2011	2012	2013
Dépenses de fonctionnement	111 132	108 140	<b>112 139</b>
Recettes de fonctionnement	128 239	120 358	<b>117 550</b>
Dépenses d'investissement	72 830	70 921	<b>73 345</b>
Recettes d'investissement	57 634	60 687	<b>69 549</b>
Résultat	1 911	1 984	<b>1 615</b>

<b>Budget annexe Aire de la Lozère</b>	2011	2012	2013
Dépenses de fonctionnement	608	949	<b>615</b>
Recettes de fonctionnement	608	949	<b>615</b>
Dépenses d'investissement	88	2 563	<b>391</b>
Recettes d'investissement	369	2 646	<b>553</b>
Résultat	281	83	<b>162</b>

<b>Budget annexe Laboratoire Départemental</b>	2011	2012	2013
Dépenses de fonctionnement	1 664	1 740	<b>1 674</b>
Recettes de fonctionnement	1 664	1 740	<b>1 674</b>
Dépenses d'investissement	100	74	<b>103</b>
Recettes d'investissement	105	116	<b>130</b>
Résultat	4	42	<b>26</b>

<b>Budget annexe domaine des Boissets</b>	2011	2012	2013
Dépenses de fonctionnement	63	59	<b>60</b>
Recettes de fonctionnement	63	59	<b>60</b>
Dépenses d'investissement	0	0	<b>0</b>
Recettes d'investissement	45	43	<b>43</b>
Résultat	45	43	<b>43</b>

## Structure du Compte Administratif 2013 par fonctions (budget principal)

	DEPENSES	RECETTES		
<b>I N V E S T I S S E M E N T</b>	Services généraux	2 740 819	Services généraux	62 088
	Sécurité	32 778		
	Enseignement	3 196 921	Enseignement	834 974
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	809 521		
	Action sociale	2 575 594		
	Réseaux et infrastructures	20 033 989	Réseaux et infrastructures	3 392 523
	Aménagement et environnement	6 767 889	Aménagement et environnement	5 985 836
	Transports	4 580		
	Développement	5 108 430	Développement	774 625
	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>41 270 521</b>	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>11 050 046</b>
	Dotations et participations		Dotations et participations	2 919 757
	Dettes et autres opérations financières	15 892 626	Dettes	26 414 836
	Opérations pour compte de tiers	50 400	Opérations pour compte de tiers	0
	Opérations patrimoniales	1 660 164	Opérations patrimoniales	1 660 164
	Transferts entre les sections	4 237 335	Transferts entre les sections	17 269 631
	Déficit reporté	10 234 166 (1)	Financement de la section	
	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>73 345 212</b>	D'investissement 2012	10 234 166 (2)
<b>TOTAL</b>	<b>73 345 212</b>	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>69 548 600</b>	
		Déficit de clôture 2013	3 796 612 (3)	
		<b>TOTAL</b>	<b>73 345 212</b>	
<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>	Services généraux	10 545 140	Services généraux	513 015
	Sécurité	3 616 318		
	Enseignement	6 264 055	Enseignement	408 255
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 642 439	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	109 508
	Prévention médico-sociale	406 140	Prévention médico-sociale	43 382
	Action sociale	41 982 852	Action sociale	9 672 612
	Réseaux et infrastructures	14 449 703	Réseaux et infrastructures	468 439
	Aménagement et environnement	1 419 716	Aménagement et environnement	138 738
	Transports	6 642 566	Transports	716 747
	Développement	4 934 486	Développement	177 738
	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>93 903 415</b>		
	Autres impôts et taxes		Impositions directes	23 765 914
	Charges d'intérêts	965 687	Autres impôts et taxes	24 797 437
	Amortissements	17 261 133	Dotations et participations	50 505 741
	Opérations patrimoniales	8 498	Opérations financières	11 194
	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>112 138 733</b>	Transferts entre les sections	4 237 335
	Excédent de clôture 2013	5 410 906 (5)	Résultat de fonctionnement reporté	1983584 -(4)
<b>TOTAL</b>	<b>117 549 639,00</b>	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>117 549 639</b>	
		<b>TOTAL</b>	<b>117 549 639,00</b>	

### **Section d'investissement :**

En dépenses, le déficit reporté de – 10 234 166 € **(1)** correspond au résultat de clôture de l'exercice 2012 (recettes d'investissement – dépenses d'investissement).

Il est financé par un prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant équivalent, inscrit en recettes d'investissement **(2)**.

Il en résulte un déficit de clôture de l'exercice 2013 de 3 796 612 € **(3)**.

### **Section de fonctionnement :**

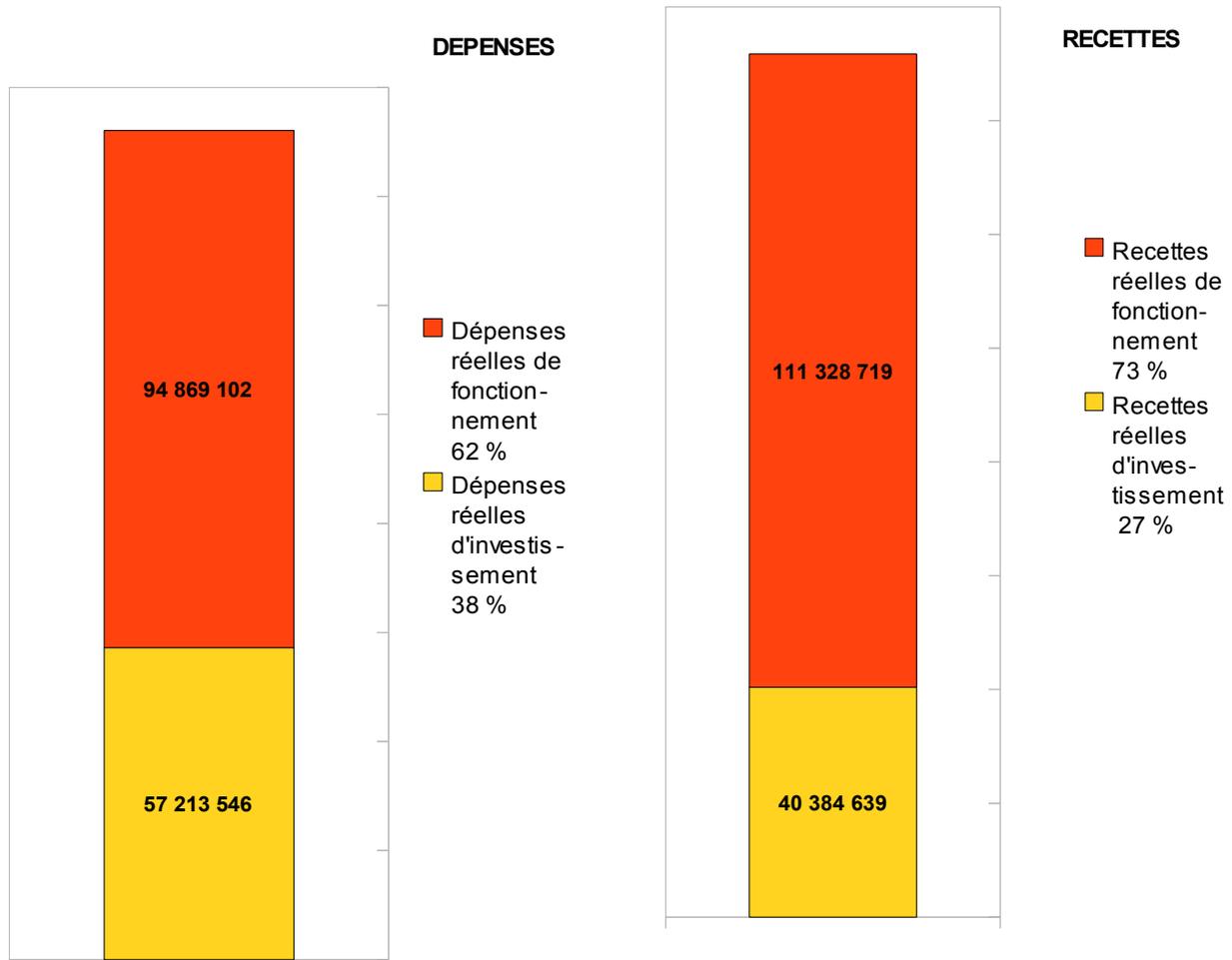
Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2012 dégage un excédent de 12 217 750 € qui permet de financer le déficit total de la section d'investissement 2012 par prélèvement de 10 234 166 € sur la section de fonctionnement (inscrit en recettes d'investissement **(2)**).

Le solde de 1 983 584 € ( 12 218 K€ - 10 234 K€) correspond au résultat de fonctionnement reporté, inscrit en recettes de fonctionnement **(4)**.

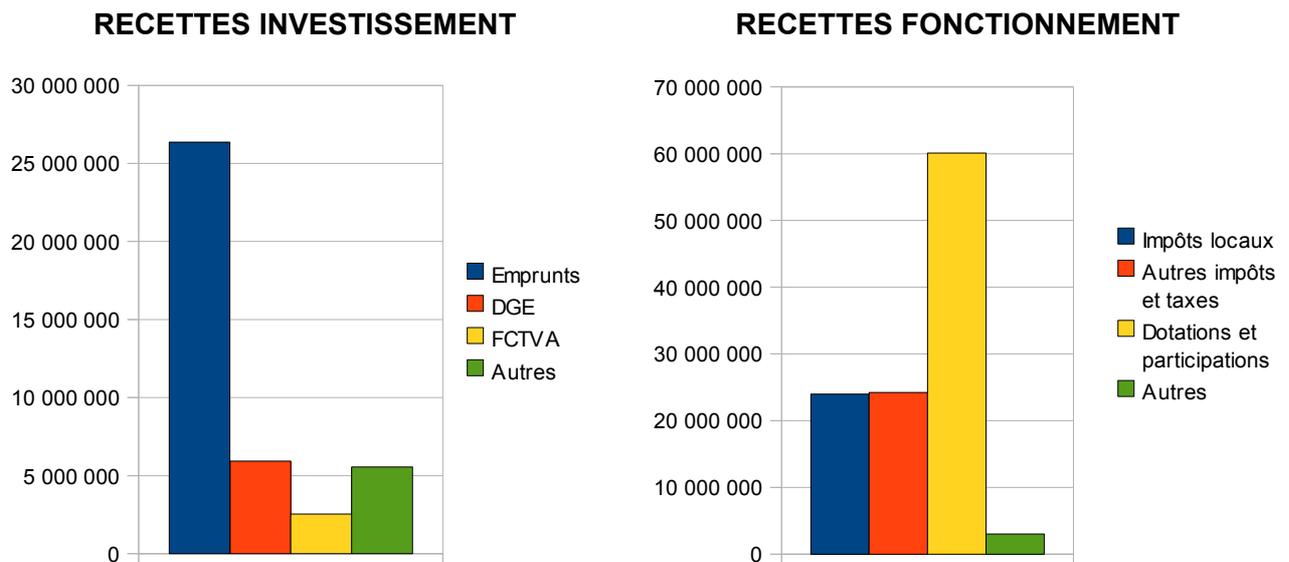
L'excédent de clôture 2013 d'un montant de 5 410 906 € **(5)** correspond au résultat de fonctionnement 2013 (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement).

Les transferts entre les sections correspondent à des écritures d'ordre liées principalement aux amortissements et aux écritures de sortie de patrimoine suite à des cessions, destructions ou mises au rebut.

Les amortissements inscrits en dépenses d'ordre de fonctionnement représentent des recettes d'ordre d'investissement, les subventions transférables amorties inscrites en dépenses d'ordre d'investissement sont inscrites en contre partie en recettes d'ordre de fonctionnement.

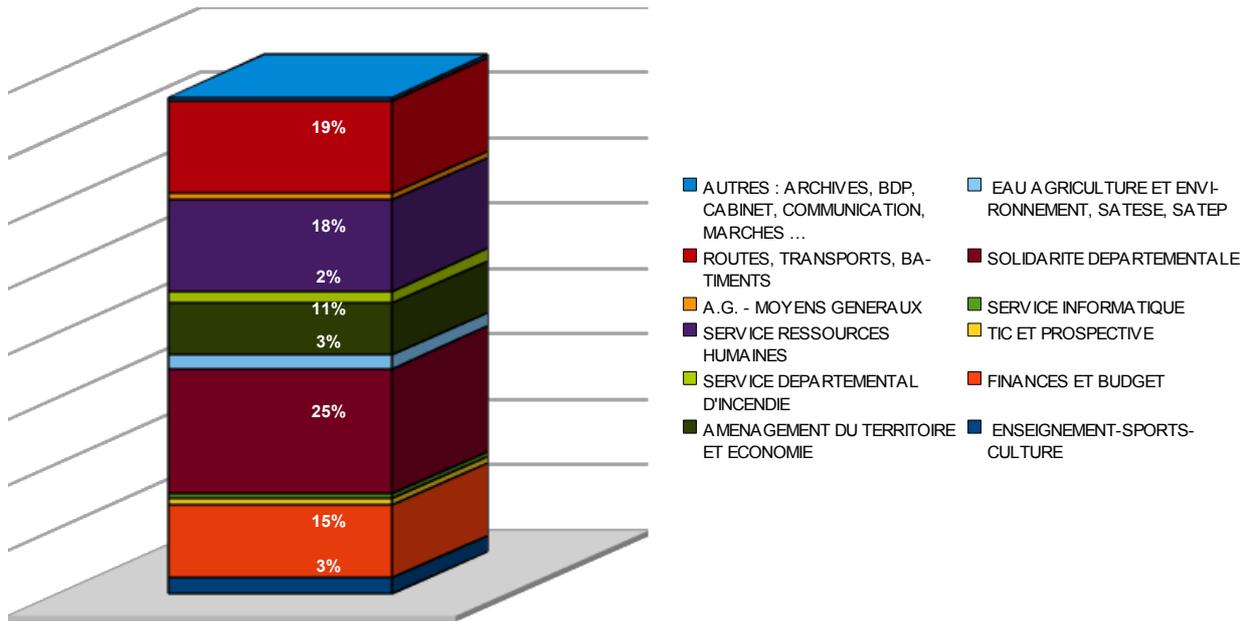


Les montants d'investissement, en dépenses et en recettes, incluent les mouvements de tirages et de remboursements sur emprunt revolving. Retraitées, les dépenses d'investissement atteignent 43 614 K€ pour 26 026 K€ de recettes d'investissement.

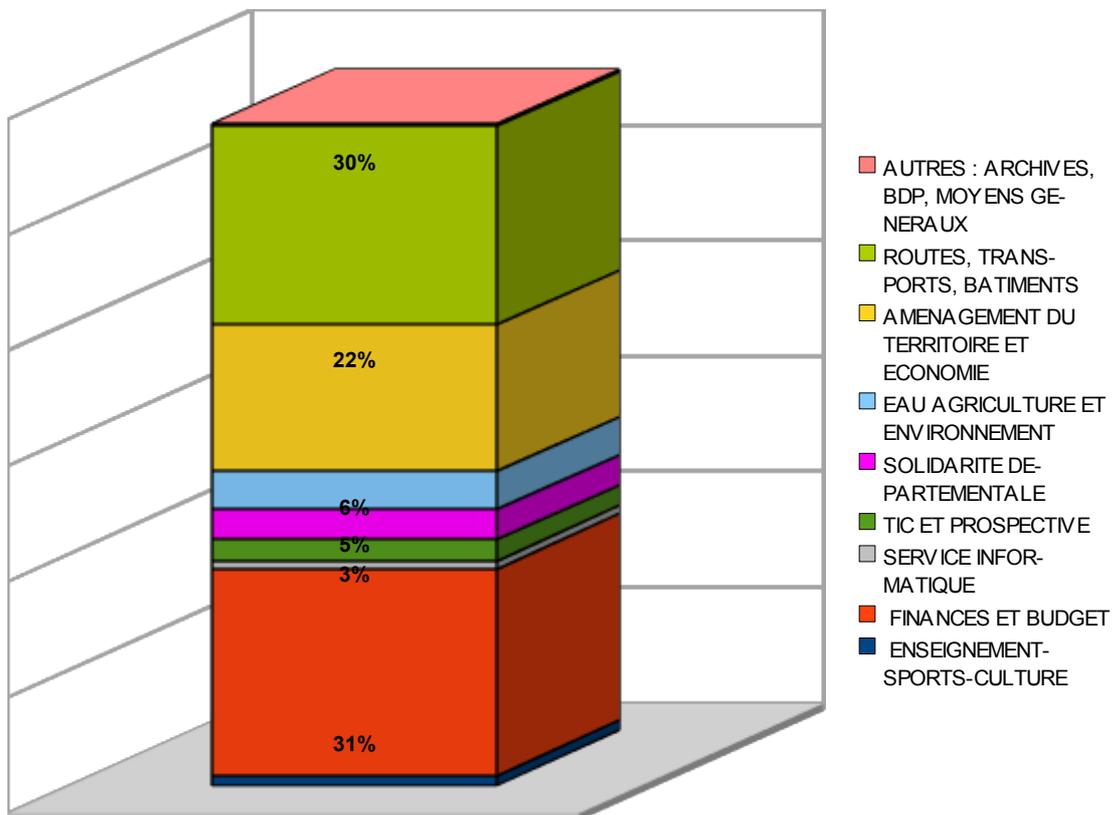


## Répartition des dépenses réelles par direction

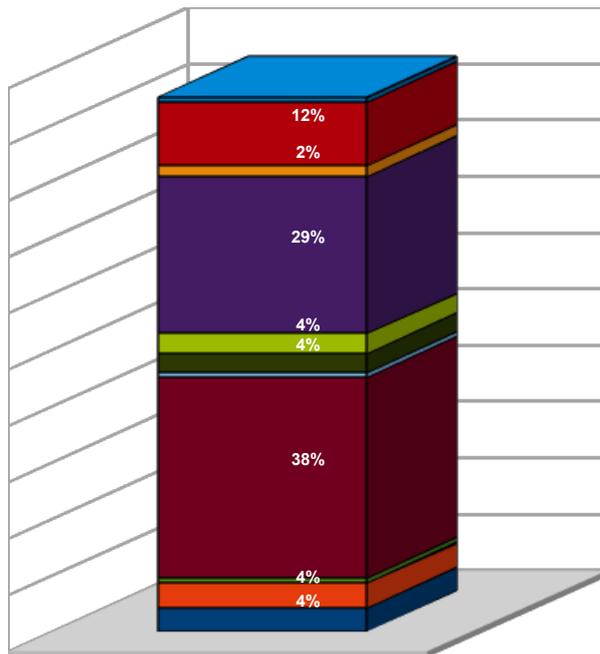
### BUDGET TOTAL (investissement + fonctionnement)



### INVESTISSEMENT (57 214 K€)



## FONCTIONNEMENT ( 94 869 K€)



- AUTRES : ARCHIVES, BDP, CABINET, COMMUNICATION, MARCHES ...
- D.R.T.B. ROUTES, TRANSPORTS, BATIMENTS
- A.G. - MOYENS GENERAUX
- SERVICE RESSOURCES HUMAINES
- SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
- A MENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ECONOMIE
- EAU AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT, SA TESE, SATEP
- SOLIDARITE DEPARTEMENTALE
- SERVICE INFORMATIQUE
- TIC ET PROSPECTIVE
- FINANCES ET BUDGET
- ENSEIGNEMENT-SPORTS-CULTURE

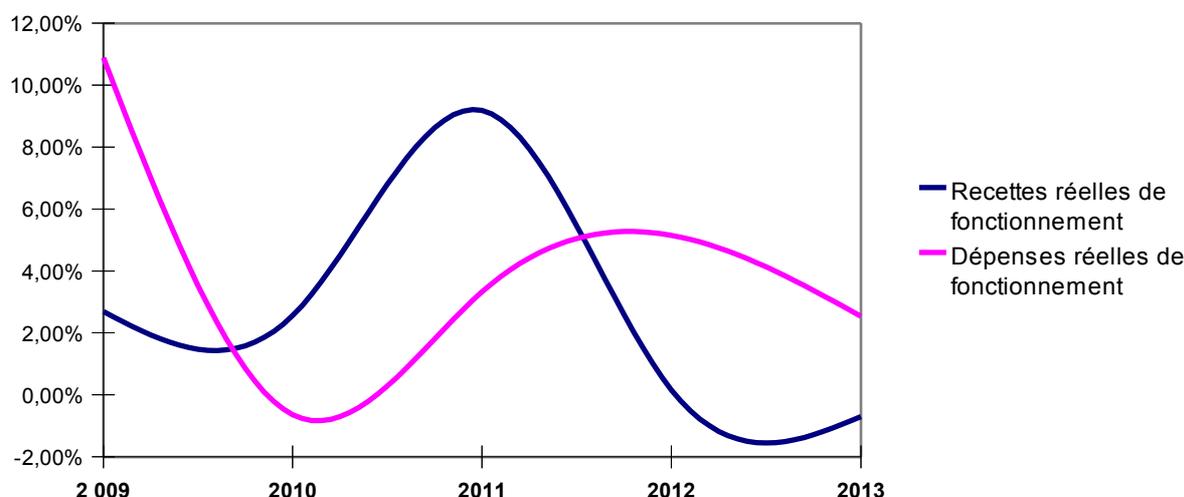
## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Introduction

Entre 2009 et 2013, **les recettes de fonctionnement ont progressé de 11,37 % contre 10,71 % pour les dépenses de fonctionnement.**

Le différentiel de croissance entre les recettes et les dépenses, négatif en 2009, positif en 2010 et 2011, redevient négatif en 2012 et 2013, les recettes de fonctionnement réelles diminuant entre 2012 et 2013 de - 0,7 %, les dépenses de fonctionnement augmentant elles de + 2,54 %, soit un différentiel de 3,24 %.

Comparaison % d'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



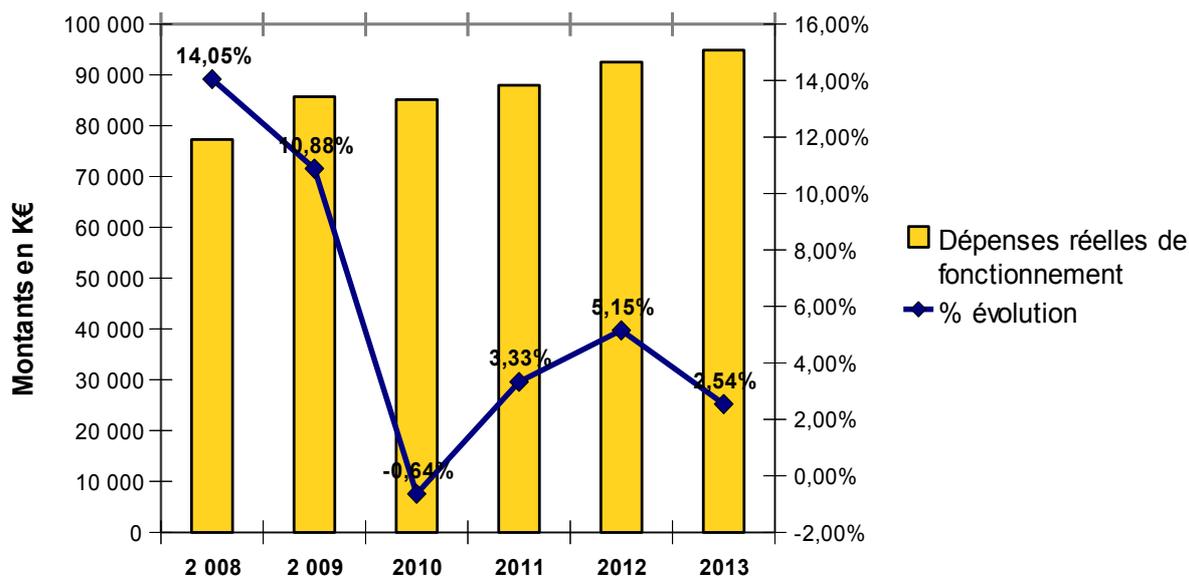
Après une légère diminution des dépenses de fonctionnement en 2010, ces dernières ont progressé de + 5,15 % en 2012 et de + 2,54 % en 2013, soit + 7,83 % sur deux ans.

Sur la même période, les recettes de fonctionnement ont diminué de - 0,54 %.

La procédure de rattachements mise en place fin 2012 a également été utilisée sur la gestion 2013. Les montants rattachés sont les suivants : DSD (2,254 M€), DATE (0,295 M€), DEAE (0,153 M€), services des Routes (0,020 M€), service des Moyens Généraux (0,135 M€), service Informatique (0,133 M€).

Le taux d'épargne brute de 14,78 % en 2013 subit une baisse par rapport à 2012 (17,48 %) et 2011 (21,40 %).

### Evolution des dépenses de fonctionnement

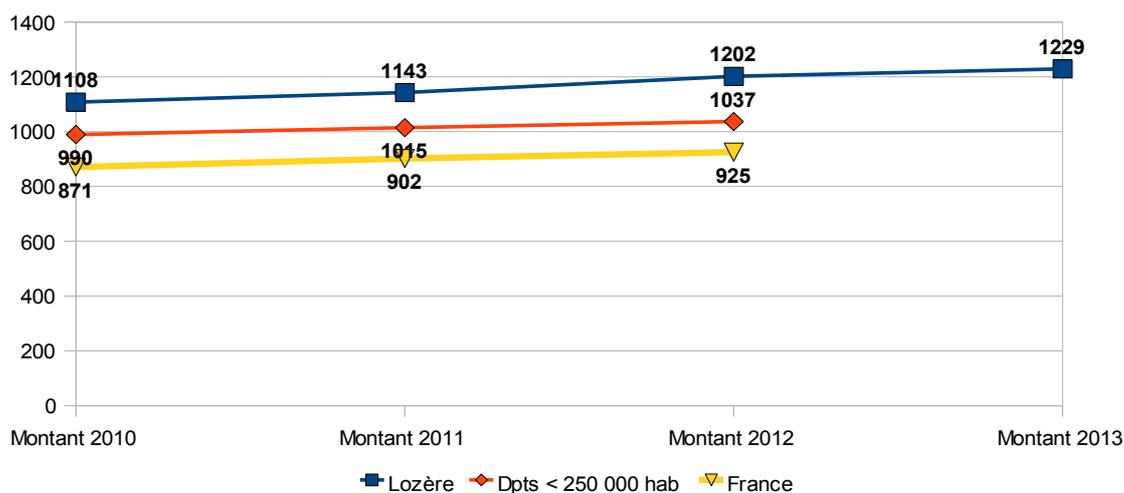


Les recettes réelles de fonctionnement restent cependant, sur la période 2008-2013, beaucoup moins dynamiques (+ 14,36 %) que les dépenses qui progressent de 22,75 % sur la même période.

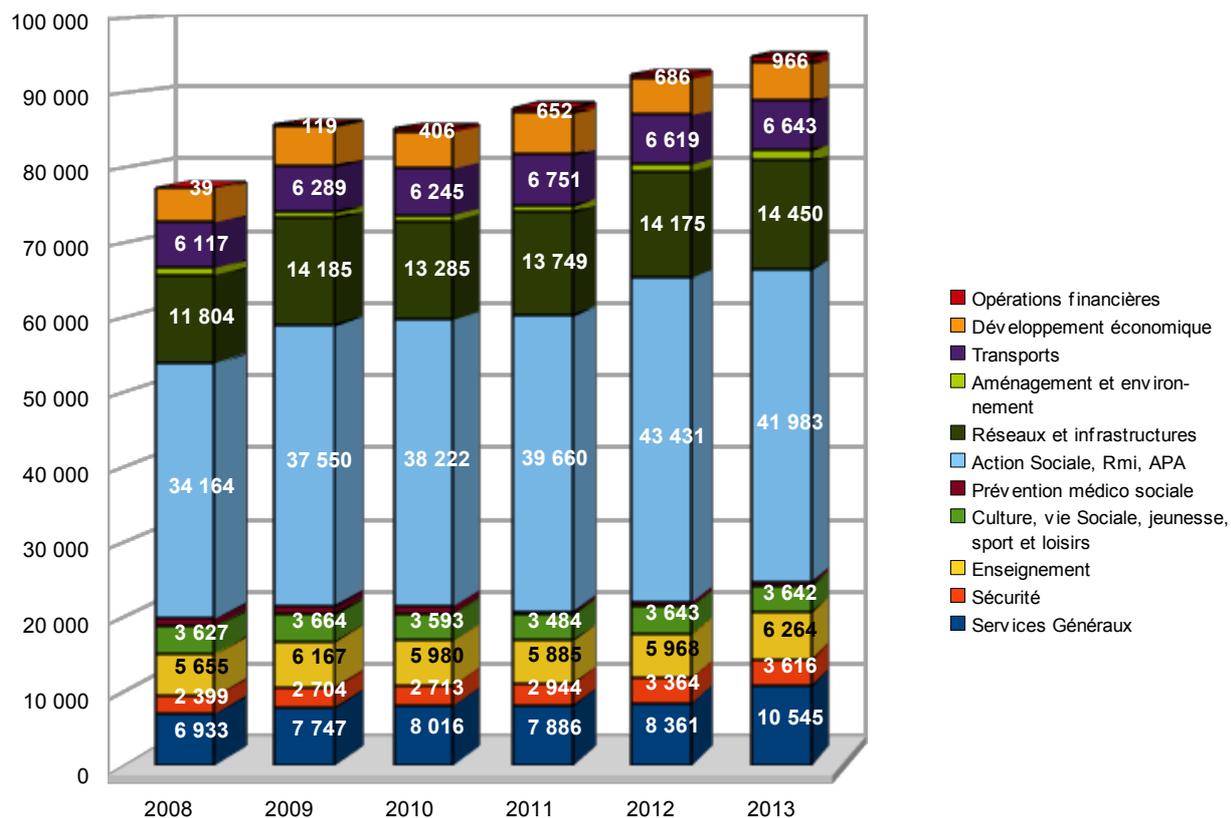
## I / ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint en 2013, 94,87 M€, soit 1 229 € par habitant (population : 77 163 hab., source SFL 2012).

### Montants des dépenses par habitant - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT -



## DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€



Par fonction, le montant des dépenses réelles de fonctionnement, soit 94 869 102 €, se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€) pour le budget principal	2011	2012	2013	% évolution 2012/2013	Evolution 2012/2013 en K€
<b>Action Sociale, RSA, APA *</b>	39 660	43 431	41 983	-3,33%	-1 448
<b>Réseaux et infrastructures</b>	13 749	14 175	14 450	1,94%	275
<b>Services Généraux</b>	7 886	8 361	10 545	26,12%	2 184
<b>Transports</b>	6 751	6 619	6 643	0,36%	24
<b>Enseignement</b>	5 855	5 968	6 264	4,96%	296
<b>Développement économique</b>	5 662	4 839	4 934	1,96%	95
<b>Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs</b>	3 484	3 643	3 642	-0,03%	-1
<b>Sécurité</b>	2 943	3 364	3 616	7,49%	252
<b>Aménagement et environnement</b>	923	938	1 420	51,39%	482
<b>Opérations financières</b>	652	686	966	40,82%	280
<b>Prévention médico sociale</b>	416	491	406	-17,31%	-85
<b>Total</b>	<b>87 981</b>	<b>92 515</b>	<b>94 869</b>	<b>2,54%</b>	<b>2 354</b>

\* dont 2 254 K€ concernant les charges rattachées sur l'exercice 2013 : effectuées en application du principe d'indépendance des exercices, le rattachement des charges vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné seulement les charges qui s'y rapportent. Cette opération comptable entraîne une augmentation des charges correspondant aux services réalisés en 2013 mais payés en 2014.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent entre 2011 et 2013 de près de 7,83 % et de 2,54 % entre 2012 et 2013. Hors rattachements de charges, elles augmentent de 2,29 %.

En volume, les trois premiers postes ayant la plus forte évolution entre 2012 et 2013 sont :

- les services généraux avec 2 184 K€ d'augmentation (+ 2 048 K€ hors part salariale),
- aménagement et environnement avec 482 K€ d'augmentation (+ 219 K€ hors part salariale),
- l'enseignement avec 296 K€ d'augmentation (+ 142 633 K€ hors part salariale).

A noter la fonction Action sociale, RSA, APA qui diminue de 1 448 K€ entre 2012 et 2013, principalement les frais de séjours en établissement personnes âgées et personnes handicapées. Cette diminution est principalement due à l'importance des rattachements effectués fin 2012.

En pourcentage, sur la période 2012/2013, les évolutions par fonction des postes les plus importants sont les suivantes :

- l'aménagement en environnement : + 51,39 %,
- les opérations financières : + 40,82 %, ce poste regroupe notamment le paiement des intérêts de la dette propre du Département ainsi que le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie et des tirages sur emprunts type revolving, passant de 686 k€ en 2012 à 966 K€ 2013,
- les services généraux : + 26,12 %,
- la sécurité : + 7,49 %,
- l'action sociale, RSA, APA : - 3,33 %,
- la prévention médico-sociale : - 17,31 %,

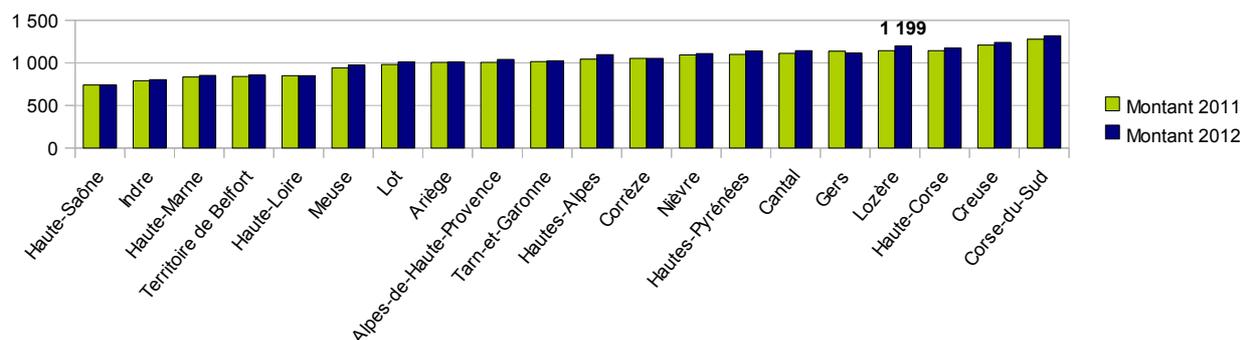
Quant aux taux d'exécution, ils sont légèrement supérieurs à 2012 (96,68 % en 2013 contre 95,97 % en 2012).

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant des dépenses de fonctionnement en K€	85 695	85 148	87 981	92 515	94 869
Taux d'exécution dépenses réelles de fonctionnement	96,22%	96,30%	96,25%	95,97%	96,68%

**Sur la période 2011 à 2012, les dépenses de fonctionnement moyennes par habitant du département ont augmenté (1 143 €/hab en 2011 contre 1 199 €/hab en 2012) pour atteindre un niveau légèrement supérieur à celui des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 1 037 €/hab.**

**Montants des dépenses par habitant**  
- TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -

Moyenne 2012 : 1 037 €



Par direction, les crédits évoluent de la manière suivante :

Direction	2012	2013	% évolution
Ressources Humaines	26 824 754	27 947 313	4,18%
DSD	26 821 305	25 208 851	-6,01%
DRTB Transports	6 490 417	6 517 441	0,42%
DSD RSA	6 241 400	6 357 173	1,85%
Direction des Finances	3 254 699	4 263 416	30,99%
DESC	4 210 123	4 206 854	-0,08%
DRTB Routes	3 507 507	4 124 774	17,60%
DSD ASE	3 742 936	3 687 476	-1,48%
SDIS	3 230 000	3 500 000	8,36%
DATE	3 222 089	3 330 971	3,38%
Moyens Généraux	1 874 256	2 000 830	6,75%
DEAE	850 758	910 404	7,01%
Service Informatique	700 019	788 618	12,66%
Cabinet du Président + Communication	443 156	565 265	27,55%
DRTB Bâtiment	345 494	511 156	47,95%
DSD PMI	331 861	323 301	-2,58%
DTICP	214 169	234 764	9,62%
Bureau des Marchés Publics et Contentieux	29 585	173 492	486,42%
Bibliothèque	108 273	129 404	19,52%
Archives	67 614	80 743	19,42%
Assemblées	4 591	6 856	49,34%
	92 515 006	94 869 102	2,54%

## A / SERVICES GÉNÉRAUX

### 1° - Dépenses de personnel (service du personnel)

#### a) - Ventilation des dépenses de personnel

Tous budgets confondus, les dépenses de personnel ont évolué, par fonction, de la manière suivante :

Chapitres	Sous-fonction	Total consommé 2008	Total consommé 2009	Total consommé 2010	Total consommé 2011	Total consommé 2012	Total consommé 2013	Evolution 2009/2013	Evolution 2012/2013
---	LDA	959 148	948 540	933 630	1 001 922	1 035 133	1 052 022	9,68%	1,63%
930 - Services généraux	Administration générale	3 872 365	4 182 220	4 879 005	4 806 749	5 226 368	5 208 445	34,50%	-0,34%
930 - Services généraux	Assemblée locale	684 657	713 696	720 420	746 679	735 493	889 632	29,94%	20,98%
932 - Enseignement	Services communs	220 546	239 829	204 240	125 797	216 201	3 313 832	19,15%	4,66%
932 - Enseignement	Collèges	2 530 645	3 036 836	2 988 976	2 889 239	2 944 430			
933 - Culture, vie sociale, sport	Services communs	956 579	937 731	957 307	902 541	1 028 918	1 088 854	12,69%	5,83%
934 - Prévention médico-sociale	Services communs	589 451	638 808	575 195	0	0	0	0,00%	0,00%
935 - Action sociale	Services communs	3 225 950	3 485 503	3 654 688	4 325 739	4 533 525	4 601 883	42,65%	1,51%
935 - Action sociale	Famille et enfance	950 300	977 374	1 087 297	1 155 355	1 109 199	1 299 319	35,30%	17,14%
935 - Action sociale	Autres interventions sociales/ Personnes Handicapées	1 075	175 729	298 154	361 755	330 379	371 864	34480,07%	12,58%
936 - Réseaux et Infrastructures	Services communs	1 628 094	1 705 526	1 712 188	1 754 024	1 927 952	436 533	-73,19%	-77,38%
936 - Réseaux et Infrastructures	Réseau routier départemental	4 919 389	7 005 992	7 811 103	7 839 775	7 821 580	9 468 607	92,48%	21,08%
937 - Aménagement et environnement	Services communs	469 744	425 501	475 238	479 760	500 352	789 445	68,08%	57,77%
938 - Transport	Services communs	199 812	215 313	217 091	222 942	177 815	170 101	-14,87%	-4,34%
939 - Développement économique	Services communs	257 907	299 980	307 531	245 300	272 543	308 791	15,28%	13,30%
<b>TOTAL</b>		<b>21 525 660</b>	<b>25 019 627</b>	<b>26 902 074</b>	<b>26 857 677</b>	<b>27 859 887</b>	<b>28 999 328</b>	<b>34,72%</b>	<b>4,09%</b>

En six ans les dépenses ont augmenté de 34,72 %, augmentation particulièrement forte entre 2008 et 2009 suite aux transferts de personnels.

L'augmentation de 20,96 % concernant l'Assemblée locale est essentiellement due à la mise en place des cotisations part patronale sur les indemnités des élus.

Sur le chapitre 936, la diminution de – 77,36 % correspond à une réorganisation comptable.

Au 31 décembre 2013, 11 agents étaient mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Leurs salaires et frais annexes font l'objet d'un remboursement au Conseil Général pour un montant global de 371 432,07 euros en 2013.

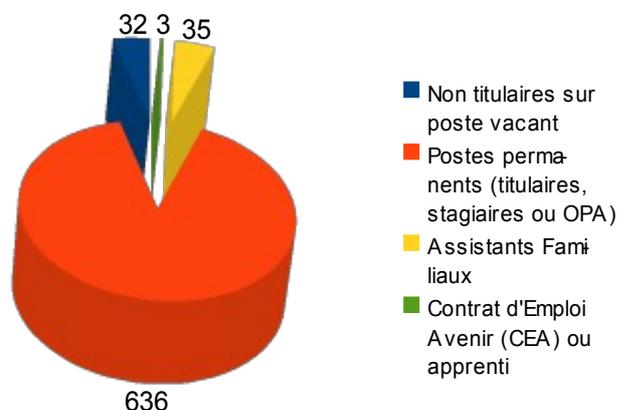
### Évolution de l'effectif (sur poste pérenne au 31 décembre de l'année)

	2010			2011			2012			2013		
	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL
Pôle Services généraux	77	10	87	75	12	87	76	6	82	78	4	82
Pôle Jeunesse, Vie associative et Culture	112	20	132	122	8	130	126	2	128	124	7	131
Pôle Développement durable	44	17	61	45	14	59	47	9	56	50	7	57
Pôle Social	98	49	147	97	52	149	105	45	150	111	49	160
Pôle Infrastructures	244	2	246	243	2	245	247	0	247	244	0	244
Autres (mises à disposition, personnes percevant une pension, une allocation chômage...)	10	1	11	26	2	28	26	1	27	31	1	32
<b>Total</b>	<b>585</b>	<b>99</b>	<b>684</b>	<b>608</b>	<b>90</b>	<b>698</b>	<b>627</b>	<b>63</b>	<b>690</b>	<b>638</b>	<b>68</b>	<b>706</b>
<b>Évolution année n/n-1</b>			7,30%			2,05%			-1,15%			2,32%

En 2013, 16 agents sont venus rejoindre les effectifs du Conseil général.

- + 10 agents au pôle social : augmentation du nombre d'assistants familiaux et création d'une MAIA financée par l'ARS (4 agents),
- + 3 agents au Pôle Jeunesse, Vie associative et Culture,
- - 3 agents au Pôle Infrastructures.
- + 5 agents autres. L' effectif des agents « autres » correspond pour l'essentiel aux OPA (Ouvriers des parcs et ateliers) mis à disposition du Conseil général (15 OPA ) et des agents mis à disposition de la MDPH (13 agents),
- + 1 agent Pôle Développement durable.

### Effectif au 31/12/2013



Il s'agit d'une photo de l'effectif rémunéré au 31 décembre de l'année. Le nombre de personnel rémunéré peut donc varier en fonction du nombre d'agents remplacés par des non titulaires (congés maternité, congé longue maladie...)

### Personnel oeuvrant pour le Département

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre	610	679	684	698	702	706
Personnel mis à disposition à titre gratuit ou OPA	70	16	22	18	17	17
<b>Total personnel oeuvrant pour le Département</b>	<b>680</b>	<b>695</b>	<b>706</b>	<b>716</b>	<b>719</b>	<b>723</b>

### Personnel mis à disposition

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pôle Services généraux	0	0	0	0	0	0
Pôle Jeunesse, Vie associative et Culture	7	2	2	2	2	1
Pôle Social	1	0	1	2	2	2
Pôle Infrastructures	62	14	19	14	13	13
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>16</b>

Les 13 agents du Pôle infrastructure (Ouvriers des parcs et ateliers) ont fait l'objet d'un remboursement spécifique à la DDT. Ce remboursement s'est élevé à 513 864,22 euros en 2013.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Dépenses réelles totales de personnel (en K€) Budget Principal et LDA</b>	21 525	25 019	26 902	26 858	27 860	28 999
Evolution année n/n-1	35,54%	16,23%	7,53%	-0,16%	3,73%	4,09%
<b>Effectif en ETP (Équivalent Temps Plein) au 31/12</b>	549,45	588,15	655,10	645,40	646,19	655,40
Evolution année n/n-1	30,40%	28,10%	11,38%	-1,48%	0,12%	1,43%
<b>Dépenses / ETP</b>	39,17 €	42,53 €	41,07 €	41,61 €	43,11 €	44,25 €
Evolution année n/n-1	3,93%	8,57%	-3,43%	1,33%	3,60%	2,63%

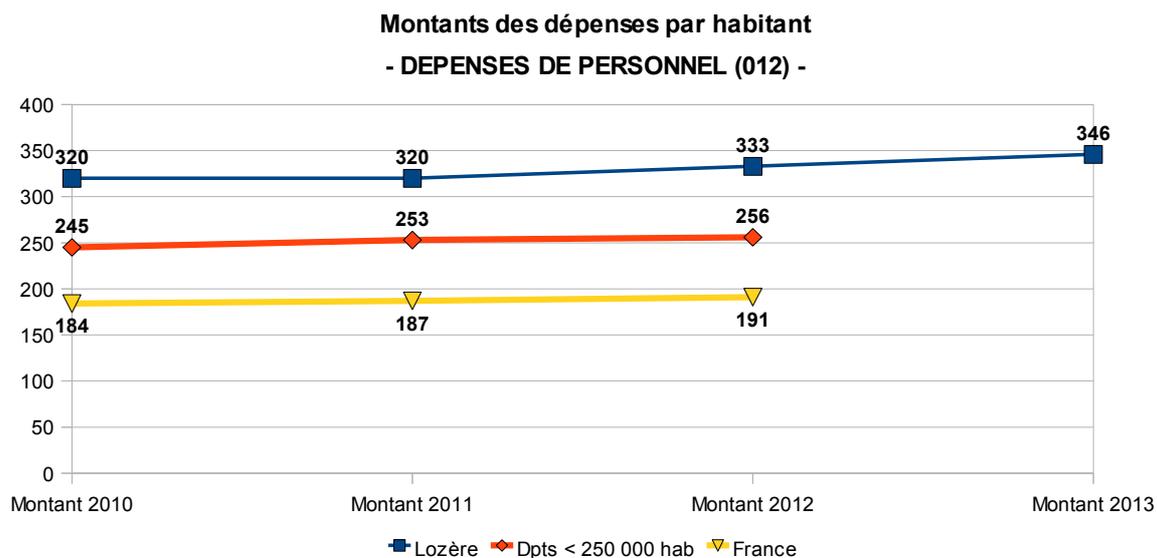
Les dépenses réelles de personnel augmentent de + 4,09 % entre 2012 et 2013, les effectifs en ETP augmentent de + 1,43 % sur la même période.

En recettes, le montant total des compensations 2013 s'élève à 12 944 726 € réparti comme suit :

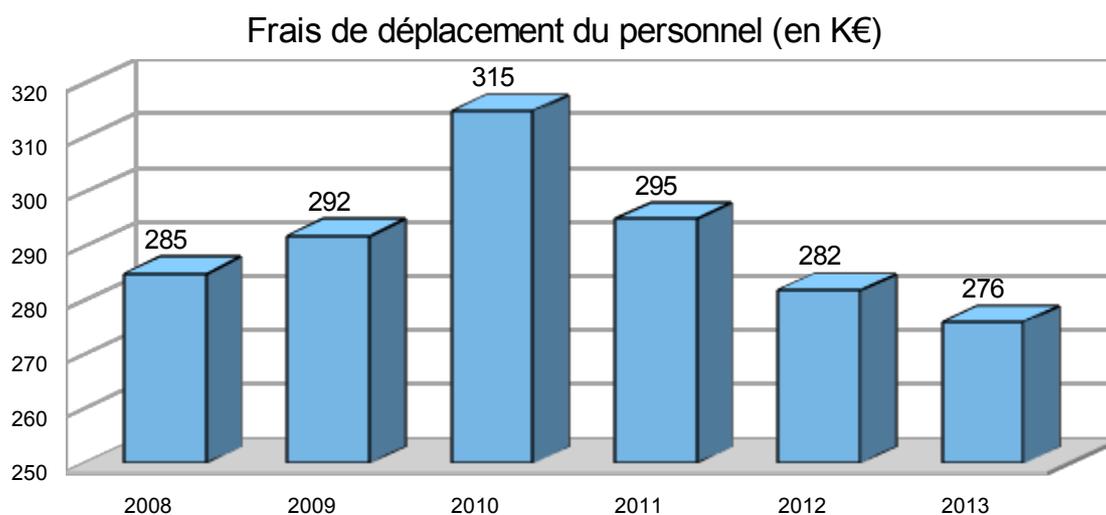
- TSCA : 10 271 232 € (+ 0,89 % entre 2012 et 2013),
- TICPE complémentaire : 2 673 494 € (- 0,53 % entre 2012 et 2013).

**En tenant compte des compensations, le coût net des dépenses de personnel en 2013 est de 16 054 K€ ( 28 999 K€ - 12 945 K€), il était de 14 991 K€ en 2012. La charge nette pour le Département augmente de plus de 7 % entre 2012 et 2013.**

Le chapitre 012 "charges de personnel" du budget principal en €/hab évolue depuis 2010 de la manière suivante:



**b) - Évolution des frais de déplacement**



Les frais de déplacement des agents rattachés au budget principal ont diminué de – 2,2 % en 2013 par rapport à 2012.

**c) - Frais de formation des agents**

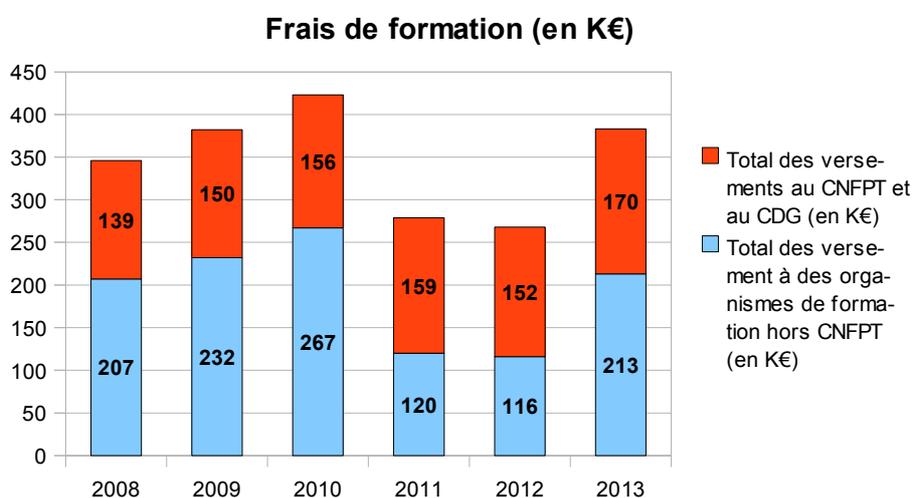
(en K€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des versements à des organismes de formation	207	232	267	120	116	213
Total des cotisations CNFPT et CDG	139	150	156	159	152	170
<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>382</b>	<b>423</b>	<b>279</b>	<b>268</b>	<b>383</b>

A noter : des reports ont été effectués par rapport aux actions engagées en 2012 mais réalisées en 2013 pour 32 733,23 €.

Depuis 2 ans, la mise en place d'un plan de formation au sein de la collectivité et l'organisation interne du service RH ont permis d'augmenter le nombre de formations réalisées :

- **3 166 jours de formations en 2013 contre 2 897 jours en 2012,**
- **496 stages en 2013 contre 235 en 2012.**

Pour autant, un effort important a été réalisé afin de privilégier les formations organisées par le CNFPT, développer les formations intra (moins coûteuses) et faire appel à des formateurs internes à la collectivité.



Les cotisations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale sont assises sur le traitement brut global de chaque agent. Elles sont repassées à 1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

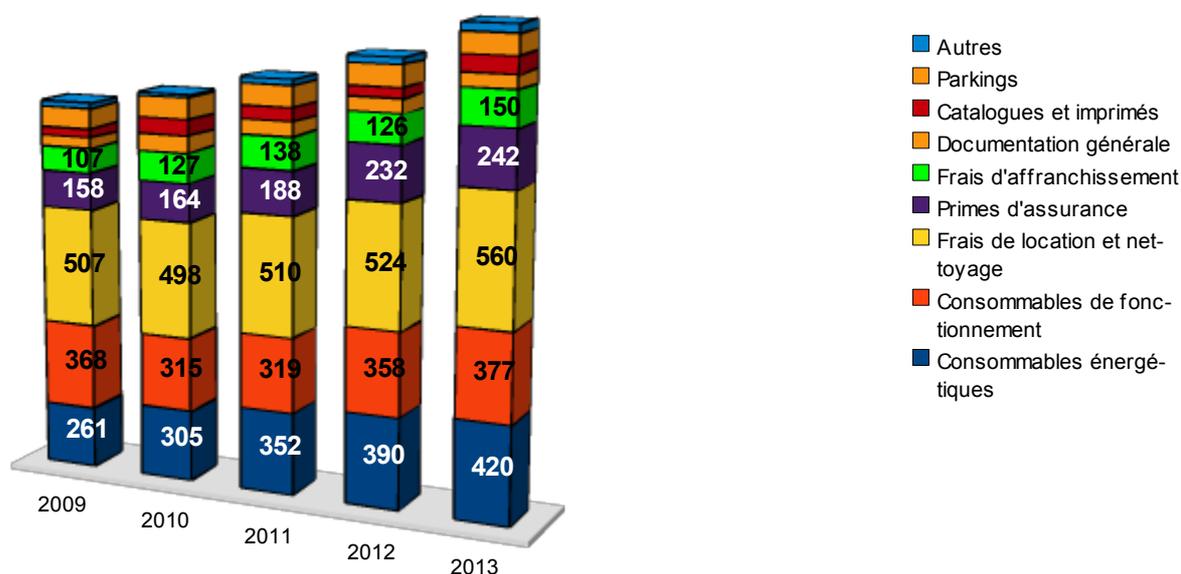
## 2° - Dépenses du service des Moyens généraux

Le budget total du service des Moyens Généraux atteint au 31 décembre 2013 2 001 K€ soit une augmentation de + 6,77 % par rapport à 2012.

en K€	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Fournitures non stockables</b>	<b>153</b>	<b>145</b>	<b>185</b>	<b>182</b>	<b>189</b>
Eau et assainissement	16	10	23	19	11
Energie – Electricité	137	135	162	163	178
<b>Fournitures non stockées</b>	<b>154</b>	<b>220</b>	<b>236</b>	<b>279</b>	<b>335</b>
Combustibles	108	160	167	208	231
Carburants	46	60	69	71	104
<b>Fournitures d'entretien et de petit équipement</b>	<b>216</b>	<b>134</b>	<b>161</b>	<b>187</b>	<b>194</b>
Fournitures d'entretien	7	11	14	8	9
Fournitures de petit équipement	52	63	59	95	111
Habillement et vêtements de travail	157	60	88	84	74
<b>Fournitures administratives</b>	<b>113</b>	<b>132</b>	<b>103</b>	<b>108</b>	<b>88</b>
<b>Contrats de prestations de services</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>16</b>
<b>Locations</b>	<b>176</b>	<b>182</b>	<b>165</b>	<b>189</b>	<b>214</b>
Locations immobilières	142	161	162	185	214
Locations mobilières	34	21	3	4	0
<b>Charges locatives et de copropriété</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>33</b>
<b>Entretien et réparations</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>4</b>
Matériel roulant	30	29	28	21	0
Autres biens mobiliers	1	1	2	0	1
Maintenance	1	2	8	4	3
<b>Primes d'assurances</b>	<b>158</b>	<b>164</b>	<b>188</b>	<b>232</b>	<b>242</b>
<b>Divers</b>	<b>47</b>	<b>74</b>	<b>64</b>	<b>59</b>	<b>57</b>
Documentation générale et technique	41	50	54	50	49
Autres frais divers	6	24	10	9	8
<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	<b>44</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>60</b>	<b>86</b>
Annonces et insertions	8	7	19	18	15
Catalogues et imprimés et publications	36	69	56	42	71
<b>Transports de biens et de personnel</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Transports de biens	14	3	1	1	1
Transports collectifs du personnel					
<b>Frais d'affranchissement</b>	<b>106</b>	<b>125</b>	<b>130</b>	<b>122</b>	<b>147</b>
<b>Frais de nettoyage des locaux</b>	<b>291</b>	<b>280</b>	<b>304</b>	<b>306</b>	<b>304</b>
<b>Cotisations pour assurance du personnel</b>	<b>306</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres charges – Parkings</b>	<b>87</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>92</b>	<b>88</b>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 932</b>	<b>1 684</b>	<b>1 770</b>	<b>1 873</b>	<b>2 001</b>

Les différents postes gérés par les moyens généraux évoluent de la manière suivante :

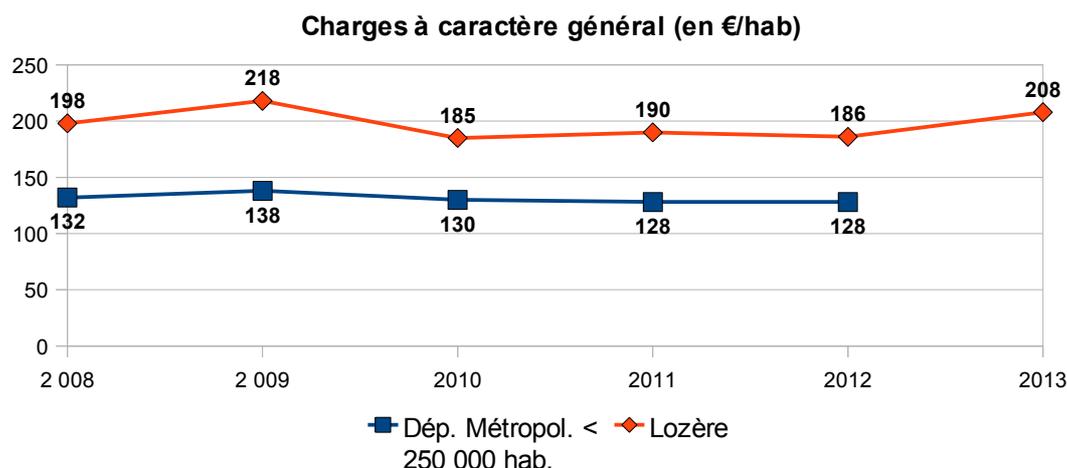
### Evolution des dépenses du service des moyens généraux - en K€ -



- **Consommables énergétiques** : augmentation des consommations suite à un hiver 2012-2013 prolongé et des conditions climatiques difficiles en fin d'année. Raccordement au réseau de chaleur de nouveaux sites pour lesquels les combustibles n'étaient jusqu'alors pas pris en charge par le service MG/AL : IUFM, CDOS, MLL...
- **Consommables de fonctionnement** : l'augmentation de ce poste est principalement due à la consommation des carburants dont une partie était auparavant gérée par le Parc technique départemental, ainsi qu'à l'activité de l'équipe mobile,
- **Frais de location et nettoyage** : augmentation du loyer de la CCI (*jusqu'en 2012, l'Etat, dans le cadre de la décentralisation, prenait en charge une partie de cette location*),
- **Frais d'affranchissement** : à noter l'envoi de courriers plus nombreux aux élus (invitations, documentation..).

Les charges à caractère général tous services confondus (chapitre 011: achats, services extérieurs y compris les charges d'entretien et de réparation de la voirie, impôts et taxes, etc) atteignent en 2013 un montant de 16,062 K€ contre 14,477 K€ en 2012, soit une hausse de 10,95 %.

En 2012, elles représentaient un coût par habitant de 186 € pour la Lozère, contre 128 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.



### 3° - Dépenses du service Informatique

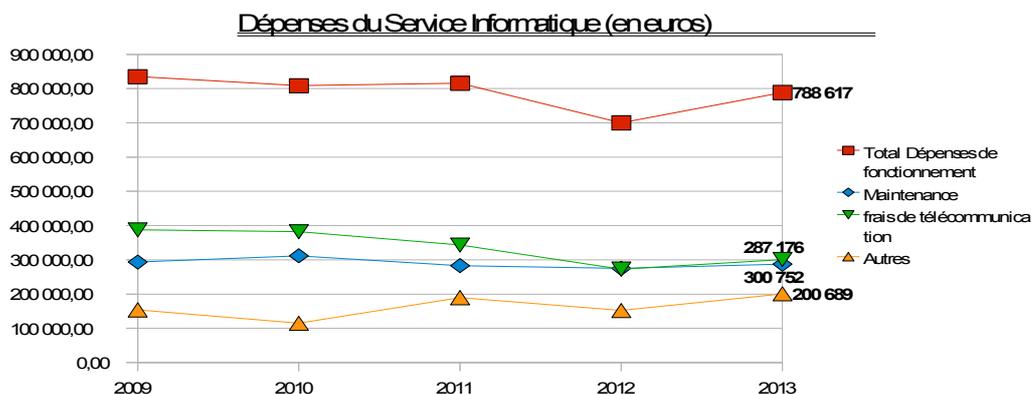
Entre 2012 et 2013, les frais de télécommunications sont en hausse de + 10,28 % après une baisse de - 20,50 % en 2012. Les principales raisons sont les raccordements temporaires de 4 sites pour la DSD (au lieu de 1), ainsi que l'augmentation du coût des mobiles et le passage de deux sites d'une bande passante de 2 mbits à 10 mbits.

Les frais de maintenance sont en hausse de 4,40 %. Cette progression s'explique par une hausse régulière de l'ordre de 2 % des contrats de maintenance et par quelques contrats supplémentaires liés à de nouvelles informatisations (inforoute). Mais depuis quatre ans, le service informatique tend à supprimer les contrats de maintenance dont les montants paraissent trop élevés, soit une baisse de - 21,27 % entre 2010 et 2013.

En 2013, les locations mobilières connaissent à nouveau une hausse de 42,3 %, après + 33 % en 2012, due principalement au changement de politique de location concernant les copieurs et grosses imprimantes ainsi que les sites internet. En parallèle, le poste acquisitions de matériel connaît une diminution de plus de - 31 %.

Quant aux « autres participations » (droits de raccordement aux réseaux pour les collèges), après une baisse proche de - 50 % en 2012, elles se sont stabilisées.

**Sur l'ensemble du budget de fonctionnement du service informatique, les dépenses 2013 sont en hausse de + 12,66 % et atteignent 789 K€, mais sont en baisse de 3,31 % sur trois ans.**



#### 4° - Dépenses des services Cabinet et Communication

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses cabinet et communication	300 441 €	530 254 €	537 229 €	413 027 €	443 156 €	565 265 €
dont dépenses de communication	247 053 €	481 859 €	491 558 €	357 782 €	387 387 €	515 840 €

En 2013, le budget de fonctionnement du cabinet et de la communication (hors charges du personnel) représente globalement 0,60 % des dépenses réelles totales de fonctionnement.

L'augmentation constatée en 2013 sur la partie communication est due essentiellement :

- à la diffusion du magazine Couleurs Lozère de 4 à 6 numéros,
- à la mise en place d'un projet de territoire pour la Lozère,
- au lancement du projet de territoire Lozère 2020.

### **B / SERVICE SÉCURITÉ : LE FINANCEMENT DU SDIS**

Depuis 2008, les dépenses de fonctionnement du Département pour financer le SDIS ont augmenté de 56,95 %, conséquence de la loi de modernisation de la sécurité civile mise en place en 2004 qui a renforcé le rôle du département dans le financement de cet établissement. Le SDIS a par ailleurs dû faire face à des besoins nouveaux en personnels, en véhicules, en matériel médical dans le cadre de sa modernisation à la suite de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Analyses et de Couvertures des Risques.

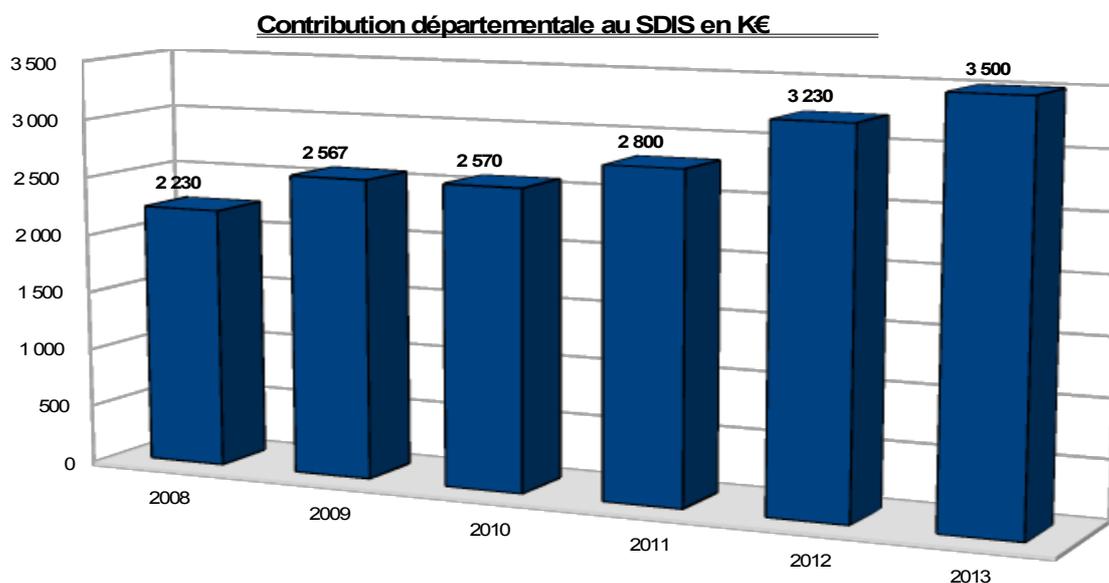
La contribution annuelle du SDIS, Fonctionnement et Investissement, est fixée lors du vote du budget primitif dans le cadre :

- de l'évolution prévisionnelle des recettes du Département,
- de la mise en place d'un moyen aérien de secours pour la période estivale,

et ce conformément à la convention définissant les relations entre le Conseil général et le SDIS.

**En 2013, la participation au SDIS a été augmentée de 270 K€ par rapport à 2012 (+ 8,36 %) et de 700 K€ entre 2011 et 2013 (+ 25 %).**

Cette participation complémentaire a servi à couvrir les dépenses rattachées à l'exercice 2013, concernant les vacances habituellement réglées en début d'année n+1.



# C / ENSEIGNEMENT, CULTURE ET SPORT

## 1° - Les collèges, écoles et universités

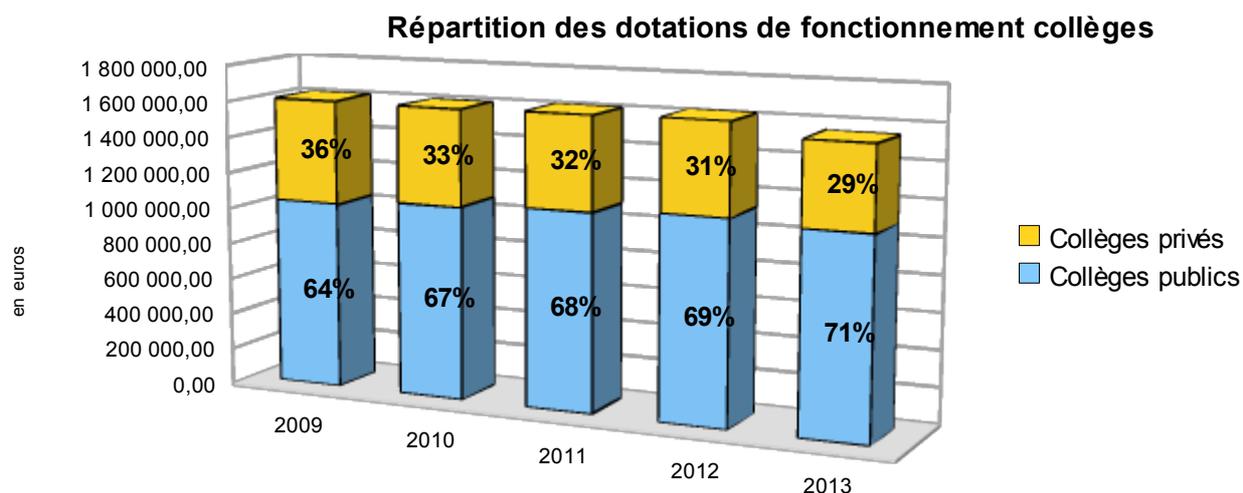
Le montant des dotations de fonctionnement des collèges est attribué en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Depuis 2008, l'effectif des collèges publics a augmenté de 11,02 % ; celui des collèges privés a diminué de 16,62 %.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Nbre d'élèves dans les collèges publics</b>	<b>2 368</b>	<b>2 479</b>	<b>2 483</b>	<b>2 514</b>	<b>2 577</b>	<b>2 629</b>
<b>Nbre d'élèves dans les collèges privés</b>	<b>1 312</b>	<b>1 247</b>	<b>1 247</b>	<b>1 237</b>	<b>1 179</b>	<b>1 094</b>

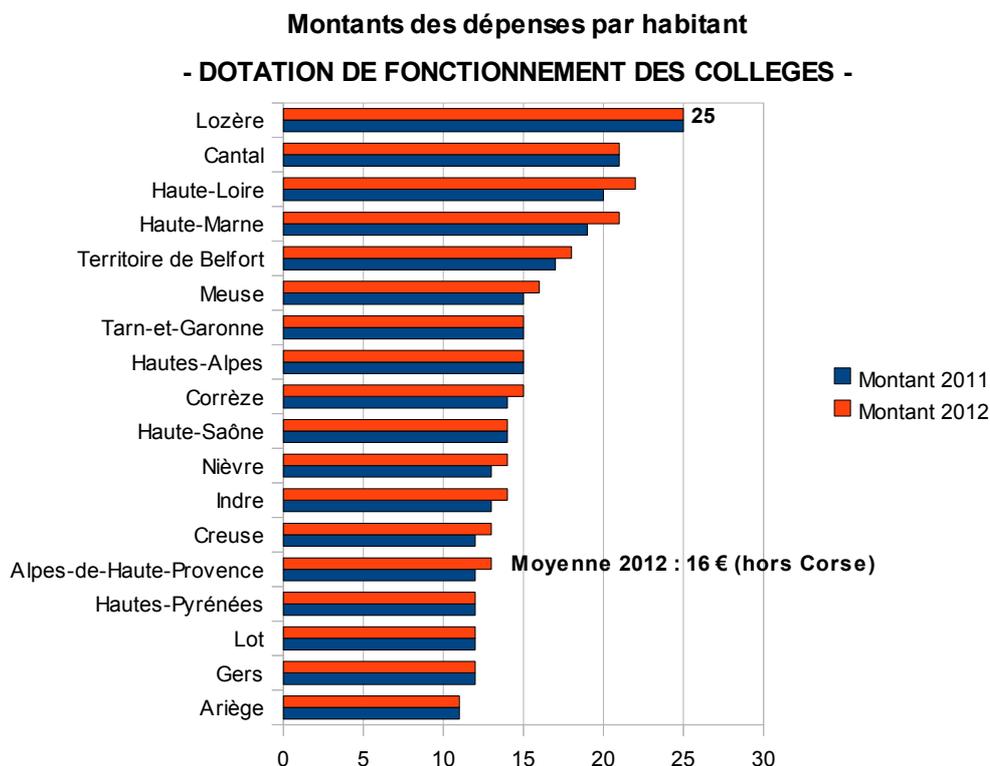
Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

en K€	2009	2010	2011	2012	2013
Collèges publics	1 037	1 069	1 094	1 119	1 094
Evolution	1,77%	3,09%	2,34%	2,29%	-2,23%
Collèges privés	882	827	806	785	720
Evolution	-4,75%	-6,24%	-2,54%	-2,61%	-8,28%
<b>Total</b>	<b>1 919</b>	<b>1 896</b>	<b>1 900</b>	<b>1 904</b>	<b>1 814</b>
Evolution	-0,98%	-0,37%	0,21%	0,21%	-4,73%



La dotation moyenne par élève en 2013 s'élève à 412,94 € (418,67 € en 2012).

En moyenne, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 25 € contre 16 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit un tiers de plus.



Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges et des écoles comme notamment :

61 000 €	Subventions pour les voyages à Paris, à l'étranger ou sur des lieux de mémoire	1 594 élèves
25 000 €	Transport des élèves des 13 collèges publics et privés aux équipements sportifs	9 collèges publics 4 collèges privés
12 000 €	Subventions dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma »	997 collégiens
6 300 €	Aide à l'achat de produits dans le cadre de la mise en place d'un repas par mois confectionné avec des produits locaux dans les collèges	
26 000 €	Subventions dans le cadre de l'éducation à l'environnement	
27 000 €	Subventions aux sections sportives et classes promotionnelles	7 sections sportives 11 classes promotionnelles
29 592 €	Subventions concernant l'apprentissage de la natation	62 écoles concernées

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : 293 750 € ont été accordés en 2013 aux antennes universitaires présentes sur le territoire de la Lozère. (UPVD, antenne d'Orfeuillette, échange Chine, faculté d'Education (IUFM)).

## 2° - La culture

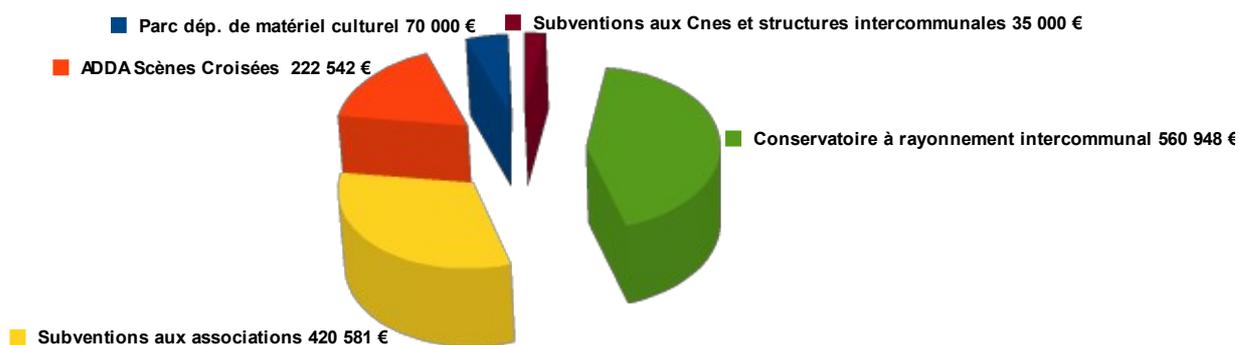
La structure des dépenses pour la culture, toutes directions confondues, se présente comme suit :

en K €	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Activités artistiques et action culturelle</b>	1 270	1 180	1 201	1 296	1 309
<b>Patrimoine</b>	68	127	79	81	41
<b>Bibliothèques, médiathèques</b>	161	158	148	148	140
<b>Musées</b>	172	161	110	121	88
<b>Service d'Archives</b>	170	137	129	144	93
<b>TOTAL</b>	<b>1 841</b>	<b>1 763</b>	<b>1 667</b>	<b>1 790</b>	<b>1 671</b>

78,3 % des crédits alloués concernent les activités artistiques et les actions culturelles pour un montant total de 1 309 K€.

### Structure des subventions culture en 2013

1 309 071 €

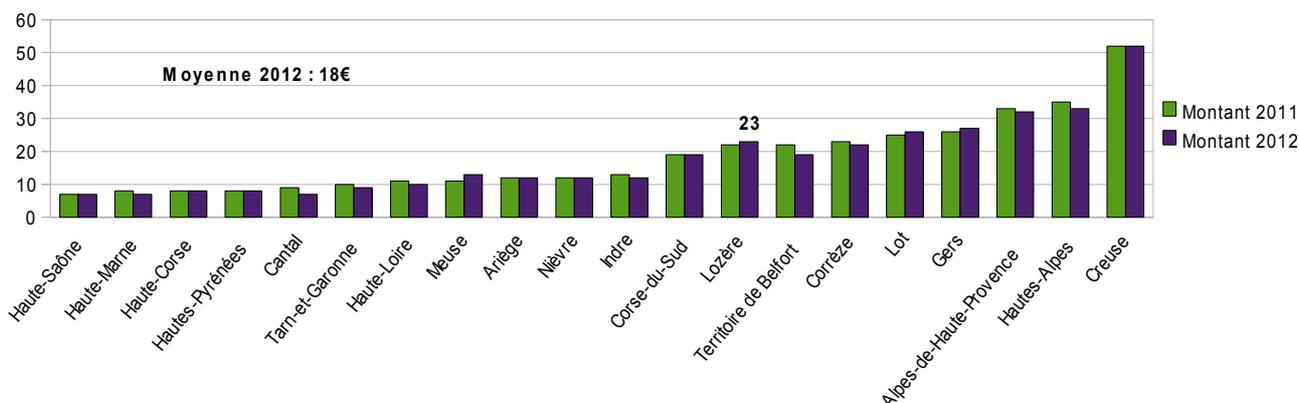


Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil Général à l'Ecole Départementale de Musique de Lozère (EDML) a progressé de 2,19 % par rapport à 2012 et s'élève à 560 948 €, tandis que la participation à ADDA Scènes croisées a diminué de - 4,16 %. Les interventions en milieu scolaire ont été transférées à l'EDML.

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Montant de la participation du Département à l'Ecole départementale de Musique de Lozère</b>	495 222 €	500 000 €	500 000 €	548 900 €	560 948 €
<b>ADDA Scènes Croisées</b>	229 954 €	230 000 €	246 000 €	232 180 €	222 542 €

En 2012, le Conseil général de la Lozère a consacré 23 €/hab à la culture pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 18 €/hab.

Montants des dépenses par habitant  
- CULTURE -



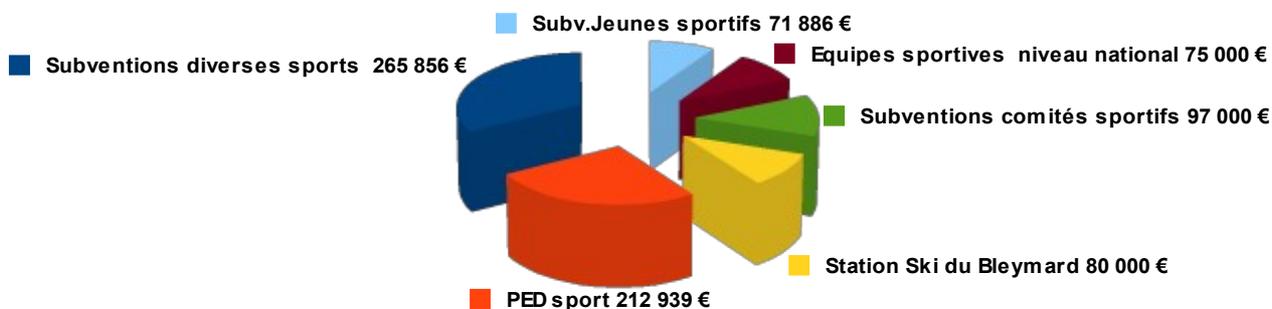
### 3° - Le sport

En 2013, 802 681 € de crédits ont été consacrés aux sports et aux classes sportives, soit une hausse de 0,75 % par rapport à 2009.

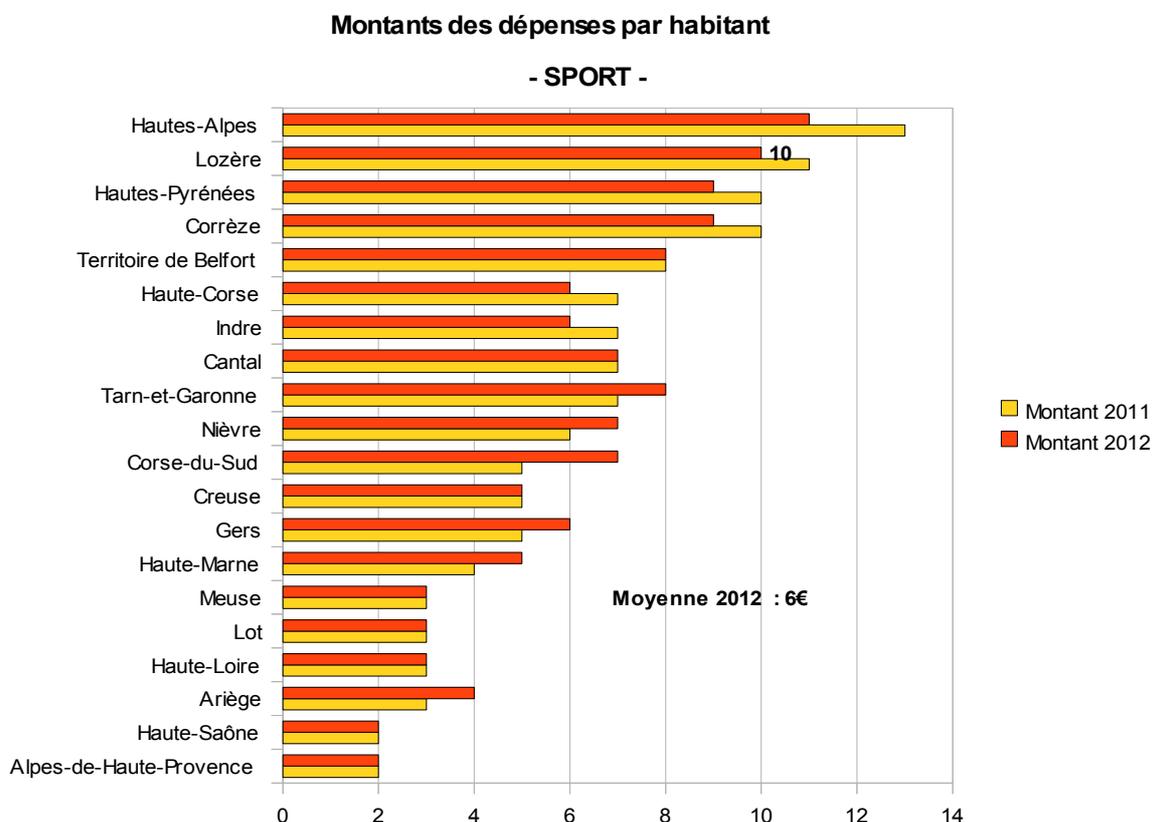
	2009	2010	2011	2012	2013	% d'évolution 2012/2013
Montant des subventions Sport en euros	796 678 €	780 190 €	827 705 €	738 224 €	802 681 €	8,73%

Les subventions Sport ont augmenté entre 2012 et 2013 de 8,73 %. Cette hausse porte principalement sur les subventions diverses sports (+ 19 %) à la suite de la prise en charge par la DESC des subventions aux manifestations exceptionnelles (endurance équestre et rallye automobile sur terre) et sur les PED sport (+ 11 %) :

#### Structures des subventions sports en 2013 : 802 681 €



En 2012, 10€/hab ont été consacrés aux activités sportives en Lozère contre en moyenne de 6 €/hab pour les départements métropolitains de la même strate. Seul le département des Hautes-Alpes (11€/hab) a consacré un montant par habitant supérieur à celui de la Lozère.



#### 4° - La jeunesse et loisirs

La structure des dépenses pour la jeunesse et les loisirs en 2013, soit 79 562 € se présente comme suit :

- subvention en faveur de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public : 4 000 €,
- subvention en faveur de la Fédération des Œuvres Laïques pour un montant de 13 300 €,
- subvention en faveur de l'association Cinéco : 1 125 €,
- subventions en faveur de la politique départementale pour la jeunesse : 61 137 €.

## **D / SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE**

Après une année 2012 d'ajustement de dépenses antérieures comme l'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'année 2013 se caractérise par un retour à des dépenses en année pleine. Elle exprime ainsi au plus près la réalité des dépenses d'action sociale.

De fait, les comparaisons avec l'année 2012 sont à prendre avec prudence, des réductions de dépenses pouvant en fait cacher de légères augmentations. Les taux de progression pourront être exprimés en "brut" ou après retraitement.

Le budget de fonctionnement de la DSD seule passe de 37 138 K€ en 2012 à 35 577 K€ en 2013. Par rapport à 2011, cela se traduit par une hausse de 2 234 K€, équivalent à une augmentation de + 6,7 % sur deux ans, soit + 3,35 % en moyenne par an.

Les principales baisses de consommation des crédits se retrouvent au Service Enfance Famille pour 121 K€, soit – 2,93 % et au Service Autonomie pour 1 485 K€, soit – 5,77 %.

Le Service du Lien Social voit sa consommation augmenter de + 0,79 % et les Services Généraux de + 4,95 %. Cela représente pour ces deux services seulement 64 K€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2012, alors que la seule dépense du RSA augmente de +116 K€.

### **Les dépenses d'aides sociales, charges de personnel comprises et toutes directions confondues**

Les dépenses d'aides sociales représentent un montant total de 42 389 K€, soit 44,68 % du total des dépenses de fonctionnement 2013 du Département et se décomposent ainsi :

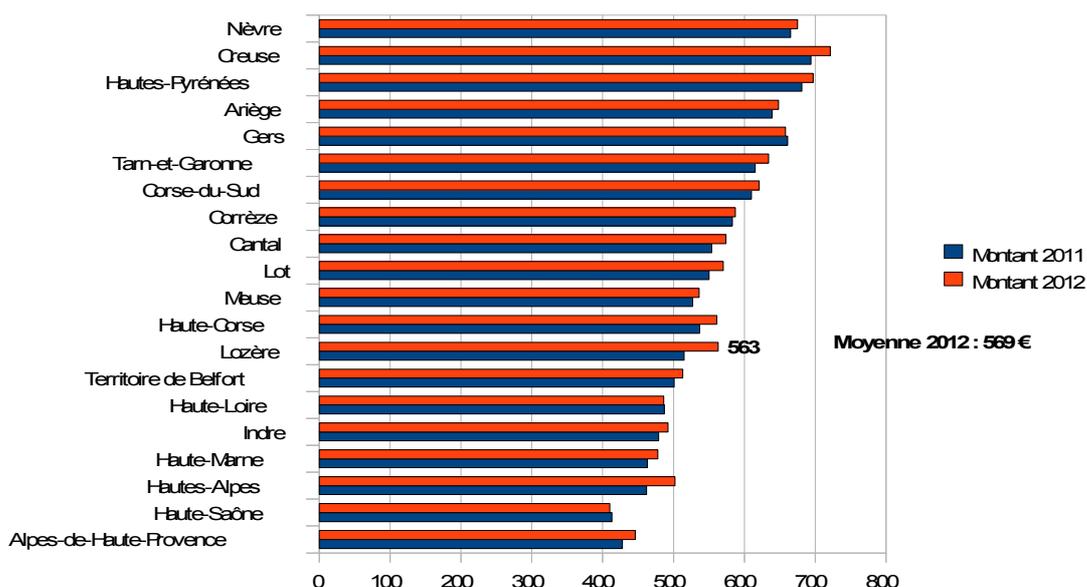
- 35 577 K€ au titre de l'action sociale portée par la DSD : Enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc,
- 539 K€ au titre des actions portées par d'autres directions du Département : DFB et Moyens généraux pour des créances admises en non valeur, des titres annulés, le Programme d'Equipement Départemental aux associations Personnes âgées et diverses, l'entretien des bâtiments de CMS,
- 6 273 K€ au titre des Ressources Humaines.

Elles sont en diminution de – 3,49 % par rapport à 2012. Elles représentaient en 2012 une dépense de 563 € par habitant, pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 569 €.

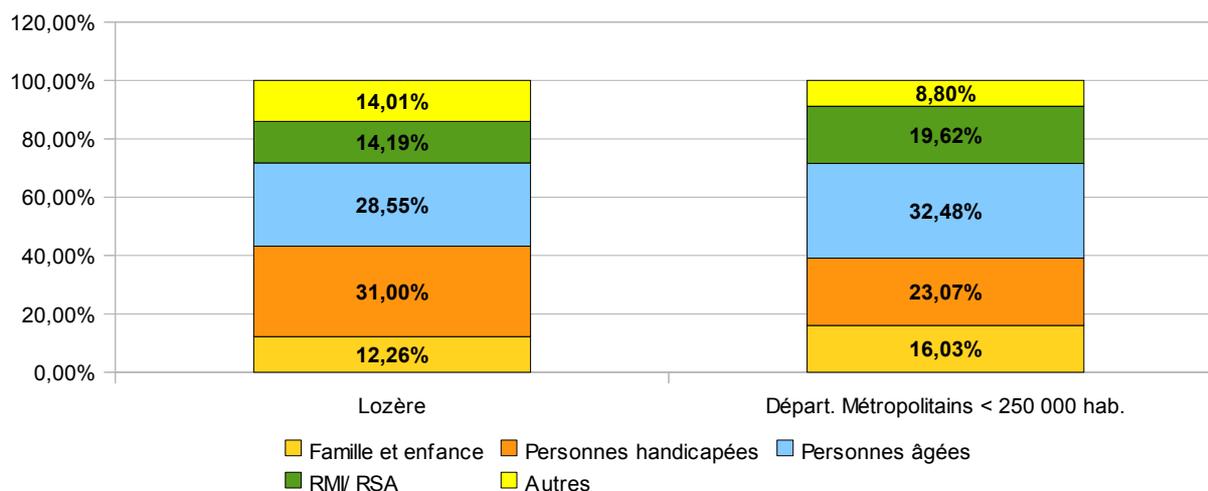
L'explication sur la progression entre 2011 et 2012 sur le montant de la dépense par habitant consacré à l'action sociale de + 9,32 % contre + 2,89 % pour les départements de la même strate provient essentiellement de l'annualisation des dépenses.

La dépense nette de l'action sociale pour 2013, avec 9 672 K€ de recettes, s'élève à 32 717 K€, ressources humaines et toutes directions confondues. Elle se monte à 25 905 K€ pour la seule DSD, contre 27 568 K€ en 2012.

### Montants des dépenses par habitant - ACTION SOCIALE -



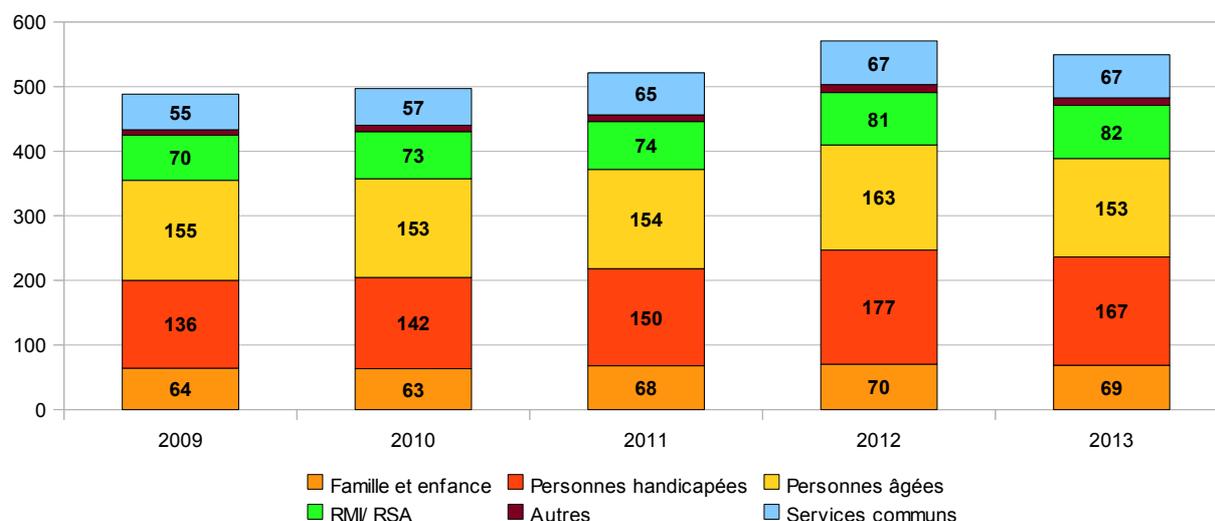
### Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2012



A noter la part importante représentée par les dépenses liées aux personnes handicapées (31 %) supérieure à la moyenne des départements de la même strate (23,07 %), pour une dépense totale en 2013 de 12 919 K€ contre 13 610 K€ en 2012 (- 5,08 %).

Par habitant, les dépenses d'aide sociale (charges de personnel incluses) ont évolué de la manière suivante :

**Evolution de la structure des dépenses d'aide sociale  
(en €/hab)**



### ***Les dépenses d'aides sociales, hors charges de personnel***

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 35 577 K€ soit 37,50 % du total des dépenses de fonctionnement 2013.

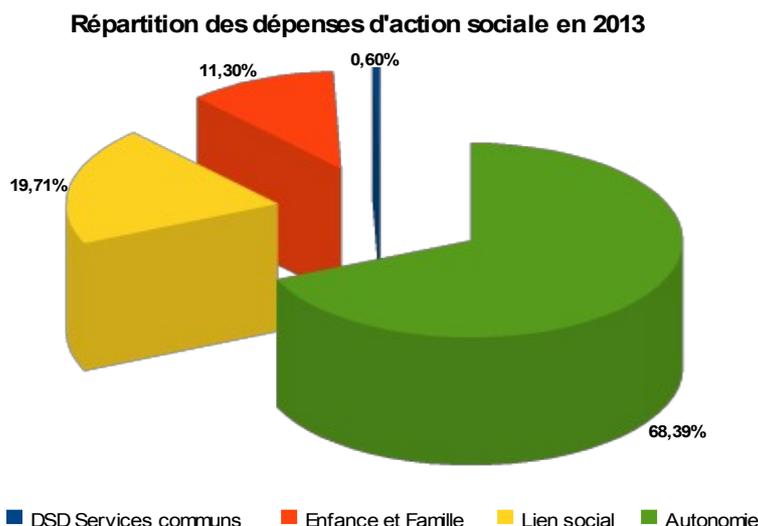
Elles se décomposent de la manière suivante dans une présentation classique par chapitre budgétaire :

Secteur Personnes âgées :	11 726 K€
APA	9 100 K€
Personnes âgées	2 626 K€
Secteur Personnes Handicapées :	12 544 K€
RSA :	6 357 K€
ASE :	3 687 K€
PMI :	323 K€
Services Communs :	212 K€
Autres :	728 K€
<b>TOTAL</b>	<b>35 577 K€</b>

Dans une présentation plus conforme à l'organisation de la Direction de la Solidarité Départementale, les dépenses se répartissent ainsi :

<b>Présentation par services et par missions</b>			
	2012	2013	Evolution 2012/2013
<b>Service Enfance Famille</b>	<b>4 132 K€</b>	<b>4 011 K€</b>	<b>-2,90%</b>
Prévention Santé	157 K€	151 K€	
Offre d'accueil	3 002 K€	2 986 K€	
Accompagnement Éducatif	972 K€	874 K€	
<b>Service du Lien Social</b>	<b>6 939 K€</b>	<b>6 993 K€</b>	<b>0,80%</b>
Action Sociale	130 K€	118 K€	
Insertion	6 524 K€	6 609 K€	
Logement	286 K€	266 K€	
<b>Service Autonomie</b>	<b>25 755 K€</b>	<b>24 269 K€</b>	<b>-5,80%</b>
Prestations	8 584 K€	8 712 K€	1,50%
<i>dont</i> <i>APA à domicile et hors</i> <i>département</i>	4 459 K€	4 529 K€	
<i>PCH et ACTP</i>	3 919 K€	4 027 K€	
<i>aide sociale Personnes Âgées</i>	176 K€	137 K€	
<i>aide sociale Personnes en situation de</i> <i>Handicap</i>	17 K€	6 K€	
<i>CLIC</i>	14 K€	13 K€	
Accueil Équipement	17 171 K€	15 557 K€	0,40%
<i>dont</i> <i>hébergement des</i> <i>Personnes Âgées</i>	3 253 K€	2 459 K€	
<i>hébergement des Personnes en situation</i> <i>de Handicap</i>	9 088 K€	8 267 K€	
<i>APA en dotation globale</i>	4 552 K€	4 571 K€	
<i>Subventions</i>	278 K€	260 K€	
<b>Direction / SAF</b>	<b>312 K€</b>	<b>304 K€</b>	<b>- 2,6 %</b>
Services Généraux	202 K€	212 K€	
Schéma des Solidarités	57 K€	0 K€	
Bourses médecins	53 K€	92 K€	
<b>TOTAL</b>	<b>37 138 K€</b>	<b>35 577 K€</b>	<b>-4,20%</b>

## La répartition par grands programmes d'action :



Ainsi la répartition par politiques sociales diffère de la plupart des départements qui, en général, ont leurs budgets les plus importants sur l'enfance et la famille en première position ou l'action sociale et l'insertion. Alors qu'en Lozère, conformément à la démographie de la population, c'est le secteur de l'autonomie qui arrive en tête avec 68 % des crédits consommés.

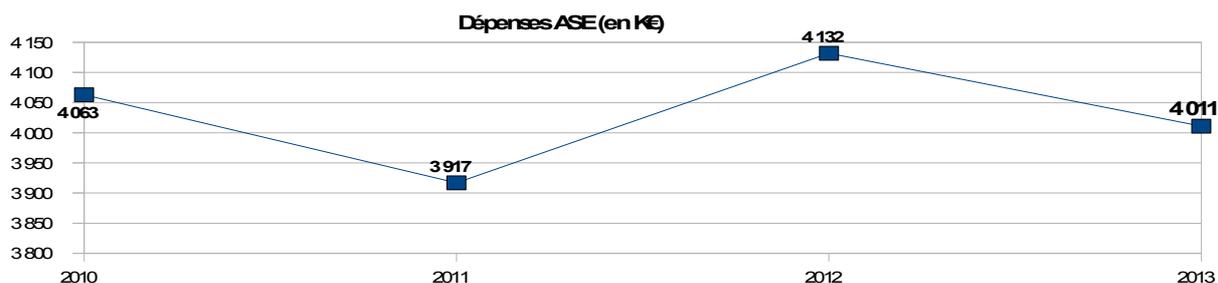
Montants des Prestations (en K€)	DSD – Services communs	Enfance et famille	Lien social	Autonomie (PA-PH-APA-PCH)
2010	276	4 063	6 243	22 259
2011	198	3 917	6 337	22 890
2012	202	4 132	7 049	25 755
2013	212	4 011	6 993	24 269
% d'évolution 2010/2013	-23,2%	-1,3%	12,0%	9,0%

### 1° - Enfance et famille

Après deux ans de baisse et une progression de + 5,47 % en 2012, les dépenses du service reprennent leur contraction avec – 2,92 %.

Ces principales variations de dépenses s'expliquent par la baisse des Actions Éducatives en Milieu Ouvert - AEMO, les placements en MECS et les frais de Techniciennes en Intervention Sociale et Familiale - TISF. Globalement, les chapitres sont à la baisse : - 2,58 % pour la PMI et – 2,95 % pour l'ASE.

#### Évolution des dépenses du service Enfance Famille



## Structure des dépenses du service Enfance Famille

	2010	2011	2012	2013
Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social ...)	2 753 915	2 763 480	2 726 218	2 721 709
Aides Financières (AMT, secours,AJM)	116 320	107 928	86 717	104 643
Mesures d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF )	620 153	568 454	743 763	639 505
Actions de prévention	276 252	212 092	243 033	221 619
PMI	296 185	265 331	331 861	323 300
<b>TOTAL</b>	<b>4 062 825</b>	<b>3 917 285</b>	<b>4 131 592</b>	<b>4 010 776</b>

Par missions du service, les dépenses se répartissent comme suit :

Missions du service	2011	2012	2013
Prévention santé	125 531 €	157 240 €	150 778 €
Offre d'accueil	2 993 137 €	3 002 205 €	2 986 246 €
Accompagnement éducatif	798 618 €	972 149 €	873 752 €

Les chiffres 2013 semblent revenir au niveau de l'activité courante du service.

### Prévention Santé

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département. L'évolution est de - 4,11 % (pour un volume de 6 500 €) tient au manque de médecins au sein du service qui a généré une baisse du nombre de consultations médicales et des frais inhérents à ces actes (vaccins, frais d'analyses,...).

Pour le reste, ce sont à peu près les mêmes participations du Département au fonctionnement de nombreuses associations ou structures comme le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), le Planning Familial, la Maison de l'Enfant et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), montrant ainsi l'engagement du Département sur cette mission.

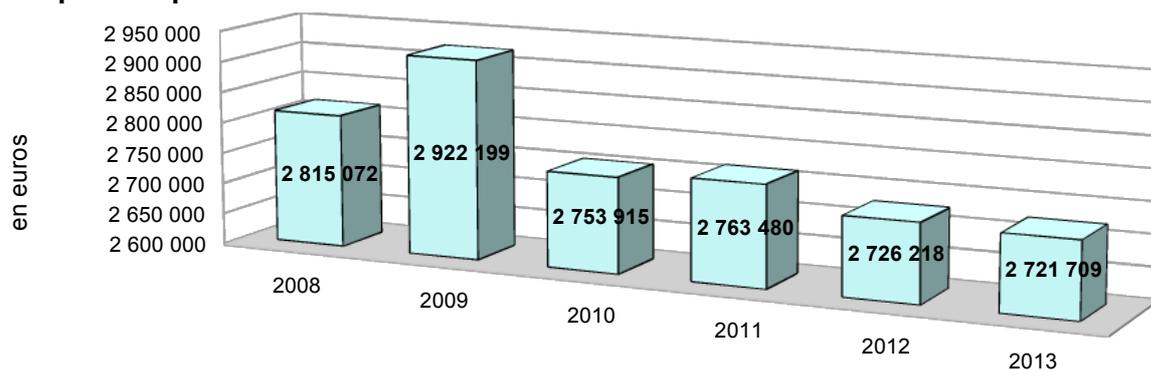
### Offre d'accueil

On trouve ici les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistants maternels et aides aux crèches) et celles liées à la protection de l'enfance (MECS) lieux de vie, accueil mère enfant).

Près de 84 % du budget est consommé par :

- les placements et missions confiés aux MECS :
  - + 1,86 % sur les placements,
  - + 3,03 % pour la pouponnière,
  - + 1,55 % pour l'accueil d'urgence,
  - - 12,95 % pour les visites médiatisées.
- et les placements en lieux de vie : - 27,98 % en 2013.

## Dépenses placement en établissement



(MECS – accueil Mère-Enfant – Lieux de vie)

Les dépenses de l'offre d'accueil baissent de 0,53 %, en passant de 3 002 205 € en 2012 à 2 986 246 € en 2013. A noter que les variations d'une année sur l'autre sont totalement imprévisibles (nombre d'enfants placés et durée du placement).

Enfin, au titre de la politique en faveur des structures petite enfance, 136 K€ ont été versés en 2013 pour l'aide au fonctionnement des crèches et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH, soit 31 K€ de moins qu'en 2012. Cette baisse est principalement liée à l'absence de nouvelle création de structure.

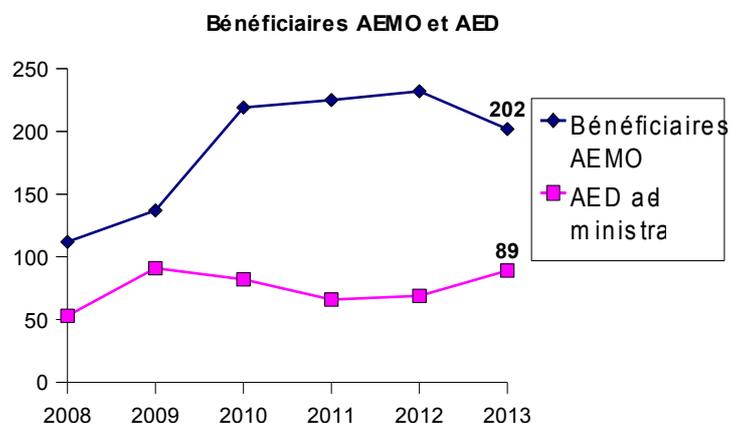
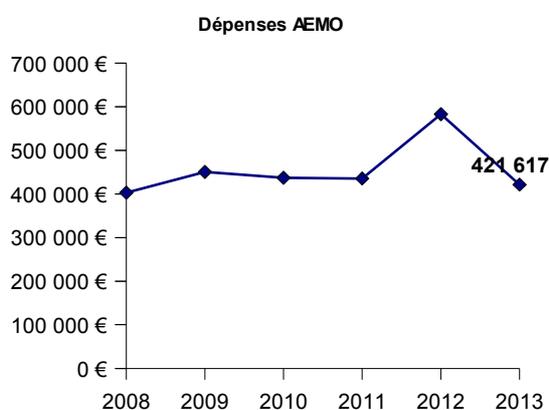
## Accompagnement éducatif

On constate principalement la baisse du coût des mesures d'AEMO dont le nombre a diminué.

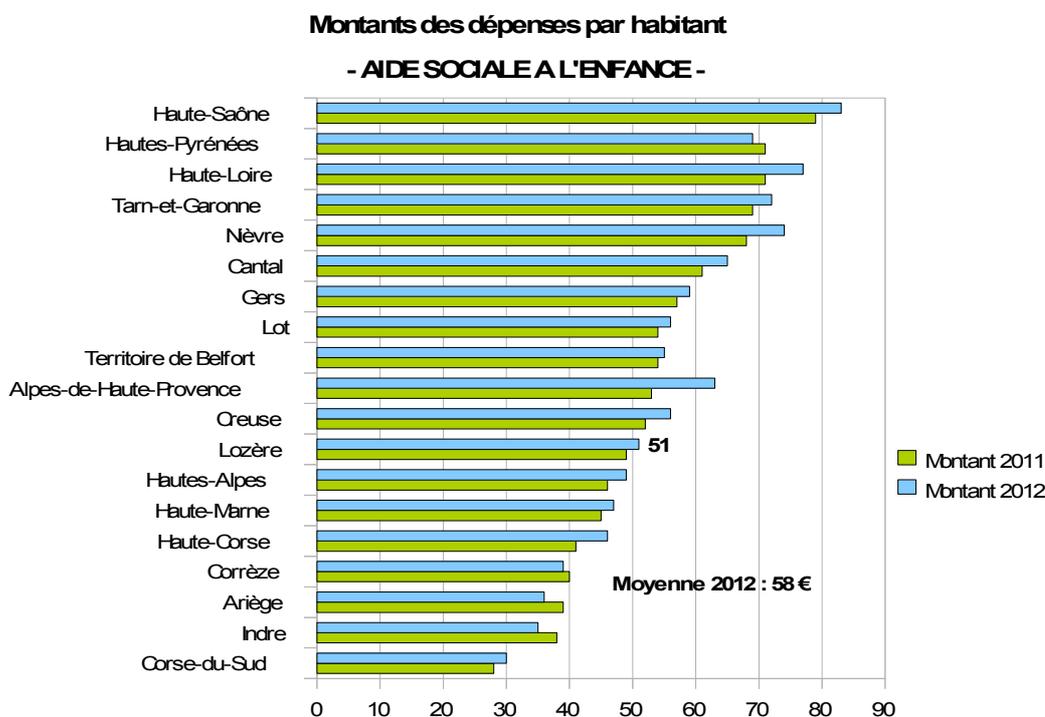
	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses AEMO en €	450 959 €	437 103 €	435 537 €	582 900 €	421 617 €
Bénéficiaires AEMO	137	219	219	232	202
AED Administratives	50	82	66	69	89

\*Les chiffres présentés sont ceux du nombre de bénéficiaires cumulés et payés dans l'année.

Le nombre de mesures éducatives de type AEMO baisse effectivement entre 2012 et 2013. Corrélativement on note une augmentation des mesures AED, la loi privilégiant les accompagnements de type contractuel avant d'envisager la saisine de l'autorité judiciaire.

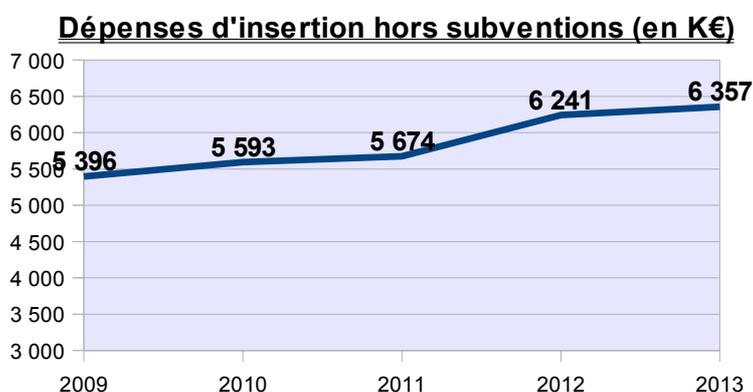


En 2012, le montant des dépenses consacrées à l'aide sociale à l'Enfance représentait un coût par habitant de 51 € pour la Lozère, contre 58 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.



## 2° - Lien social

L'année 2013 comptabilise les dépenses en année pleine par rattachement des soldes de subventions aux associations d'insertion (versés en N+1 sur présentation des rapports d'activités et comptes de résultats). On note toutefois une légère augmentation de 0,80 % soit 55 095 € due essentiellement à l'augmentation des charges de RSA +1,85 % pour 115 776 € et une baisse sur les subventions Secours - 9,64 % pour -60 681 €.



Trois missions principales, subventions comprises, peuvent être analysées :

	2011	2012	2013	2012/2013
Action Sociale	102 922 €	129 670 €	118 148 €	-8,90%
Insertion	5 929 689 €	6 523 802 €	6 608 718 €	1,30%
Logement	265 600 €	285 600 €	265 800 €	-6,90%

#### Action sociale

On enregistre une baisse des Secours Président de - 7 653 € soit -25 % et des aides au Sport et à la Culture (-9 194 €, soit - 45 %), suite au recadrage des plafonds d'aide et à la mise en place des commissions d'exams des situations. En revanche, les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) progressent de + 56 % soit 4 930 € sur un volume qui reste faible de 13 684 €.

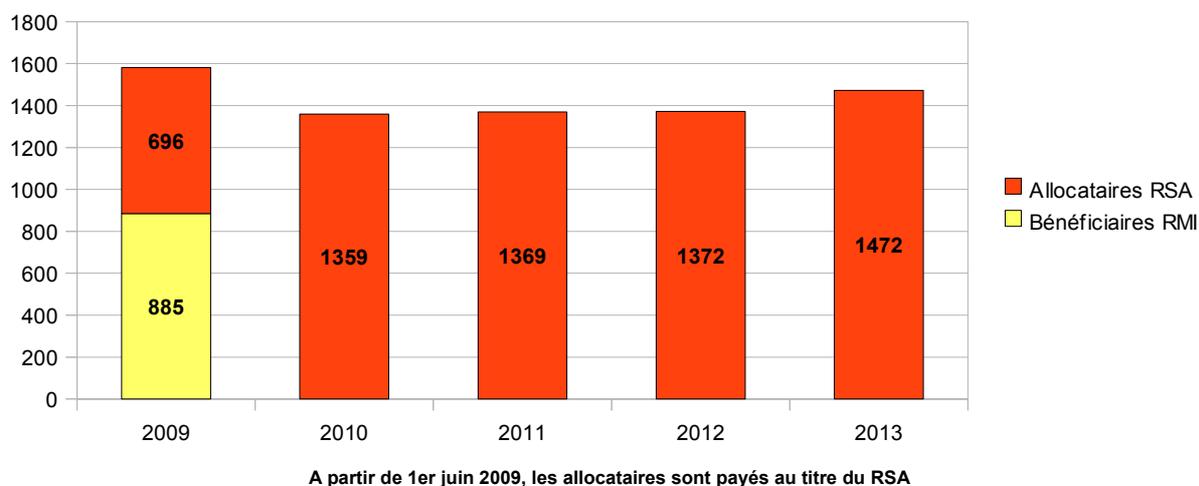
#### Insertion

Deux augmentations notables traduisent la dégradation du taux de chômage au cours de l'année 2013 : le RSA hors allocations forfaitaires majorées – ex API avec + 6,90 %, soit + 306 504 € pour un total de 4 745 949 € ; et les Secours d'urgence avec + 21 %, soit 5 900 € pour un total de 34 000 € de dépenses.

Tous les autres postes baissent :

- subvention RSA accompagnement à l'emploi : - 100 542 €, soit -14,81 % - due à la baisse de l'activité IAE
- RSA majoré (ex API) : - 24 250 €, soit - 4,62 %
- CUI : - 64 521 €, soit - 23,15 %
- APRE : - 5 387 €, soit - 12,09 %

#### Bénéficiaires du RMI/RSA



L'augmentation du chômage entraîne une forte hausse du nombre d'allocataires du RSA qui passe de 1372 en 2012 à 1472 en 2013 (+ 7,30 %). A noter qu'au cours de l'année 2013, le nombre de demandeurs d'emplois inscrits en catégorie A a augmenté de + 5,90 %.

De plus, le nombre des allocataires du RSA socle + RSA socle et activités (à la charge du Département) augmente de 14,4% sur cette année. Cette augmentation s'accompagne d'un glissement de la catégorie RSA activité vers celle des allocataires RSA socle et activité, et de celle-ci vers la catégorie RSA socle seul, ce qui entraîne une augmentation des charges du Département. Ce phénomène est lié à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur le département en 2012 qui s'est poursuivie en 2013.

En 2010, aux aides financières accordées aux bénéficiaires en insertion sont venues s'ajouter les aides personnalisées pour le retour à l'emploi (APRE) créées par la loi relative au RSA et versées chaque année par l'Etat aux départements. En 2013, le service insertion a accordé 83 aides financières et 77 aides au titre de l'APRE pour 70 865 €, soit de 180 à 160 aidés, avec une baisse en dépenses de – 17,66 %. Cela s'explique par deux faits :

- la reconduction tardive par l'état de l'enveloppe d'où une limitation du règlement et de l'éligibilité des dossiers ;
- cette aide (avec les aides financières) cible prioritairement les bénéficiaires inscrits dans un projet de retour rapide à l'emploi – or, le nombre de bénéficiaires du RSA en contrat aidé ou à temps partiel a diminué.

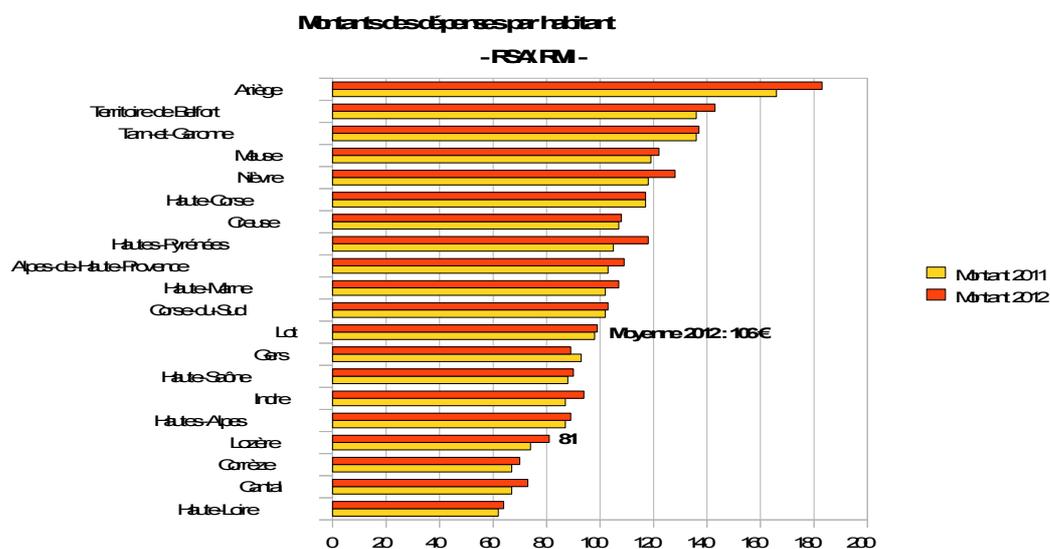
En 2013, seulement 68 bénéficiaires du RSA ont signé un contrat aidé par le Département, un CUI-CAE ou un CUI-CIE).

#### Participation de l'Etat aux dépenses RMI – RMA et RSA (en €)

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Allocation RMI - RMA -RSA</b>	4 500 421	4 746 286	4 640 000	4 964 309	5 246 562
<b>Participation Etat (TICPE -TICPE RSA- FMDI-)</b>	3 307 545	3 437 875	3 452 813	3 651 135	3 503 340
<b>Ecart dép. / part. Etat</b>	-1 192 876	-1 308 411	-1 187 187	-1 313 174	-1 743 222
<b>Solde cumulé depuis 2008</b>	<b>-3 467 734</b>	<b>-4 776 145</b>	<b>-5 963 332</b>	<b>-7 276 506</b>	<b>-9 019 728</b>

Ce sont donc plus de 9 M€ qui ont été pris en charge par le Département depuis la création du RSA alors qu'il devrait être compensé à 100 %. En 2013, le Département a financé le coût de cette prestation à hauteur de 33,23 % contre 26 % en 2012, soit 1 743 K€ sur ses propres ressources.

Même si les dépenses liées à l'insertion et à la lutte contre les exclusions sont en augmentation, le montant consacré par habitant reste très inférieur à la moyenne des départements métropolitains de la même strate. Cette dernière est de 106 €/hab en 2012 contre 81€/hab pour le département de la Lozère.



## Logement

Sur les dépenses liées au logement, après l'augmentation entre 2011 et 2012 due au versement d'une subvention exceptionnelle à Habitat Développement Lozère, on retrouve en 2013 le niveau de 2011.

La participation du Département au Fonds de Solidarité Logement de 250 K€, principale dépense sur cette mission, a permis, avec près de 1 549 décisions sur 1 197 dossiers, d'accorder 1 069 aides, ce qui représente une augmentation de +15,32 % pour un montant de dépenses du Fonds de 267 998 € contre 238 501 € en 2012.

### **3° - Autonomie**

Les dépenses liées à l'Autonomie, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important avec 24 269 K€, soit 68,2 % des dépenses d'aide sociale.

Après la forte augmentation de + 12,51 % entre 2011 et 2012 par le rattrapage de dépenses antérieures et pratique des rattachements, on note une baisse logique pour une dépense de douze mois seulement : - 5,77 % soit – 1 484 902 €.

Les principaux mouvements se relèvent sur les prestations et sur l'hébergement :

- augmentation de l'APA à domicile, de la PCH des + de 20 ans, des PH en EHPAD
- baisse de l'aide à domicile tant PA que PH, hébergement des PH hors accueil de jour et PH en EHPAD, l'hébergement des PA, l'ACTP et l'APA en établissement.

Ces mouvements peuvent s'expliquer par des sorties d'établissement avec retour de personnes âgées à domicile, faute de pouvoir payer le reste à charge, d'où augmentation de l'APA à domicile, Cela peut également s'expliquer par le vieillissement de la population et surtout, par le désengagement des caisses de retraite. L'aide sociale à domicile baisse de 22,83 % par la pratique de contrôles plus poussés.

On remarque aussi une tendance des PA à faire reconnaître leur statut de PH après 60 ans (pour ceux qui avaient une telle reconnaissance avant cet âge) pour bénéficier d'une aide en établissement plus intéressante avec récupération limitée sur succession et sans obligation alimentaire, ce qui impacte directement le budget du Département.

## Prestations

8 712 K€ ont été consacrés en 2013, ce qui correspond à une augmentation de + 127 997 €, soit + 1,49 % à cette mission qui regroupe toutes les dépenses en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et à domicile.

Hormis les prestations et allocations, ACTP, PCH et APA à domicile et APA versée aux établissements hors département, on y trouve la participation au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées – CODERPA . A cela s'ajoutent 13 K€ au titre des actions menées par la Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC.

## PCH et ACTP

Les dépenses d'ACTP baissent légèrement en 2013 de - 11 016 €, soit – 1,23 %, avec une baisse de 5 bénéficiaires payés dans l'année. Cependant, ceux qui en bénéficient encore aujourd'hui sont ceux qui touchent l'allocation la plus élevée ; c'est pourquoi ils n'ont pas opté pour la PCH.

Les dépenses de PCH sont en hausse moins forte que les années précédentes avec tout de

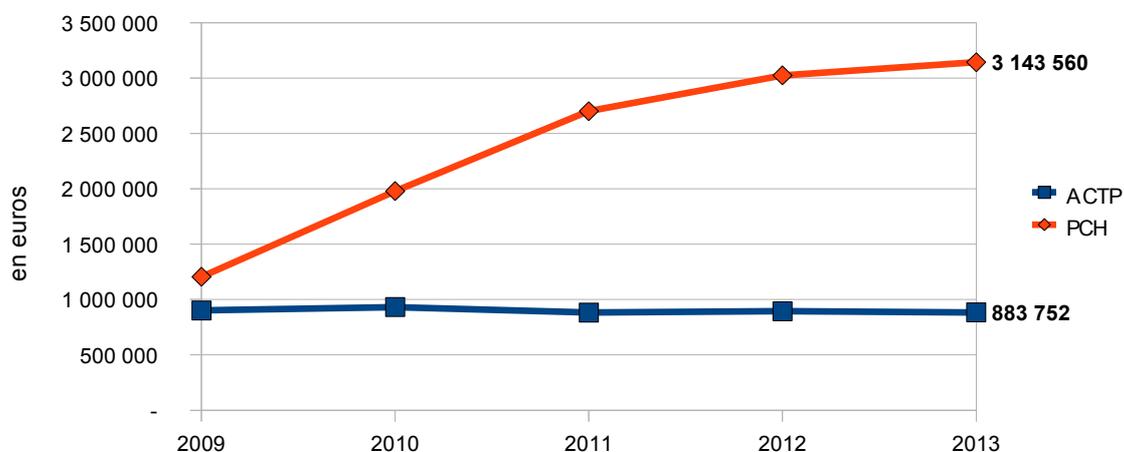
même + 3,94 % pour l'ensemble des dépenses PCH :

- pour les plus de 20 ans : + 3,94 % entre 2012 et 2013 (+11,95 % entre 2011 et 2012),
- pour les moins de 20 ans : + 3,92 % entre 2012 et 2013 (+ 59,36 % entre 2011 et 2012).

Il faudra attendre l'exercice 2014 pour vérifier si cela constitue un palier.

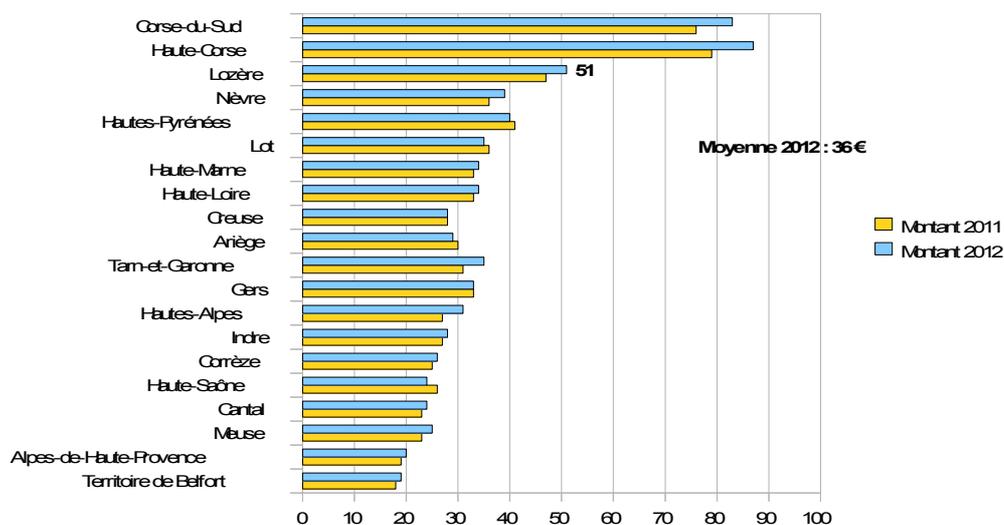
	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Dépenses ACTP</b>	901 714	931 738	882 654	894 768	883 752
<b>Bénéficiaires ACTP</b>	148	135	129	127	122
<b>Dépenses PCH</b>	1 206 225	1 979 556	2 701 693	3 024 426	3 143 560
<b>Bénéficiaires PCH</b>	207	312	379	428	470
<b>Droits ouverts</b>	508	528	589	630	675
<b>TOTAL DEPENSES</b>	2 107 939	2 911 294	3 584 347	3 919 194	4 027 312

### Dépenses ACTP et PCH



En 2013, les allocations versées aux personnes handicapées ont représenté 51 € par habitant contre une moyenne pour les départements de la même strate de 36 €.

### Montants des dépenses par habitant - ALLOCATIONS PERSONNES HANDICAPÉES -



## APA

L'APA à domicile et en établissement représente un montant de 9 100 K€, soit plus de 25 % des dépenses totales d'aide sociale. Elle augmente globalement de 0,99 %.

L'APA à domicile augmente de 2,44 % . La dépense passe ainsi de 4 134 K€ en 2012 à 4 234 K€ en 2013. Dans le même temps, l'APA en établissement reste stable pour un montant de 4 877 K€ en 2012 et 4 865 en 2013.

Le nombre de bénéficiaires APA à domicile payés au 4ème trimestre 2013, soit 1 106, a augmenté de + 7,2 % par rapport au premier trimestre de la même année qui s'établissait à 1 032. Il est supérieur à la moyenne de l'année 2012 qui était à 1 002 personnes. Cette augmentation peut provenir d'un nombre de personnes sollicitant l'APA plus important compte tenu, notamment, de l'évolution des règles de conditions d'octroi des différentes caisses de retraite, ce qui réoriente ces demandes sur le Département.

Montants en K€	2009	2010	2011	2012	2013
APA à domicile	4 034	3 978	3 879	4 134	4 234
APA versée à l'établissement	4 556	4 661	4 900	4 877	4 865
Créances irrécouvrables et titres annulés		14			3
<b>Total dépenses</b>	<b>8 590</b>	<b>8 653</b>	<b>8 779</b>	<b>9 011</b>	<b>9 102</b>
Titres émis sur recouvrement	32	32	20	23	23
<b>Dépense effective (1)</b>	<b>8 558</b>	<b>8 621</b>	<b>8 759</b>	<b>8 988</b>	<b>9 079</b>

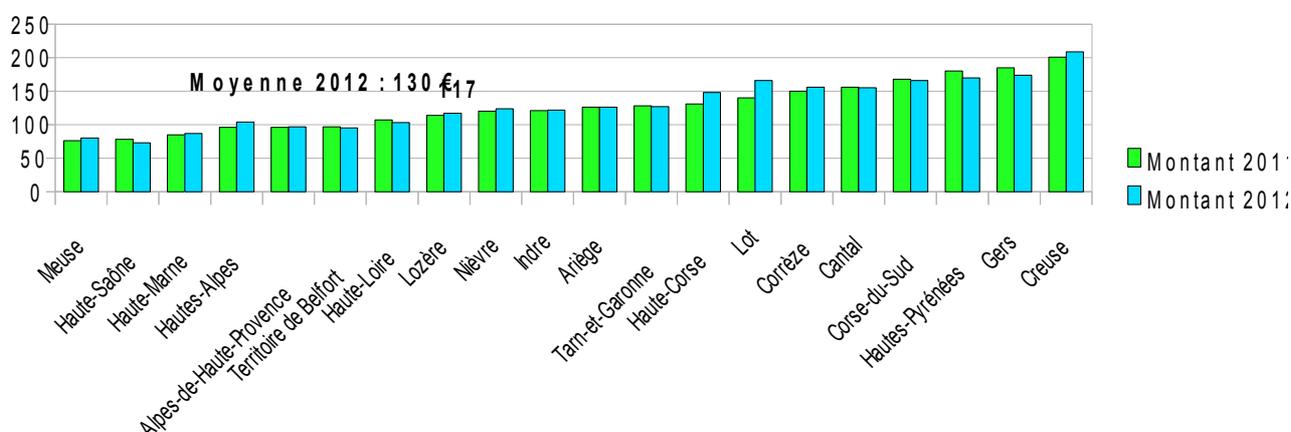
(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis à la CNSA

Nombre de bénéficiaires au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013
	1989	2179	2171	2478	2520
taux d'évolution	3,97%	9,55%	-0,37%	14,14%	1,69%

Nombre de bénéficiaires	2009	2010	2011	2012	2013
Bénéficiaires à domicile	960	941	941	1 002	1 106
Bénéficiaires en établissement	1 029	1 238	1 230	1 476	1414 *
<b>Total</b>	<b>1 989</b>	<b>2 179</b>	<b>2 171</b>	<b>2 478</b>	<b>2 520</b>

\* Par évolution réglementaire, le girage ne se fait plus chaque année. Seuls 7 établissements ont été girés en 2013. Le nombre de bénéficiaires est donc partiellement actualisé.

### Montants des dépenses par habitant - APA -



## Offre d'accueil / Equipement

Cette mission recouvre la prise en charge de l'hébergement des PH y compris accueil de jour et PH en EHPAD) et des PA, l'APA en établissement et les participations du Département aux structures d'aide aux personnes que sont le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), le Groupement d'Entraide Mutuelle – GEM.

Globalement, les dépenses de cette mission baissent de - 13,09 %, soit - 1 615 604 € par rapport à une année 2012 sur laquelle ont été payés plusieurs mois de rappel d'hébergement, surtout dans le secteur du handicap. La progression des dépenses d'hébergement tous secteurs confondus sur deux ans est de + 6,76 % soit de 10 046 255 € en 2011 à 10 725 494 € en 2013, en moyenne + 3,38 % par an.

La plus forte variation à la baisse 2012/2013 porte sur l'hébergement en établissement, conformément aux explications fournies sur les rattachements 2012 :

- - 853 534 €, soit - 40 % sur les dépenses d'hébergement PH,
- - 794 219 €, soit - 24,41% sur les dépenses d'hébergement PA.

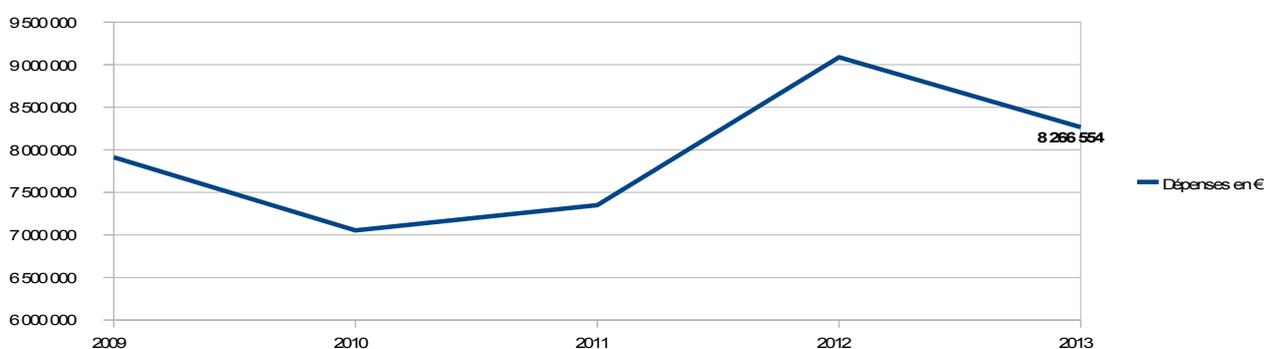
C'est en effet sur ces lignes que les rappels les plus importants ont été réalisés en 2012 à hauteur de 750 K€ en PH et 570 K€ en PA.

L'accueil de jour des PH augmente légèrement de +1 332 €, soit + 1,39 %. Alors que l'hébergement des PH en EHPAD augmente plus fortement de + 12 817 €, soit + 12,41 %.

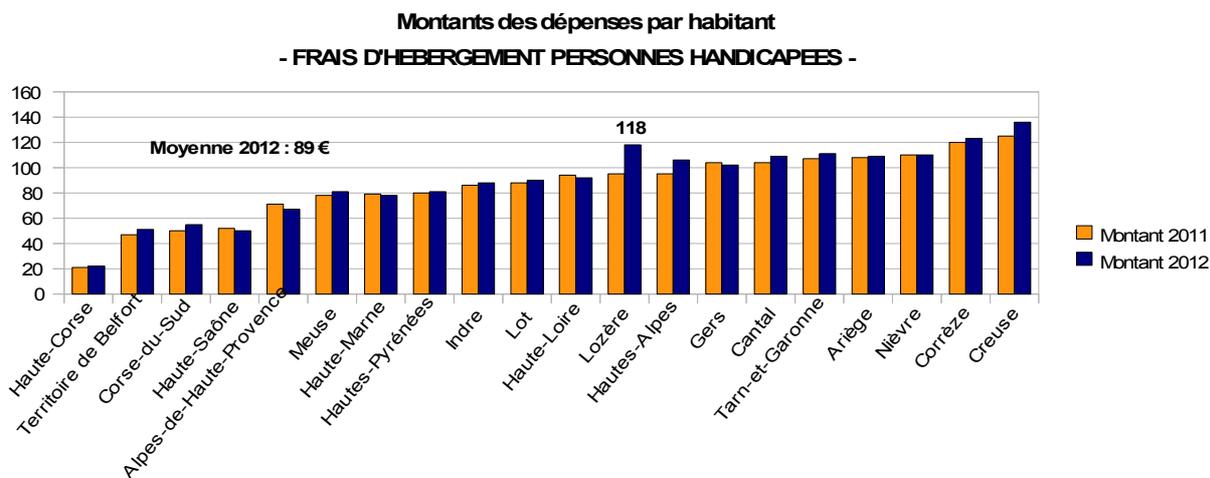
Concernant l'aide aux structures, on note que la Maison Relais du Bleymard a cessé son activité en milieu d'année, ce qui a entraîné la division par deux de la subvention, soit – 16 500 €. Les autres dépenses sont inchangées.

### Hébergement des personnes handicapées

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Dépenses en €</b>	7 912 659	7 053 812	7 350 316	9 087 940	8 266 554
<b>% d'évolution</b>	12,88%	-10,85%	4,20%	23,64%	-9,04%
<b>Bénéficiaires</b>	238	235	245	266	242
<b>dont Accueil de jour</b>	84 493	84 656	84 200	95 582	96 914

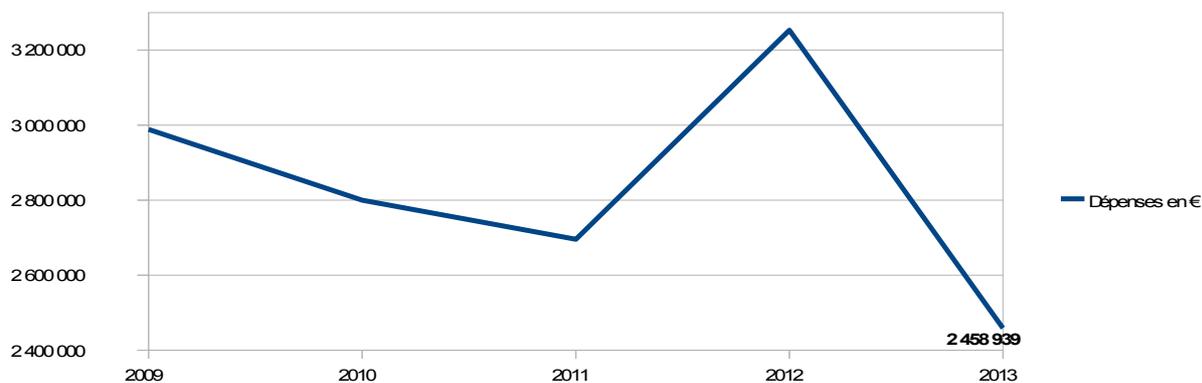


Cette aide représente en 2012 une dépense totale d'environ 118 € par habitant, la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 89 €/hab.

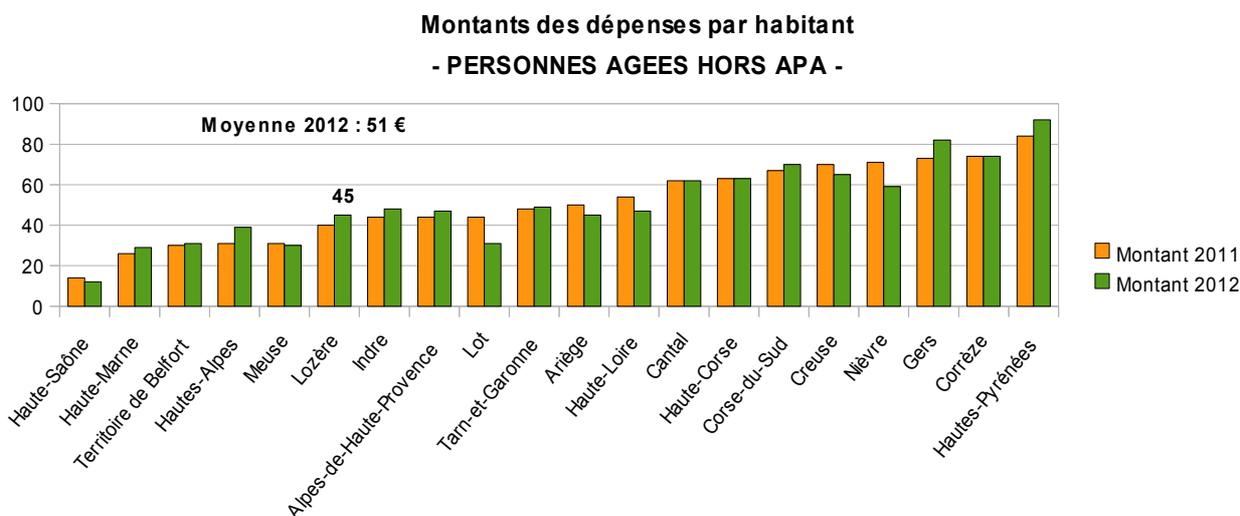


### Hébergement des personnes âgées

	2009	2010	2011	2012	2013	
Dépenses en €	2 988 499	2 800 229	2 695 939	3 253 158	2 458 939	
% d'évolution		-2,78%	-6,30%	-3,72%	20,67%	-24,41%
Bénéficiaires payés en moyenne des 4 trimestres	331	327	251	268	240	



En 2012, l'aide aux personnes âgées a représenté un montant par habitant de 45 € pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 51 €.



#### 4° - Direction – Service des Affaires Financières

La Direction et le SAF gèrent en direct les lignes de subventions et dépenses qui ont une dimension transversale pour un montant total de 212 K€.

On retrouve également les services généraux (chapitre 50) avec essentiellement la participation au fonctionnement de la MDPH. Ces divers frais augmentent de + 4,95 % avec des coûts de supervision des travailleurs sociaux en baisse et une hausse des frais de stands dans les salons dans le cadre de la démographie médicale de + 6 333 €.

Dans ce même cadre, les dépenses pour les bourses d'étudiants en 3ème cycle de médecine et de dentiste (comptabilisées au chapitre 58), augmentent de + 73,42 %, soit + 39 268 € pour 26 conventions en cours. 47 étudiants (médecins ou dentistes) ont signé une convention avec le Département depuis 2008. A ce jour, 4 médecins se sont installés sur notre territoire.

# E / TRANSPORTS, ROUTES ET BÂTIMENTS

## 1°- Les transports

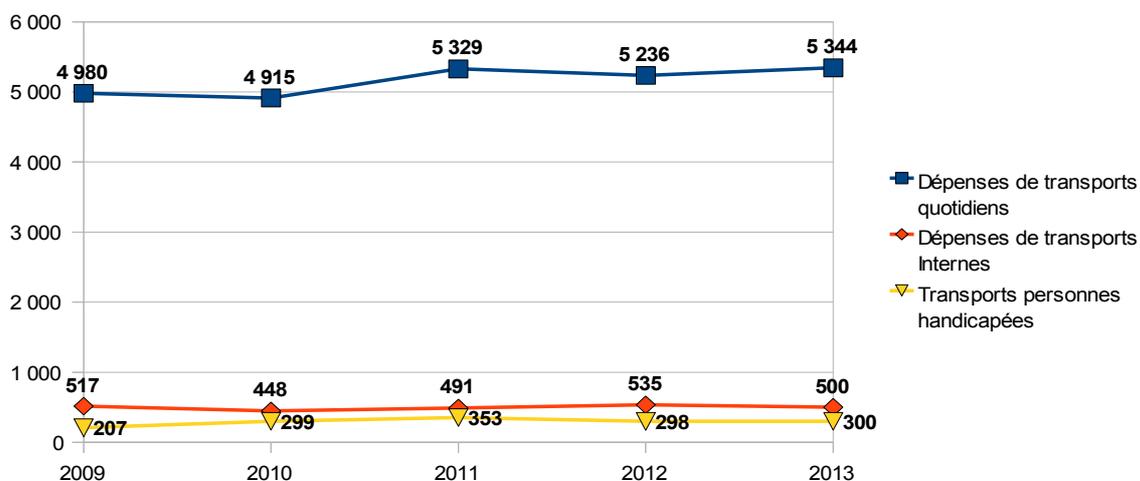
### a) - Les transports scolaires (hors personnel)

	2009	2010	2011	2012	2013
Transports Scolaires (Chapitres 932 et 938)	6 121 348 €	6 077 648 €	6 582 369 €	6 490 417 €	6 517 441 €

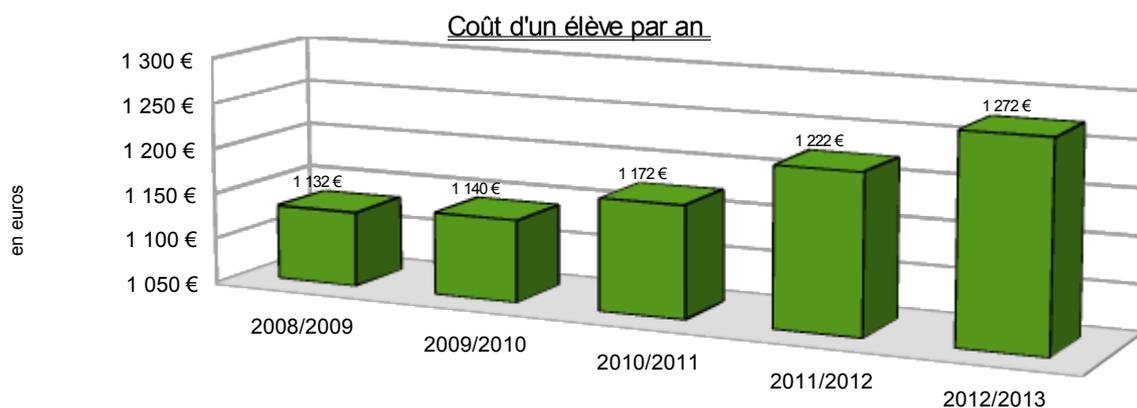
Depuis 2009 les dépenses liées au transport ont augmenté de + 6,47 %, (gérées TTC les années précédentes, elles sont gérées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 en HT, d'où la légère baisse en 2012 de - 1,40 %).

La récupération de la TVA a permis de réduire les dépenses de transports scolaires sur l'année 2013 de 394 k€.

Les budgets consacrés aux allocations pour les élèves sont stables, la légère augmentation des coûts des transports notamment des circuits quotidiens s'explique essentiellement par la révision contractuelle des prix.



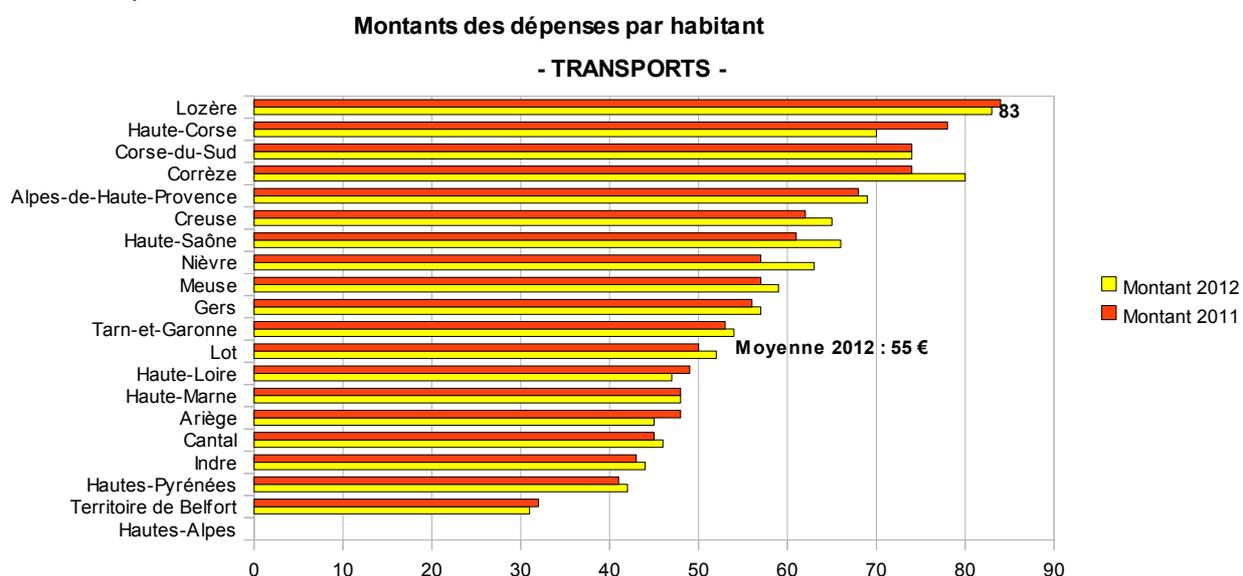
	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Coût d'un élève du primaire	1 099 €	1 082 €	1 136 €	1 185 €	1 310 €
Coût d'un élève du Secondaire	1 183 €	1 278 €	1 305 €	1 362 €	1 395 €
Coût d'un élève interne	688 €	683 €	653 €	715 €	695 €
Coût/élève/an	1 132 €	1 140 €	1 172 €	1 222 €	1 272 €



- 250 circuits de transports scolaires sont utilisés par 4 180 élèves pour 25 000 Kms par jour.
- 295 706 € ont été consacrés au transport de 46 élèves handicapés ou en difficulté scolaire.

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
nbre de circuits scolaires	247	248	252	251	250
<b>nbre total d'élèves transportés</b>	<b>4688</b>	<b>4734</b>	<b>4900</b>	<b>4916</b>	<b>4801</b>
Elèves du Primaire	1824	1883	1917	1879	1804
Elèves du Secondaire	2370	2373	2481	2494	2376
Elèves Internes	494	478	502	543	621

Les transports scolaires ont représenté en 2012 un coût par habitant de 83 € contre une moyenne pour les départements de la même strate de 55 €.



### Les allocations de transports :

L'allocation journalière de transport est versée aux familles des enfants de plus de 3 ans qui résident à plus de 3 km de l'école la plus proche ou à plus de 3 km d'un service de transport scolaire. Pour les 174 élèves concernés, 79 113 € ont été dépensés pour cette action en 2012/2013.

L'allocation de transport hebdomadaire est attribuée aux élèves internes qui ne bénéficient pas d'un service de transport ou qui sont domiciliés à plus de 6 km d'un point d'arrêt s'ils empruntent une ligne. Pour les 1 187 élèves concernés, 111 214 € ont été dépensés pour cette action en 2012/2013.

#### Bourses scolaires :

La bourse de premier internat (183 €), qui s'adresse aux élèves entrant pour la première fois en collège, a bénéficié à 256 élèves, pour un coût de 46 848 € en 2012/2013.

#### **b) - Les transports hors scolaires**

- 493 000 € HT sur la période scolaire 2012/2013 consacrés au financement de 16 lignes régulières d'autocars dont 11 plus particulièrement réservées au transport d'élèves (543 élèves internes et 164 élèves demi pensionnaires).
- 16 050 € TTC ont été consacrés au co-financement des Transports à la demande en 2013 : 15 communautés des communes ont mis en place un TAD sur leurs territoires.

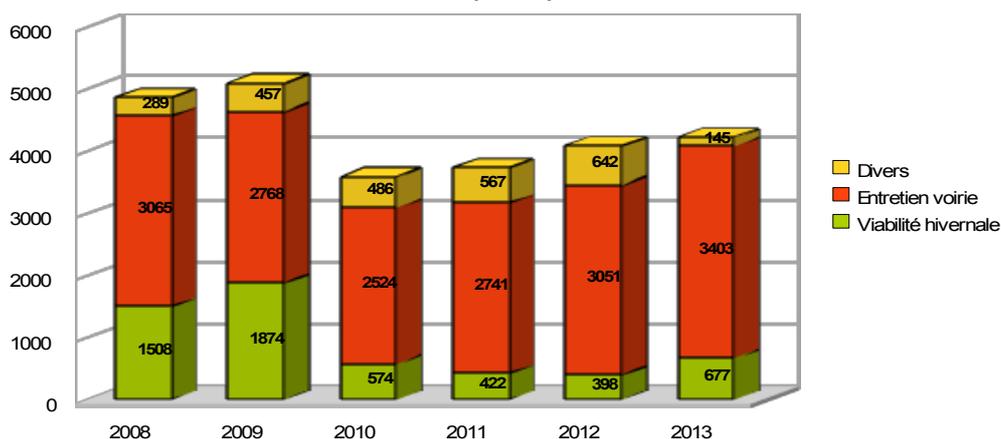
## **2° - Les routes**

Les dépenses de voirie (hors dépenses de personnel) s'élèvent en 2013 à 4 225 271 € pour 2 271 Kms de voirie, soit un coût par kilomètre de route de 1 861 €.

En incluant les dépenses de personnel, les dépenses concernant les routes et la voirie s'élèvent à 13 693 879 € (hors compensations), soit un coût par kilomètre de route de 6 030 €.

Les dépenses de fonctionnement liées aux routes se répartissent principalement entre l'entretien de la voirie et la viabilité hivernale. S'y ajoutent les locations, l'entretien, les réparations, le nettoyage des bâtiments, les locations mobilières et la fourniture de petit équipement.

**Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie  
(en K€)**



Entretien de la voirie : 3,403 M€

L'activité 2013 représente 268 208 heures d'activité des agents d'exploitation des routes. Cette activité se répartit de la façon suivante :

- 13 % consacrés à l'entretien des chaussées ;
- 32 % consacrés à l'entretien des dépendances (fossés, fauchage, élagage,,,) ;
- 5 % consacrés à l'entretien de premier niveau et à la surveillance des ouvrages d'art (ponts et aqueducs) ;
- 19 % consacrés au maintien des conditions de circulation pendant la saison de viabilité hivernale ;
- 7 % consacrés à l'exploitation générale du réseau,
- 24 % d'activités diverses

Viabilité hivernale : 676 887 €

Ces crédits ont permis de financer les fournitures de consommables (sel, pouzzolane) et d'assurer le coût généré par l'utilisation de la flotte d'engins de déneigement :

- 51 387 heures ont été effectuées par les agents en charge de viabilité hivernale (patrouilleurs, coordinateurs et chauffeurs) ;
- 6 212 tonnes de sel et 5 653 tonnes de pouzzolane ont été répandues.

Divers (hors service des routes) : 144 897 €

Jusqu'en 2012, les locations immobilières et mobilières, les charges locatives, la maintenance des bâtiments, les assurances, le combustible, l'énergie étaient pris en charge par le service des bâtiments et des collèges et par le service des moyens généraux.

A compter de 2013, certaines de ces charges ont été transférées au service des routes et figurent donc dans l'entretien de la voirie.

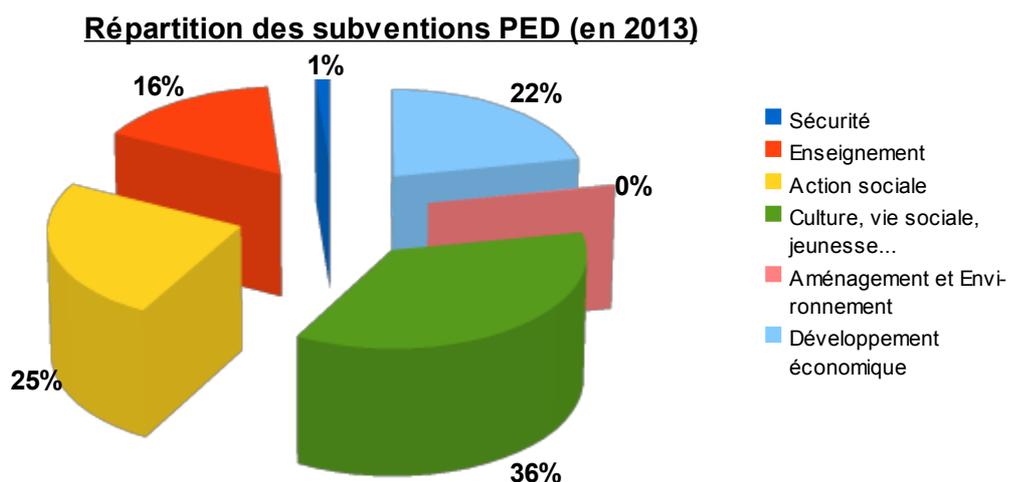
Ces opérations de transfert s'élèvent à 497 K€.

## **F / SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED) : Fonctionnement**

En 2013, ces crédits ont permis d'apporter une aide au fonctionnement de 876 associations (contre 856 en 2012), pour un montant total 2013 de 969 414,30 € (902 704,55 € en 2012).

Ils se répartissent de la manière suivante :

- Sécurité : 12 300,00 €
- Enseignement : 157 098,60 €
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 348 944,19 €
- Action sociale : 238 428,51 €
- Aménagement et environnement : 1 800,00 €
- Développement économique : 210 843,00 €

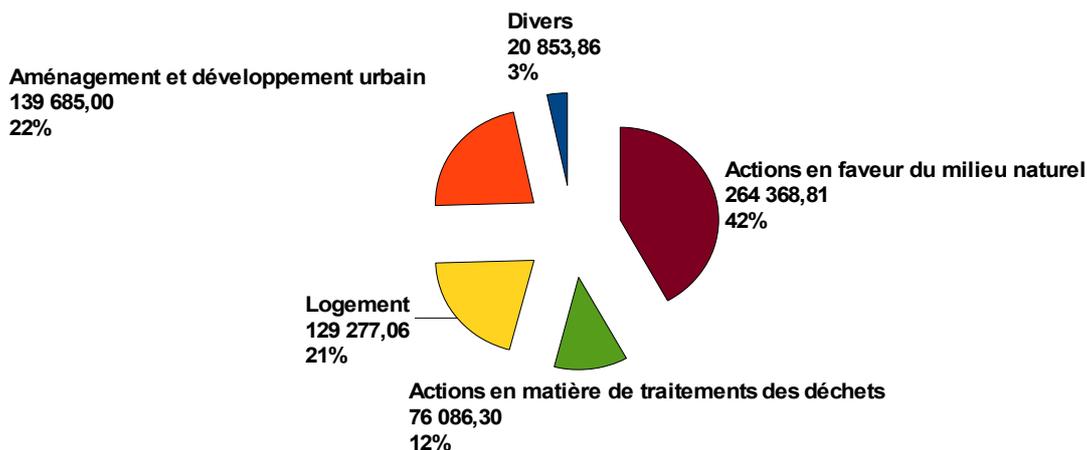


## G / AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Les dépenses liées à l'aménagement et l'environnement (*hors charges de personnel*) atteignent 630 K€. Elles progressent sur un an de + 44% et ont plus que doublé depuis 2010.

	2010	2011	2012	2013
Aménagement et environnement	292 419	442 880	437 881	630 271
% évolution	-92,74%	51,45%	-1,13%	43,94%
% évolution 2010/2013	115,54%			

Répartition des dépenses d'aménagement et d'environnement



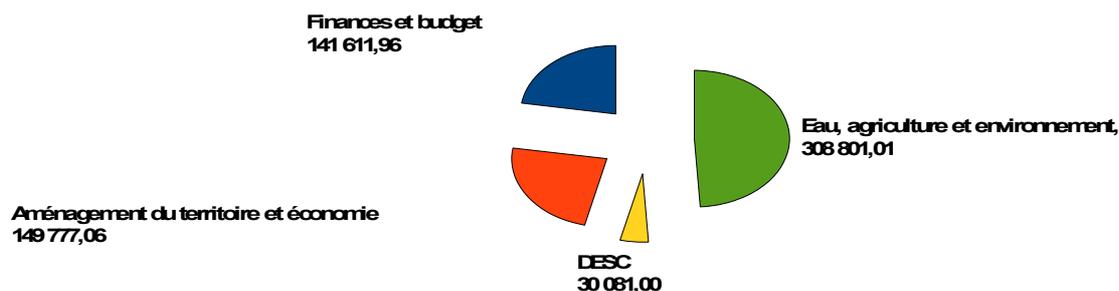
Ont été financés aux titres des actions en faveur du milieu naturel principalement :

- l'entente interdépartementale Causses Cévennes (100 K€),
- 66 K€ pour le fonctionnement de l'agence locale de l'énergie et du climat de la Lozère,
- 20 K€ au titre de l'association SIG Languedoc-Roussillon,
- diverses subventions pour les activités de pleine nature, de l'éducation à l'environnement, etc...

Les financements concernant l'aménagement et le développement urbain ont permis de financer le CAUE à hauteur de 140 K€ (+ 40 K€ par rapport à 2012).

Principal poste en augmentation, les actions dans le cadre du logement passent de 38 K€ en 2012 à 129 K€ principalement du fait de la participation pour la première année au PIG versée à Habitat et développement 12 (+71 K€).

Par direction, les crédits se répartissent comme suit :

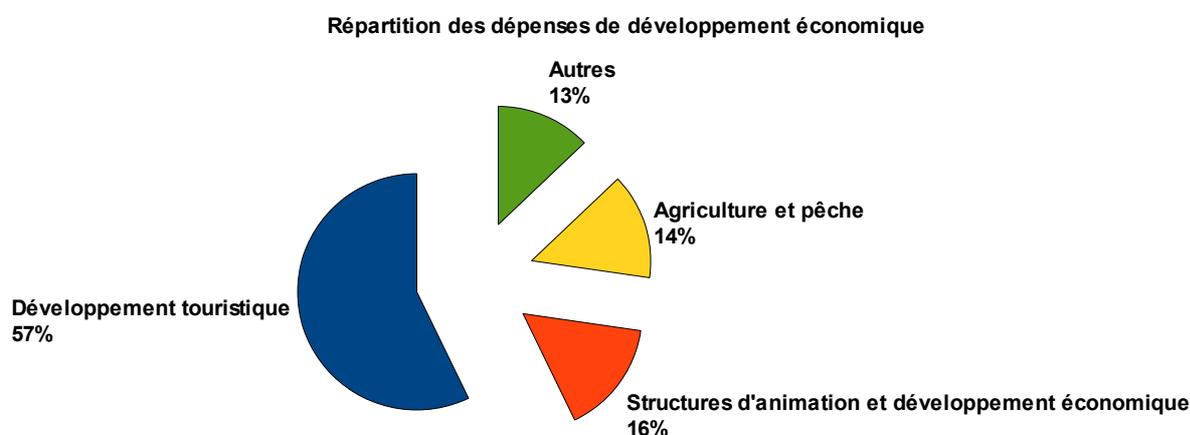


## H / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En 2013, les dépenses consacrées au développement économique atteignent 3 948 K€ contre 3 793 K€ en 2012, soit une augmentation de + 4,1 % (hors déficit des budgets annexes).

	2010	2011	2012	2013
Développement économique	3 710 575	4 699 079	3 792 562	3 948 157
% évolution	-7,81%	26,64%	-19,29%	4,10%
% évolution 2010/2013	6,40%			

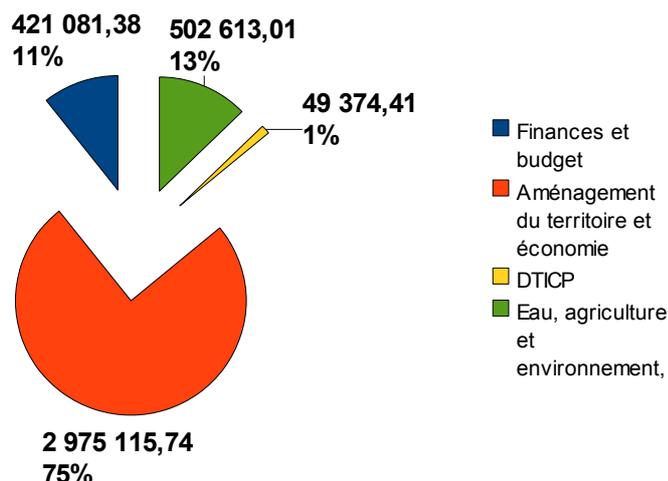
57 % des dépenses, soit 2 257K€ ont été consacrés au développement touristique.



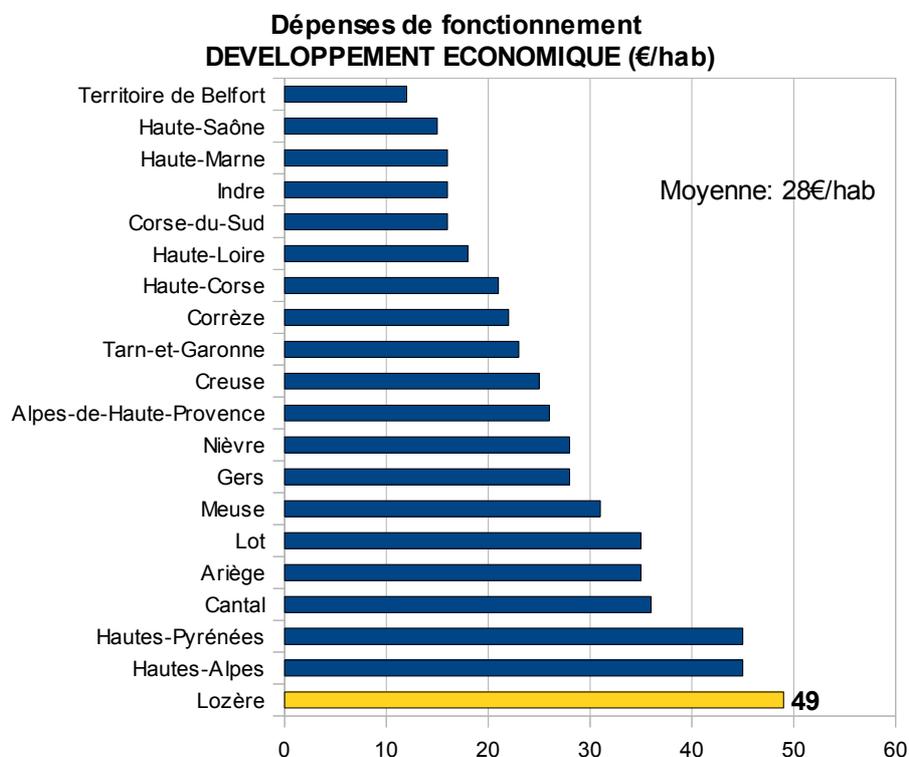
Les principaux organismes financés dans le cadre de ces enveloppes au titre des participations et programmes divers ont été en 2013 :

- Le Comité départemental de tourisme à hauteur de 1 909 K€ (1 631 K€ en 2012, soit + 9,8 %), dont campagne Lozère Nouvelle Vie,
- la Chambre de commerce et d'industrie pour 251 K€ (gestion aérodrome, mission bois énergie, programme d'animation économique),
- la Chambre d'agriculture pour 230 K€ (dotation fonctionnement, divers programmes),
- Lozère développement pour 216 K€ (dotation fonctionnement, divers programmes),
- la Chambre des métiers et de l'artisanat (180 K€),
- l'association De Lozère (125 K€),
- SELO pour 110 K€ (DSP Bouviers et Ste Lucie),
- Le Syndicat mixte RN 88 à hauteur de 42 K€.

Par directions, les crédits se répartissent comme suit :



En 2012, le département de la Lozère a consacré 49 € par habitant aux aides au développement économique (63 € incluant les dépenses du personnel et le financement des déficits des budgets annexes) contre en moyenne 28 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate. Ce montant est en 2013 de 51 €/hab (64 € incluant les dépenses du personnel et le financement des déficits des budgets annexes).



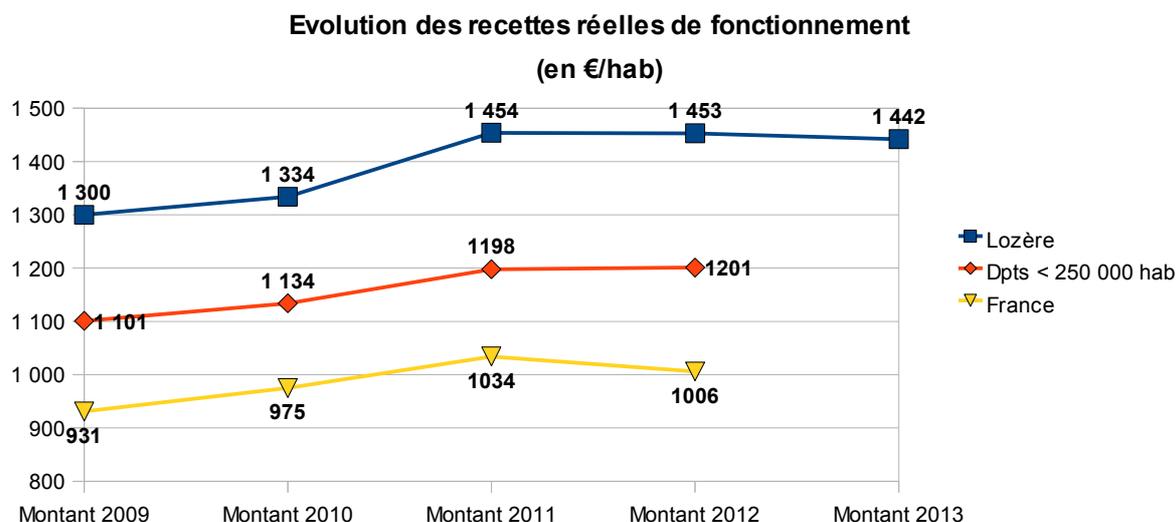
## II / LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2013, l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 111 328 719,27 €, soit une évolution de -0,70 % par rapport à l'année 2012.

Elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	Total perçu 2012	Total perçu 2013	Évolution
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...)	263 483,81 €	513 014,28 €	94,70%
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remboursement sur rémunération...)	443 857,50 €	408 253,99 €	-8,02%
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, participations DRAC...)	62 161,93 €	109 507,59 €	76,17%
PREVENTION MEDICO SOCIALE ( remboursements sur rémunération et charges de personnel; recouvrement sur SS...)	45 146,27 €	43 382,48 €	-3,91%
ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)	6 229 332,45 €	9 672 611,97 €	55,28%
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	613 632,98 €	468 439,27 €	-23,66%
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)	281 346,91 €	138 737,64 €	-50,69%
TRANSPORTS ( participation des communes et des familles aux transports scolaires...)	731 733,74 €	716 747,42 €	-2,05%
DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)	122 792,22 €	177 738,09 €	44,75%
IMPOSITIONS DIRECTES	22 843 199,77 €	23 765 913,87 €	4,04%
AUTRES IMPOTS ET TAXES ( taxe dép de publicité foncière, TADE, CAUE, TSCA, TIPP, Taxe d'électricité, etc.) ***	29 686 258,29 €	24 797 437,46 €	-16,47%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ( DGF, DGD, compensations,...)	50 787 171,00 €	50 505 741,39 €	-0,55%
OPERATIONS FINANCIERES (produits de participation dont 3 597 €concernant les parts sociales)	4 312,65 €	11 193,82 €	-
	112 114 429,52 €	111 328 719,27 €	-0,70%

En 2013, le département de la Lozère a perçu près de 1 442 € de recettes par habitant. La moyenne 2012 pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants était de 1 201 €, et de 1 006 € pour l'ensemble des départements.



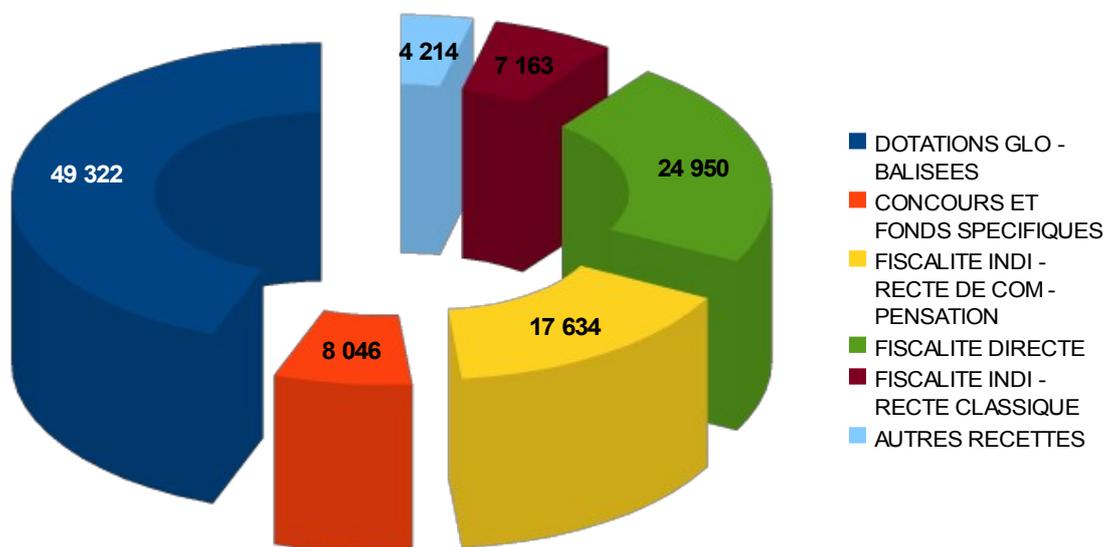
Représentant 67,37 % des recettes de fonctionnement pour un total de 75 002 K€, les dotations et compensations de l'État évoluent à la hausse par rapport à 2012, soit + 4,06 % (72 075 K€).

Elles ont été regroupées en trois catégories :

- Les dotations globalisées : 49 322 K€ soit 44,30 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les concours et fonds spécifiques : 8 046 K€ soit 7,23 % des recettes réelles de fonctionnement (CNSA, FSE, Fonds Soutien etc).
- La fiscalité indirecte de compensation : 17 634 K€ soit 15,84 % des recettes réelles de fonctionnement (TSCA, TICPE).

Le solde, soit 36 327 K€, regroupe :

- La fiscalité directe : 24 950 K€ soit 22,41 % des recettes réelles de fonctionnement.
- La fiscalité indirecte classique : 7 163 K€ soit 6,43 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les autres recettes : 4 214 K€ soit 3,79 % des recettes réelles de fonctionnement.

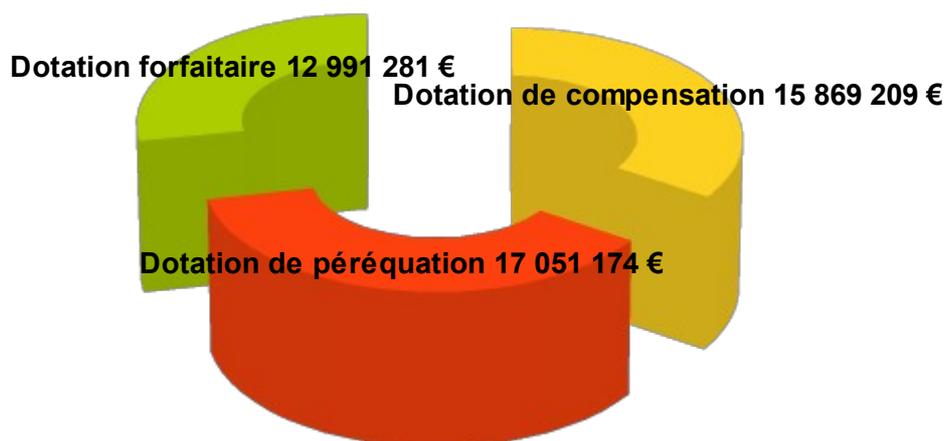


## A - LES DOTATIONS GLOBALISÉES (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 49 322 K€

### 1° - La Dotation Globale de Fonctionnement : 45 912 K€

La dotation globale de fonctionnement des départements est constituée :

- d'une dotation forfaitaire comprenant une dotation de base calculée chaque année en fonction de la population départementale, et un complément de garantie ;
- d'une dotation de compensation des départements qui constitue le vecteur privilégié d'ajustement des relations financières entre l'État et les départements ;
- d'une dotation de péréquation ou dotation de fonctionnement minimale (DFM) versée aux départements ruraux en fonction de leur potentiel financier et de leur longueur de voirie.



La DGF du département de la Lozère reste en 2013 à un niveau équivalent à 2012.

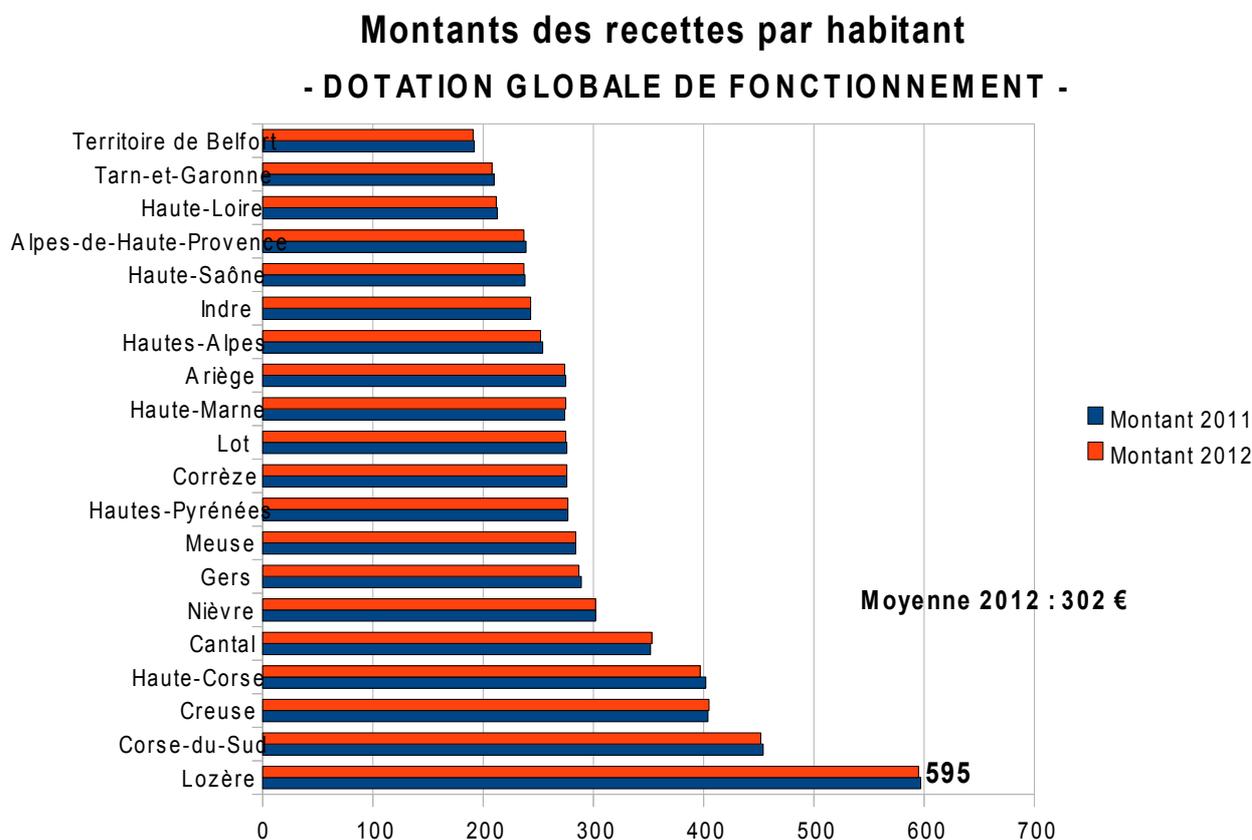
Évolution de 2009 à 2013 :

(en €)	2009	2010	2011	2012	2013
Dotation forfaitaire	12 918 396	13 025 072	13 046 168	12 991 725	12 991 281
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174
Dotation de compensation	15 821 440	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 869 209
<b>TOTAL</b>	<b>45 791 010</b>	<b>45 945 455</b>	<b>45 966 551</b>	<b>45 912 108</b>	<b>45 911 664</b>
<b>Evolution 2009/2013</b>	0,26%				

Entre 2009 et 2013, la DGF du département a évolué de + 0,26 %.

Au titre de l'année 2013 la DGF totale représente 41,24 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2012, le département de la Lozère a perçu 595€ par habitant de dotation globale de financement pour une moyenne de la strate des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 302€/hab. Ainsi notre département continue d'être le département de - 250 000 habitants le mieux doté en DGF. Le 2ème département est la Corse du Sud avec 452 € par habitant.



## 2° - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 550 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire. Chaque département perçoit depuis, une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

Ainsi le montant alloué à notre Département en 2013 a été identique à celui versé depuis 2008, soit 1 543 322 €.

La différence de 6 682,39 € est une subvention accordée à la Bibliothèque.

### 3° - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 1 860 K€

En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement.

	2009	2010	2011	2012	2013
Compensation au titre de la taxe professionnelle	291 945 €	333 233 €	308 539 €	257 928 €	215 825 €
Compensation au titre des exonérations fiscalité directe	1 744 491 €	1 653 802 €	2 084 595 €	1 626 472 €	1 443 490 €
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	484 006 €	508 168 €		206 102 €	175 362 €
Compensation CET				19 276 €	25 605 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 520 442 €</b>	<b>2 495 203 €</b>	<b>2 393 134 €</b>	<b>2 109 778 €</b>	<b>1 860 282 €</b>
Evolution année n/n-1	-12,73%	-1,00%	-4,09%	-11,84%	-11,83%
Evolution 2009/2013	-26,19%				

En 2013, les compensations ont diminué de -11,83 % (le taux d'évolution retenu par la loi de finances pour 2013 avait été fixé à -13,6 %).



## **B - LES CONCOURS ET FONDS SPECIFIQUES (CNSA, FMDI, FSE, Fonds Exceptionnel) : 8 046 K€**

Ces derniers représentent 4,36 % des recettes réelles de fonctionnement, soit 4 852 K€ contre 4 850 K€ en 2012.

### **1° - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 287 K€**

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des concours versé représente 3,86 % du budget de fonctionnement en diminution de -1,06 % par rapport à l'année 2012.

La dotation versée aux départements concerne l'allocation pour l'autonomie APA, la prestation de compensation du handicap PCH et le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées MDPH.

#### **A.P.A.**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Dépense effective d'APA (1)	8 562 523 €	8 652 828 €	8 778 971 €	9 010 839 €	9 102 165 €
Concours APA Du FFAPA/CNSA réellement VERSES	3 052 107 €	2 931 324 €	3 171 615 €	3 040 469 €	3 091 103 €
<b>Charge nette du Département</b>	<b>5 510 416 €</b>	<b>5 721 504 €</b>	<b>5 607 356 €</b>	<b>5 970 370 €</b>	<b>6 011 062 €</b>

(1) Exécuté année n

La charge nette du Département au titre de l'APA a augmenté entre 2009 et 2013 de 9,1%.

#### **P.C.H.**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
DEPENSES ACTP (1)	876 973	931 738	882 654	894 768	883 752
DEPENSES PCH (1)	1 169 500	1 979 555	2 701 693	3 024 426	3 143 560
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 046 473</b>	<b>2 911 293</b>	<b>3 584 347</b>	<b>3 919 194</b>	<b>4 027 312</b>
Concours PCH du FFAPA/CNSA réellement VERSES	1 033 819 €	787 441 €	814 000 €	1 043 950 €	949 011 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 033 819</b>	<b>787 441</b>	<b>814 000</b>	<b>1 043 950</b>	<b>949 011</b>
<b>CHARGE NETTE POUR LE DEPARTEMENT</b>	<b>1 012 654</b>	<b>2 123 852</b>	<b>2 770 347</b>	<b>2 875 244</b>	<b>3 078 301</b>

(1) Exécuté année n

La charge pour le département a ainsi évolué de plus de +2,76 % entre 2012 et 2013 (+ 244 K€).

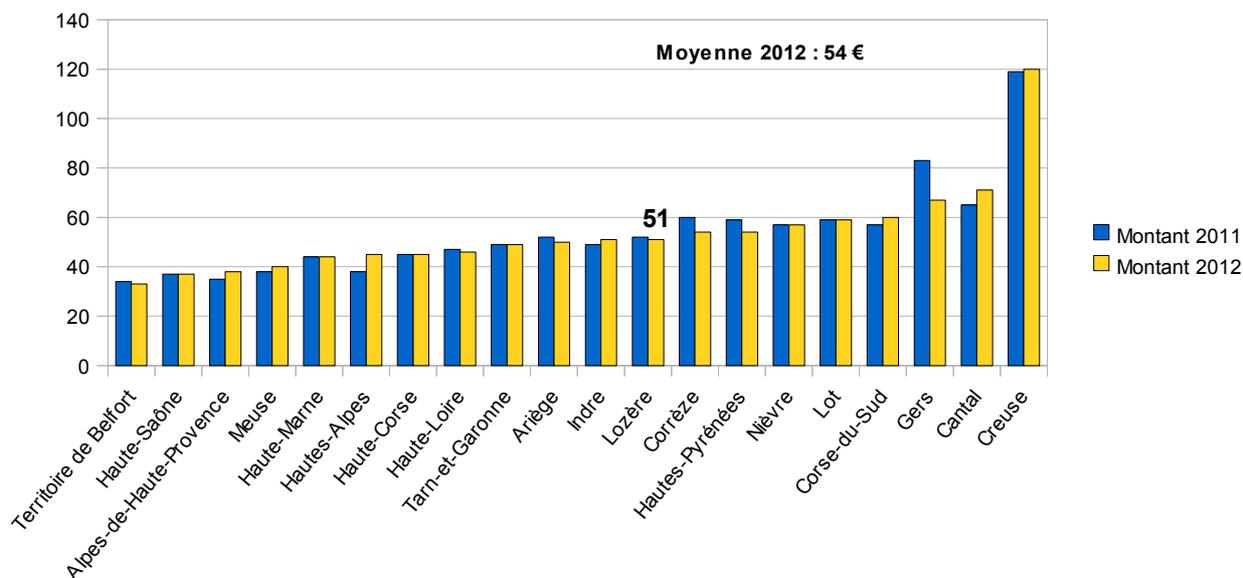
#### **MAISON DÉPARTEMENTALE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Concours MDPH du FFAPA/CNSA VERSES	251 545 €	247 378 €	249 232 €	248 663 €	247 314 €
Évolution 2009/2013					-1,68%

Ce concours est reversé à la MDPH dans sa totalité, soit 247 314 €. Pour information, en complément, la participation du département à la MDPH est de 186 000 €.

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2012 un montant de 51€/hab pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 54€/hab, qui reste au même niveau qu'en 2011.

**Montants des recettes par habitant  
- CNSA (PCH, MDPH, APA) -**



## 2° - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 320 K€

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>FMDI</b>	331 148 €	381 697 €	396 636 €	356 329 €	319 877 €

Le volume des parts « Compensations » et « Péréquation » a diminué et les critères de répartition (Potentiel financier, nombre de bénéficiaires du RSA à la charge du département) ont été défavorable pour notre département.

## 3° - Le FSE : 245 K€

Le Fonds Social Européen (FSE) favorise l'adaptation de la population active aux mutations du marché de l'emploi ainsi que l'insertion professionnelle des chômeurs.

Il vient abonder le programme départemental d'insertion et plus particulièrement depuis 2008 les chantiers d'insertions.

La convention 2011-2013 prévoit un total de 400 000 € échelonné sur 3 ans à compter de 2012 :

- 104 947 € de recettes ont été perçues au titre du FSE 2011.
- 140 218,25 € de recettes ont été perçues au titre du FSE 2012.

**soit au total 245 165,25 € pour l'année 2013.**

#### **4° - Le Fonds Exceptionnel de Soutien : 3 194 K€**

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2012 a créé un fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté doté de 170 M€ divisé en deux sections égales (85 M€).

La première partie de ce fonds de soutien a été répartie au profit de la moitié des départements les plus mal classés au regard d'un indice synthétique prenant en compte la proportion de bénéficiaires de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA), du revenu de solidarité active (RSA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH), pondéré par la population du département.

**Pour cette première part le Département a perçu en 2013 un montant de 304 469 €.**

Concernant la seconde section, les dossiers de candidature étaient fondés sur 6 critères :

- pertes de péréquation,
- capacité d'autofinancement nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement,
- capacité de désendettement,
- pourcentage de bénéficiaires d'aides,
- part relative des dépenses d'aide sociale dans le budget départemental,
- effet ciseau entre progression des dépenses d'aide sociales et progression des recettes réelles de fonctionnement .

**Pour cette seconde part le Département a perçu en 2013 un montant de 2 889 965 €, portant le total sur l'année de ce fonds à 3 194 434 €.**

L'attribution de cette seconde part est liée à la signature avec l'État d'une convention qui prévoit les engagements pris par le Département en contrepartie de l'aide apportée.

### **C- LA FISCALITÉ INDIRECTE DE COMPENSATION : 17 634 K€**

Elle représente 15,84 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 17 634 K€, et reste équivalent à l'année 2012 (17 660 K€).

#### **1° – Compensations RMI RMA – RSA : 3 183 K€**

##### **a) - La TICPE**

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

**Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.**

##### **b) - La TICPE au titre du RSA**

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, sachant que le montant définitif du droit à compensation doit être arrêté pour 2013 au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs des départements pour 2013.

Le Département a perçu à ce titre 342 340,50 € pour l'année 2013 contre 453 684 € en 2012.

Tableau récapitulatif :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
DEPENSES RMI-RSA-RSA	4 500 421	4 746 286	4 640 000	4 964 309	5 246 562
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 500 421</b>	<b>4 746 286</b>	<b>4 640 000</b>	<b>4 964 309</b>	<b>5 246 562</b>
TICPE + TICPE RSA	2 976 397	3 056 178	3 056 177	3 294 806	3 183 463
FMDI	331 148	381 697	396 636	356 329	319 877
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 307 545</b>	<b>3 437 875</b>	<b>3 452 813</b>	<b>3 651 135</b>	<b>3 503 340</b>
<b>CHARGE POUR LE DEPARTEMENT</b>	<b>1 192 876</b>	<b>1 308 411</b>	<b>1 187 187</b>	<b>1 313 174</b>	<b>1 743 223</b>

La charge nette pour le Département au titre du RMI/RSA augmente chaque année depuis 2009. Elle a progressé de + 46% en 5 ans (+ 550 K€).

## **2° – Compensations transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 : 14 451 K€**

(hors TICPE-Part RSA : cf paragraphe précédent)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 prévoit d'attribuer aux départements respectivement une fraction de tarif de la TICPE et une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004.

	Tranche 2005	Tranche 2006	Tranche 2007	Tranche 2008	Tranche 2009	Tranche 2010	Tranche 2011	Tranche 2012	Tranche 2013
FAJ	4 080								
CLIC	98 071								
CODERPA	18 293								
FSL	79 267								
Fonds Eau Énergie	16 901								
Convention patrimoine rural non protégé	34 025								
Compensation suppression vignette auto		103 130							
FARPI		-189 725							
Non titulaires de droit publics Éducation Nationale		127 283							
Crédits de suppléance Éduc. Nat.		44 305							
Emplois aidés Éduc. Nat.		16 901							
Routes			1 185 647						
Forfait externat			325 759						
Personnels TOS			1 491 393	500 095	379 081				
Personnels Équipement			413 173	4 581 369	1 568 150	509 114			
Services des parcs de l'Équipement						7 038	150 827	33 890	48 907
Assistants maternels			16 625						
Personnels aménagement foncier				14 992					
Personnels Affaires sociales RMI LRL					21 376		26 267		
<b>TOTAUX</b>	<b>250 637</b>	<b>101 894</b>	<b>3 432 597</b>	<b>5 096 456</b>	<b>1 968 607</b>	<b>516 151</b>	<b>177 094</b>	<b>33 890</b>	<b>48 907</b>
<b>TOTAL 2012</b>	<b>11 626 233</b>								
Part RSA compens.									<b>342 340</b>
<b>Total global</b>	<b>11 968 573</b>								

Les montants réellement perçus et notifiés font l'objet d'écarts car ils incluent des régularisations au titre des années antérieures.

**Pour information, le montant total perçu au titre des compensations 2013 est de 12 944 725,36 € auquel il convient d'ajouter 342 340,50 € de TICPE-Part RSA, soit au total 13 287 065,86 €.**

Le montant perçu en 2012 était de 13 322 366,86 €.

### a) - La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 10 271 K€

La loi de finances pour 2005 attribue aux départements une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » (LRL) du 13 août 2004, en particulier le transfert du personnel de l'équipement des routes, ainsi que les TOS des collègues.

En 2013, le montant total perçu au titre de la TSCA s'élève à 10 271 231,60 €, contre 10 180 952,22 € en 2012 soit une légère augmentation de + 0,89 %.

### b) - La TICPE complémentaire : 2 673 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE.

En 2013, le montant perçu au titre de la TICPE complémentaire s'élève à 2 673 493,76 € contre 2 687 730,64 € en 2012 (- 0,5 %).

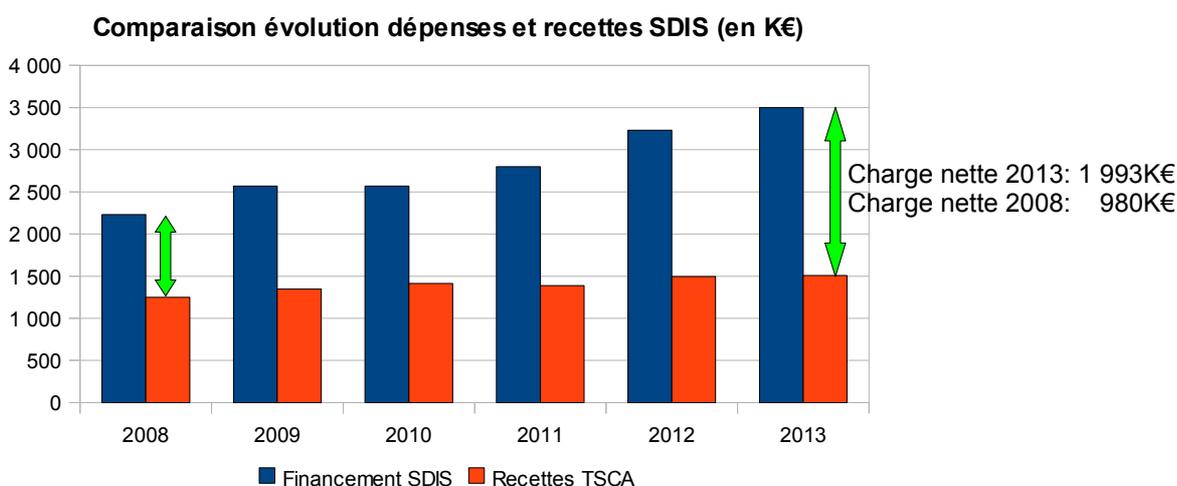
### c) - La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 507 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu que les départements se voient attribuer une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de celle attribuée aux départements au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

Au titre de l'année 2013 le montant perçu s'élève à 1 507 383,14 € contre 1 495 960 € en 2012.

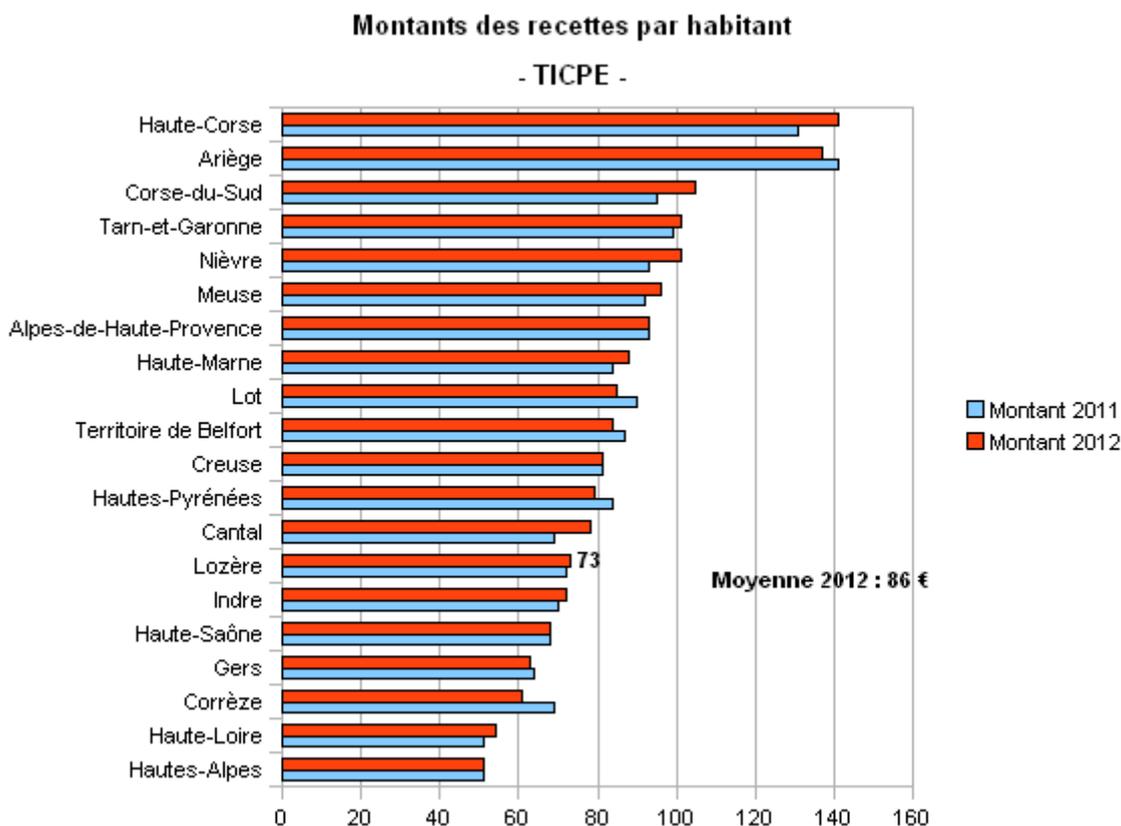
Pour mémoire, la participation du Conseil général au financement du SDIS s'élève à 3 500 K€. La part à la charge du département s'élève à 1 993 K€.



La charge nette du Conseil général a été multipliée par deux, passant de 980 K€ en 2008 à 1 993 K€ en 2013

**Au titre de la TICPE (ex-RMI + Complémentaire), le département de la Lozère a perçu en 2013 un montant total de recettes de 5 515 K€ contre 5 529 K€ en 2012 (- 0,25 %).**

En 2012, cela représentait une recette de 73 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 86 € (70 € pour la Lozère et 84 € pour les départements de même strate en 2011).



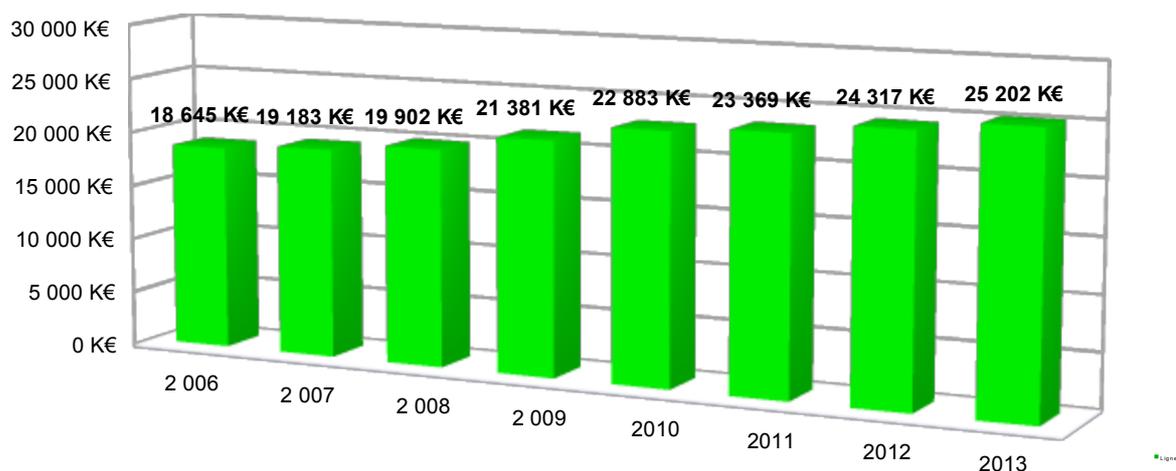
## **D - LA FISCALITE DIRECTE : 24 950 K€ (hors Part État DMTO)**

L'ensemble des recettes fiscales directes représente 22,41 % du budget réel de fonctionnement et affiche une évolution de 3,68 % par rapport à l'année 2012, pour un montant de 24 065 K€ pour l'année 2013 (contre 24 065 K€ en 2012).

AVANT REFORME				APRES REFORME			
2009	total perçu	2010	total perçu		2011	2012	2013
TH	4 590 406	Contributions Directes	13 963 189	TAXES FONCIERES	14 348 821	14 884 737	15 348 809
TFB	8 225 923			FNGIR	916 519	915 704	918 061
TFNB	115 191			DCRTP	1 191 081	1 221 963	1 183 791
TP	8 449 817	Compensation Relais TP	8 920 190	CVAE	3 913 654	3 966 205	4 377 482
				IFER	399 003	456 391	464 030
				PART ETAT TSCA	2 348 141	2 620 163	2 657 532
<b>TOTAL :</b>	<b>21 381 337</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>22 883 379</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>23 117 219</b>	<b>24 065 163</b>	<b>24 949 705</b>
				PART ETAT DMTO	251 967	251 967	251 967

A noter que depuis 2011, le Conseil général ne vote plus que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une augmentation de 1 % du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties représentait en 2013 une augmentation du produit fiscal de 152 904 €, contre 148 408 € en 2012. Il s'élèvera en 2014 à un montant de 157 221 € (sur la base prévisionnelle 2014). Par ailleurs, pour information, les bases fiscales liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties ont évolué de +17,87 % entre 2009 et 2013.

## Évolution du produit fiscal réellement perçu (part État DMTO incluse) Année 2006 à 2013 -



## **E - LA FISCALITÉ INDIRECTE CLASSIQUE : 7 163 K€**

Elle représente 6,43 % du budget de fonctionnement pour un montant total de 7 163 K€, soit une diminution de - 40,44 % par rapport à 2012 (12 026 K€) . Cette forte baisse s'explique par la diminution des DMTO (- 1 719 K€) ainsi que le fonds de péréquation des DMTO (- 3 421 K€).

Elle comprend :

### **1° - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle: 3 866 K€**

La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

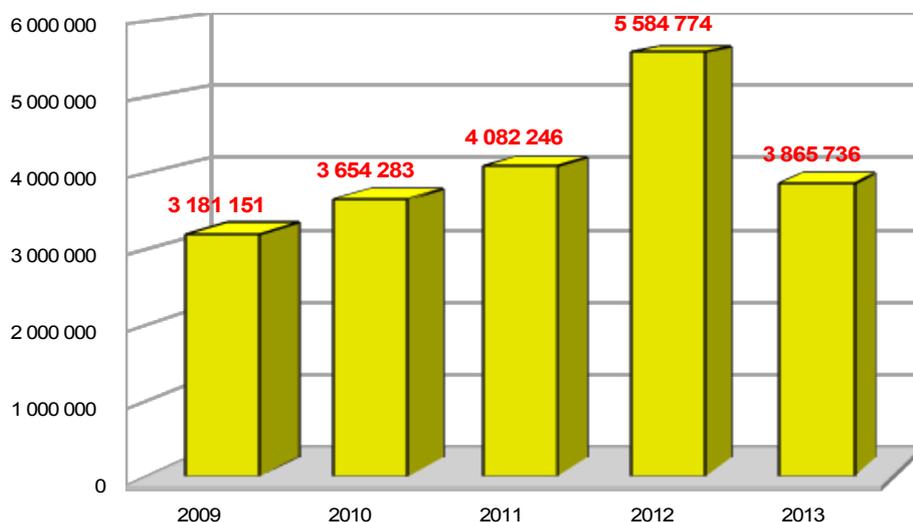
Évolution des droits d'enregistrement :

	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL Droits enregistrement Taxe foncière + TADE	3 181 150,63 €	3 654 282,93 €	4 082 245,56 €	5 584 773,77 €	3 865 735,57 €
Evolution année n/n-1	-23,77%	14,87%	11,71%	36,81%	-30,78%
Evolution 2009/2013	21,52%				

Après la chute des droits de mutation perçu en 2009, la hausse entamée en 2010 s'est confirmée en 2011 pour atteindre un niveau record en 2012 dû à la conjonction de différents événements (réforme de la fiscalité sur les plus-values, opérations exceptionnelles comme Arcelor, report, ...).

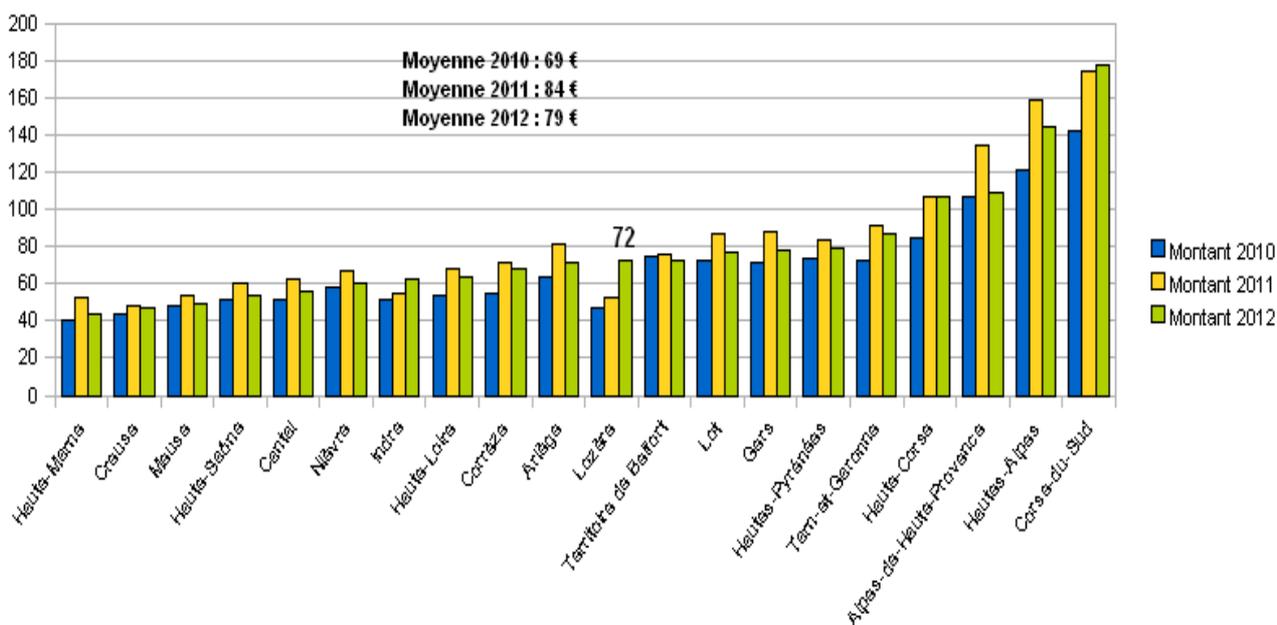
En 2013, le niveau d'encaissement atteint 3,866 M€, soit une baisse de -30,78 % par rapport à 2012 mais reste au dessus de 2009 et 2010 (+ 21,52 % par rapport à 2009).

### Évolution des droits de mutations à titre onéreux



Les droits de mutation à titre onéreux représentaient en 2012 un montant de 72 € par habitant, contre 53 € en 2011 et 47 € en 2010. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 79 € par habitant en 2012 contre 84 € en 2011.

### Montants des recettes par habitant - DMTO -



## **2° - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 1 990 K€**

Le département a perçu en 2013 une recette d'un montant de 1 989 957 € au titre du fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux créé dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

Les ressources du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux départementaux sont réparties, chaque année, entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, de la manière suivante :

- pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département, multiplié par la population du département ;
- pour 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant de ces mêmes droits perçu par le département.

Les montants au titre de ce fonds ont évolué de la manière suivante :

	2011	2012	2013
<b>Fonds péréquation DMTO</b>	5 241 754,00 €	5 411 352,00 €	1 989 957,00 €
Evolution année n/n-1		3,24%	-63,23%
Evolution 2011/2013		-62,04%	

**La baisse constatée entre 2012 et 2013 (-3,421 M€) résulte de la prise en compte de deux nouveaux critères :**

- un concernant l'éligibilité : le revenu par habitant.
- un concernant la répartition : la pondération par la population, défavorisant ainsi les départements ruraux.

**Face à cette forte diminution et afin de maintenir nos recettes à un niveau prévu dans le budget primitif, l'éligibilité du Département à la seconde part du Fonds de Soutien a été sollicitée. Un montant de 2,9 M€ nous a été attribué sous réserve de la signature d'une convention avec l'État fixant les engagements pris par le Département.**

## **3° - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 227 K€**

Les ressources du fonds sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'outre-mer. Cet indice est constitué de quatre critères :

- le potentiel financier par habitant,
- le revenu par habitant,
- la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

**Le montant perçu en 2013 est de 226 961 €.**

#### 4° - La taxe sur l'électricité : 999 K€

Elle est une taxe facultative assise sur la consommation d'électricité et mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

Cette dernière fait l'objet pour partie de reversements annuels auprès du SDEE et de la Commune de Mende par le biais de conventions intervenues entre les parties.

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>RECETTES PERCUES</b>	810 112 €	851 158 €	878 389 €	926 159 €	998 508 €
VERSEMENTS A LA COMMUNE DE MENDE	96 787 €	99 104 €	99 498 €	107 071 €	113 605 €
VERSEMENTS SDEE	427 000 €	427 000 €	427 000 €	427 000 €	427 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	523 787 €	526 104 €	526 498 €	534 071 €	540 605 €

#### 5° - La taxe d'aménagement : 75 K€

Depuis le 1er janvier 2012, il n'existe plus qu'une seule taxe d'aménagement dans laquelle sont fondues toutes les taxes d'urbanismes existantes dont la taxe départementale pour le financement des CAUE et la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles. Son assiette est plus large en réintégrant toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au delà de 1,80 m et en n'excluant plus les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules (cf. délibération n°CG\_11\_5113 du 17 octobre 2011).

Lors de sa séance du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 %.

Ce taux a été porté à 1% par délibération en date du 31 octobre 2013. Il se répartit comme suit :

- financement des espaces naturels sensibles : 0,4%
- financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : 0,6 %

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Taxe Urbanisme	119238	181340	100033	25647
Taxe aménagement				48861,87
Total	119238	181340	100033	74508,87
Évolution n/n-1	-25,24%	52,08%	-44,84%	-25,52%
Evolution 2010-2013	-37,51%			

## 6°- Les autres taxes : 6 K€

Elles atteignent quant à elles un montant de 6 196,45 € correspondant aux redevances proportionnelles sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

## **F - AUTRES RECETTES : 4 214 K€**

Elles représentent 6,65 % du budget de fonctionnement pour un montant de 7 408 K€, en augmentation par rapport à 2012 : 3 948 K€.

Elles comprennent les participations versées par l'Europe, l'État, la Région, mais aussi les autres recettes diverses telles que les recouvrements de dépenses sociales, les participations des communes aux transports, le FARPI.

### **a) Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI)**

Depuis le 1er janvier 2006, les régions et les départements perçoivent directement la participation des familles antérieurement versée aux FARPI, participation qui finance une partie de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat (40 % environ).

Le Département a mis en place des conventions d'objectifs avec les Collèges qui fixent les modalités de reversement au Département. Le taux applicable fait l'objet d'une délibération annuelle.

En €	2009	2010	2011	2012	2013
FARPI	201 183	187 352	239 866	311 771	267 673

Le montant indiqué correspond au montant perçu. En réalité, à partir de 2011, le paiement du dernier trimestre intervient en début d'année suivante. Si on réintègre ces sommes sur l'année de gestion, le montant de la recette FARPI est le suivant :

En €	2011	2012	2013
FARPI	295 074	297 895	299 870

### **b) Les transports**

L'ensemble des recettes perçues au titre des transports s'élève à 716 527,47 € HT, dont 384 720,25 € au titre des participations des communes (54 %) et 331 807,22 € au titre des familles (46 %).

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les transports scolaires sont soumis en dépenses et en recettes à la TVA qui est récupérée par la voie fiscale.

Toutes taxes comprises, le montant des recettes de transports scolaires s'élève à 766 684,39 € et augmentent de 10,37% par rapport à l'année 2012 ( 694 670,14 €).

### **c) Les participations et subventions**

Ces dernières émanent :

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Etat (hors APRE)	67 927,84	38 294,43	67 649,20	123 000,00
Région	46 888,52	58 668,60	19 012,00	0,00
Départements	97 564,26	113 226,98	118 067,36	106 479,59
Communes et structures intercommunales (hors transports)	13 233,60	27 659,28	5 182,15	31 068,63
Autres groupements de collectivités et établissements publics (dont Agences de l'eau)	273 676,41	118 664,90	106 460,24	115 145,63
	<b>499 290,63</b>	<b>356 514,19</b>	<b>316 370,95</b>	<b>375 693,85</b>

### **d) Recouvrements spécifiques**

A titre d'information, je vous précise que les recouvrements sur dépenses d'aide sociale s'élèvent en 2013 à 1 669 089,68 € contre 1 379 265,95 € en 2012.

### **e) Autres**

Les autres recettes d'un montant de 1 183 738,08 €, allouées au Département, correspondent notamment à des remboursements sur rémunérations et charges de personnels ainsi que des revenus des immeubles, ou produits exceptionnels divers.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

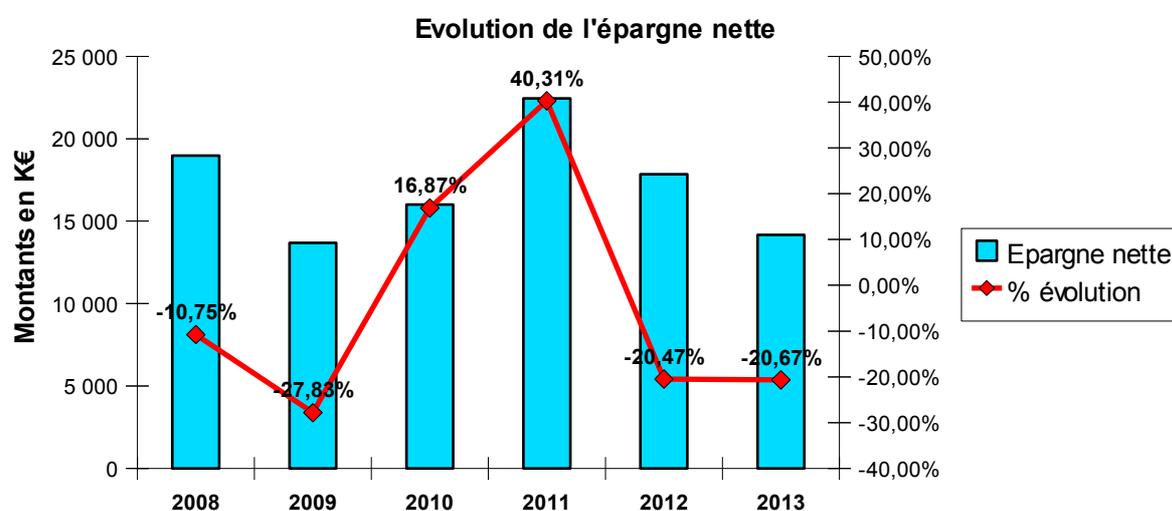
**L'épargne nette d'un montant de 14 167 K€ en 2013 diminue de 20,67 % entre 2012 et 2013.**

Cette évolution tient son explication dans le cumul de deux facteurs :

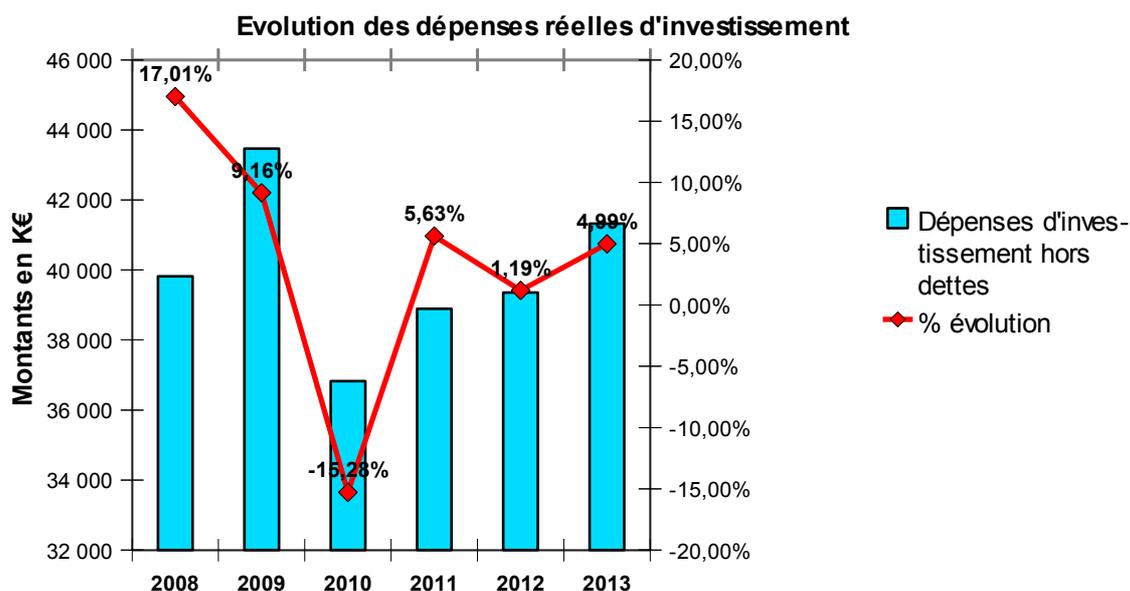
- la baisse de l'épargne brute,
- l'augmentation du volume d'emprunts remboursés.

Le taux d'épargne nette de 19,49 % en 2008 atteint 12,73 % en 2013. Il était de 15,93 % en 2012.

Ce taux reste au-dessus de la moyenne des départements qui était de 7,20 % en 2009 et de 8,54 % en 2012 (source ADF).



**Les dépenses d'investissement (hors dettes) ont progressé quant à elles entre 2008 et 2013 de + 3,77 % (+ 4,99 % entre 2012 et 2013) pour atteindre 41 321 K€.**



## I/ ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursements sur emprunts revolving), se sont améliorés pour atteindre près de 82 % en 2009. Ils se situent à 89,23 % en 2013 contre 76,97 % en 2012.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant des dépenses d'investissement réelles en K€ hors ligne d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	40 907	44 040	38 192	40 398	41 097	43 614
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement	69,73%	81,93%	79,20%	75,87%	76,97%	89,23%
<b>Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement hors annulations</b>	<b>69,73%</b>	<b>78,16%</b>	<b>77,90%</b>	<b>74,52%</b>	<b>71,05%</b>	<b>79,85%</b>

Le montant des dépenses réelles d'investissement, avec les emprunts est réparti comme suit :

Investissement	Total consommé 2012	Total consommé 2013	% évolution
DFB	13 631 005	17 904 529	31,35%
DAG-SIT	1 035 820	666 387	-35,67%
DAG-BMG	49 940	94 254	88,73%
DATE	12 766 727	12 722 092	-0,35%
DEAE	3 312 586	3 238 711	-2,23%
DSD	1 562 059	2 598 706	66,36%
DTICP	3 264 116	1 887 264	-42,18%
DESC	470 749	860 524	82,80%
ARCHIVES	66 070	47 097	-28,72%
BDP	7 100	29 485	315,28%
DRTB (routes + bâtiments + transports)	14 731 118	17 106 115	16,12%
SMPC	0	58 382	
SDIS	200 000	0	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>51 097 290</b>	<b>57 213 546</b>	<b>11,97%</b>

Les investissements se répartissent comme suit :

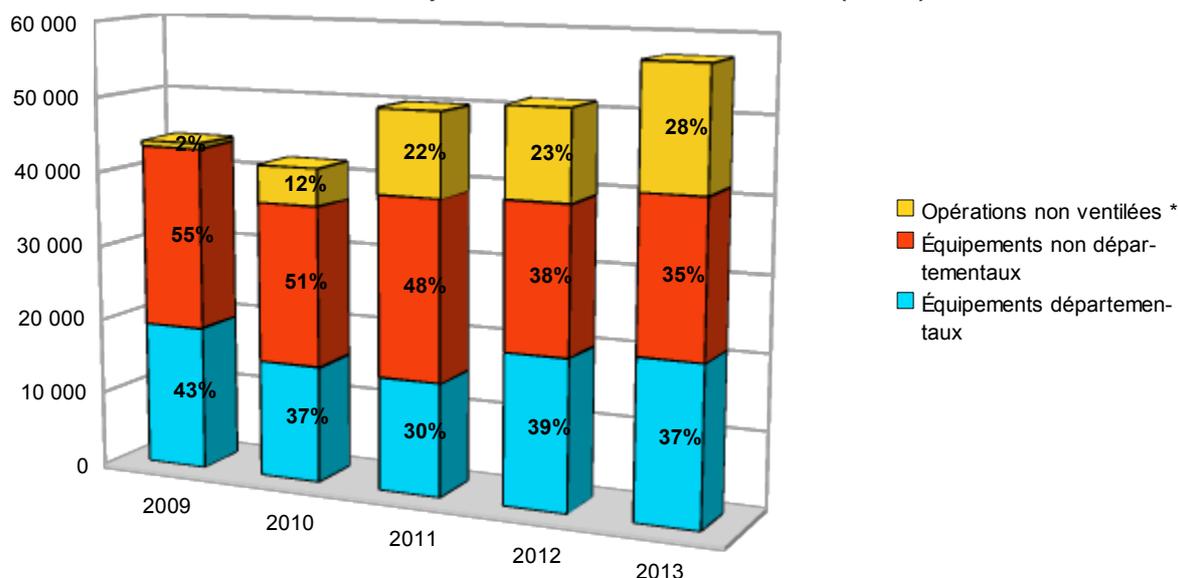
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Équipements départementaux</b>	<b>15 969</b>	<b>19 103</b>	<b>15 512</b>	<b>15 043</b>	<b>19 944</b>	<b>21 019</b>
<b>Équipements non départementaux</b>	<b>22 720</b>	<b>24 181</b>	<b>21 215</b>	<b>23 769</b>	<b>19 369</b>	<b>20 252</b>
<b>Opérations non ventilées*</b>	<b>2 217</b>	<b>755</b>	<b>4 964</b>	<b>11 085</b>	<b>11 784</b>	<b>15 943</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 907</b>	<b>44 040</b>	<b>41 691</b>	<b>49 897</b>	<b>51 097</b>	<b>57 214</b>

\* Dettes, opérations patrimoniales, ...

En volume, les montants investis (hors opérations non ventilées) ont progressé de 6,67 % (39,86 % dettes comprises) entre 2008 et 2013, et de + 5 % entre 2012 et 2013, pour atteindre un montant de 57 214 K€ (43 614 K€ hors emprunts revolving).

En 2013, les équipements non départementaux représentent 49 % du total de la section d'investissement (en dépenses réelles hors opérations non ventilées) contre 51 % pour les équipements directs, soulignant l'implication importante du Département dans le tissu économique local de par ses différents programmes d'accompagnement.

### Evolution des dépenses réelles d'investissement (en K€)



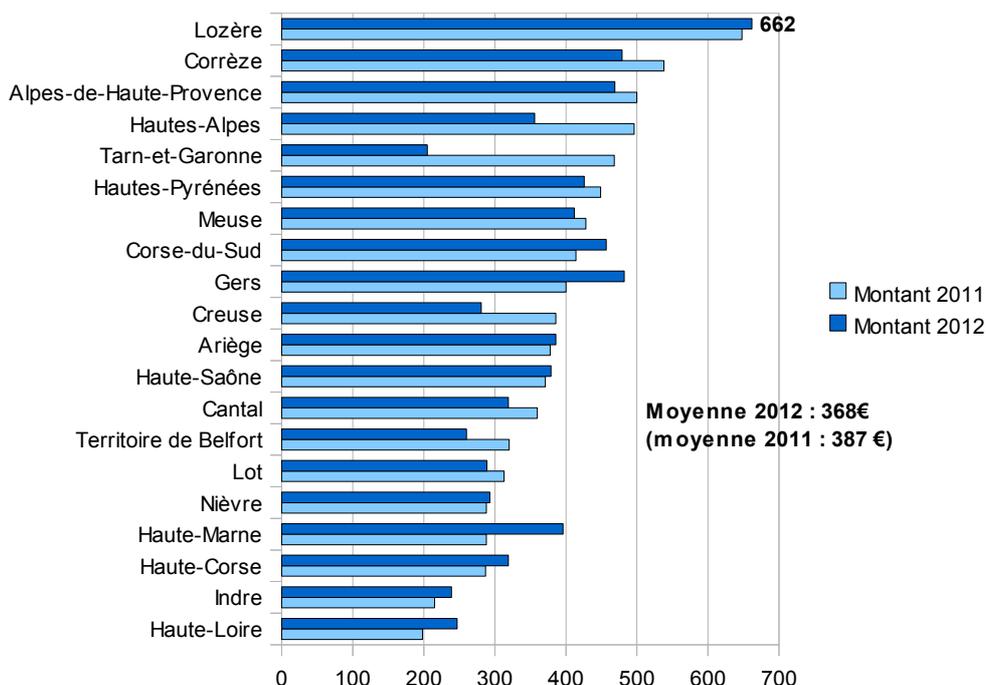
\* dettes, opérations patrimoniales, ...

Sur la base du compte administratif 2012, la Lozère a investi un montant de 662 € par habitant contre 368 € par habitant en moyenne pour les départements métropolitains de la même strate. (741 € en 213).

A noter le montant moyen par habitant des dépenses d'investissement des départements de moins de 250 000 hab qui a diminué de - 5,02 % entre 2011 et 2012, celles du département de la Lozère progressant de + 2,4 % sur la même période, et de + 6,7 % entre 2012 et 2013.

### Montants des dépenses par habitant

#### - DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES -



Depuis le 1er janvier 2013, l'ensemble de la section d'investissement (hors opérations financières) est gérée en autorisations de programmes.

Au 31/12/13, le Conseil Général disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 75 557 K€ pour les années 2014 et suivantes.

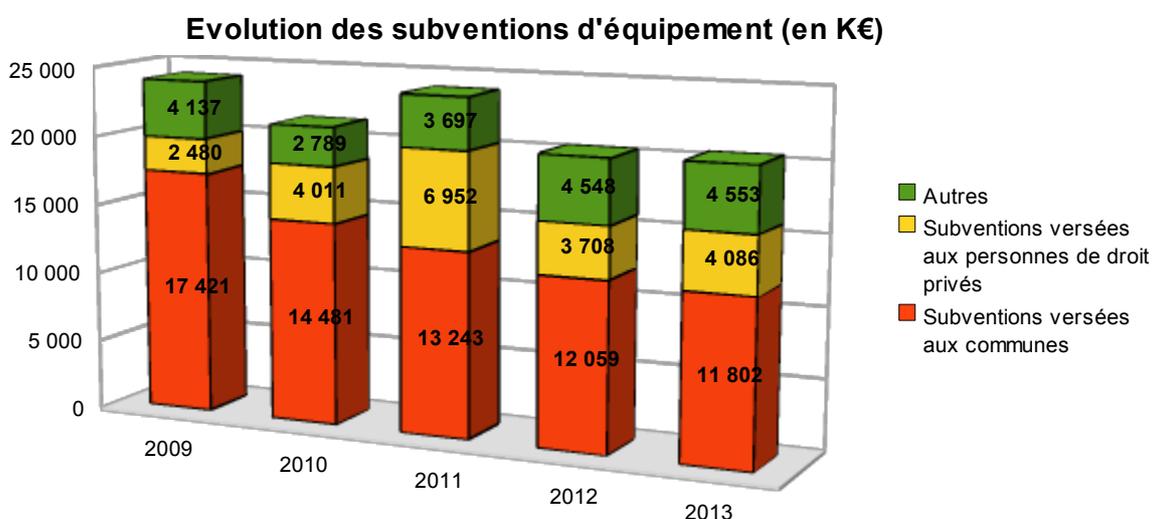
Pour le budget principal, 41 321 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2013 sur un total de 56 004 K€ de crédits de paiement inscrits lors du BP et des différentes DM en 2013, **d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 1,83 années.**

**Ce ratio demeure inférieur à la durée de vie moyenne des AP, qui est de 3 ans. Il indique cependant que les deux exercices budgétaires futurs seront nécessaires pour financer les AP dans leur totalité.**

## 1° - Les subventions d'équipement

	2009	2010	2011	2012	2013	% d'évolution 2009-2013	% d'évolution 2012-2013
<b>Montant total en K€ des subventions d'équipement</b>	<b>24 038</b>	<b>21 281</b>	<b>23 892</b>	<b>20 315</b>	<b>20 441</b>	<b>-14,97%</b>	<b>0,62%</b>
Subventions versées aux communes	17 421	14 481	13 243	12 059	11 802	<b>-32,26%</b>	<b>-2,13%</b>
Subventions versées aux personnes de droit privé	2 480	4 011	6 952	3 708	4 086	<b>64,78%</b>	<b>10,19%</b>
Autres	4 137	2 789	3 697	4 548	4 553	<b>10,04%</b>	<b>0,11%</b>

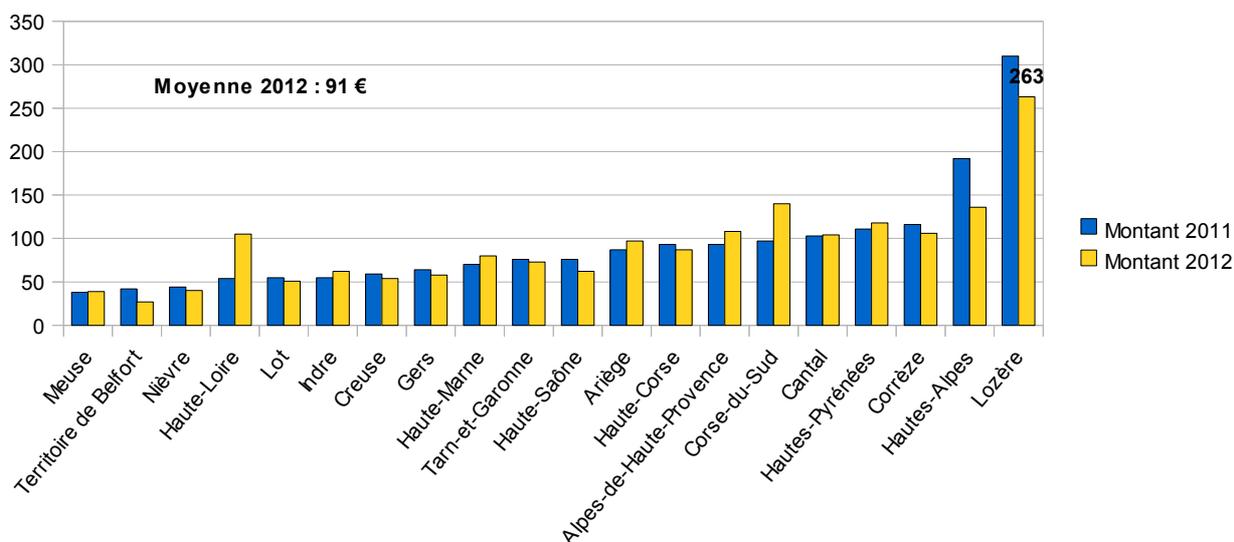
Les subventions d'équipement représentent en 2013, 47 % des dépenses réelles d'investissement hors emprunts revolving et 49 % des dépenses d'équipements départementaux et non départementaux. Depuis 2009, le montant total des subventions d'équipement a diminué de -14,96 %. Après une baisse en volume de - 3 577 K€ entre 2011 et 2012, les subventions ont légèrement augmenté de + 126 K€ entre 2012 et 2013.



En moyenne, en 2011, les départements de moins de 250 000 habitants ont versé en subvention d'équipement 92 € par habitant. En 2012, cette moyenne par habitant passe à 91 € soit une diminution de - 1,36 %.

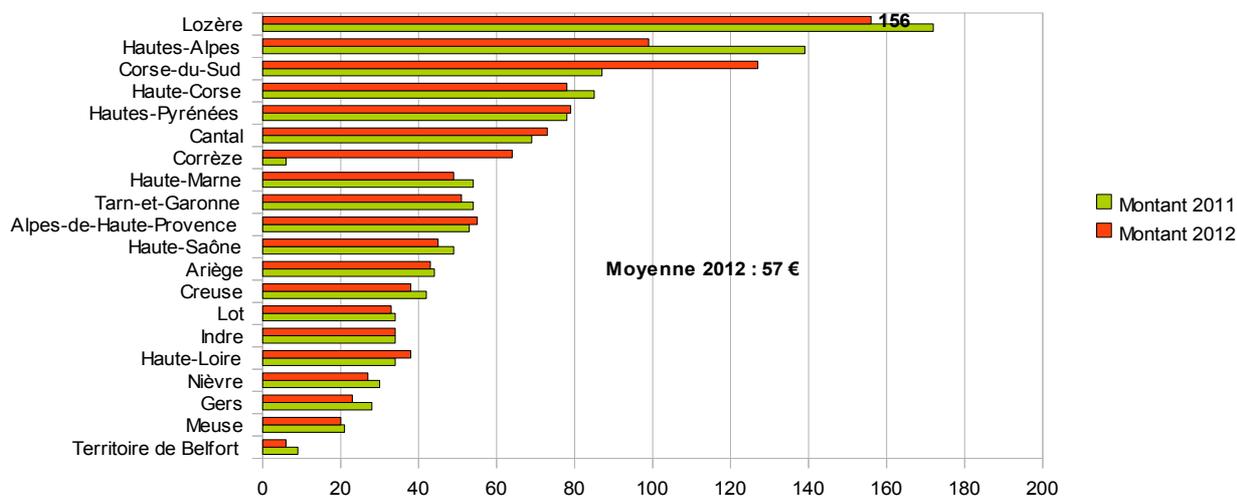
**En 2012, 263 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Conseil général, soit près de trois fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du département dans le soutien à l'équipement (265 € en 2013).**

**Montants des dépenses par habitant  
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -**



**Le département de la Lozère a versé en 2013, 153€ par habitant aux communes et EPCI sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le tissu économique local. En 2012, la moyenne pour les départements de la même strate était de 57 €, contre 156 € pour le Département de la Lozère, soit trois fois moins que la Lozère.**

**Montants des dépenses par habitant  
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT COMMUNES ET EPCI -**



Les investissements indirects d'un montant de 20 252 K€ se décomposent comme suit :

**Direction de l'Aménagement et du Territoire : 12 632 K€**

- Loisirs aménagements villages → 3 778 K€
- PED → 1 680 K€
- Autres réseaux de voirie → 1 171 K€
- Développement touristique → 1 386 K€
- SDEE → 1 105 K€
- Industrie, commerce et artisanat → 746 K€
- Patrimoine → 656 K€
- Ecoles Primaires → 862 K€ (+ 95 % par rapport à 2012)
- Autres actions diverses → 751 K€
- Logement → 271 K€
- Habitats jeunes agriculteurs → 158 K€
- Bois – Energie → 65 K€
- Bibliothèques → 3 K€

**Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement : 3 084 K€**

- Eau & Assainissement → 2 531 K€
- Agriculture → 316 K€
- Déchets → 127 K€
- Actions en faveur du milieu naturel → 80 K€
- Défenses des forêts contre l'incendie → 15 K€
- Améliorations foncières → 15 K€

**Direction des Technologies, de l'Information et de la Communication : 89 K€**

- Très haut débit → 89 K€

**Direction de la Solidarité Départementale: 2 599 K€**

- Travaux Maisons de retraite → 2 576 K€
- Autres actions sociales → 23 K€

**Autres : 845 K€**

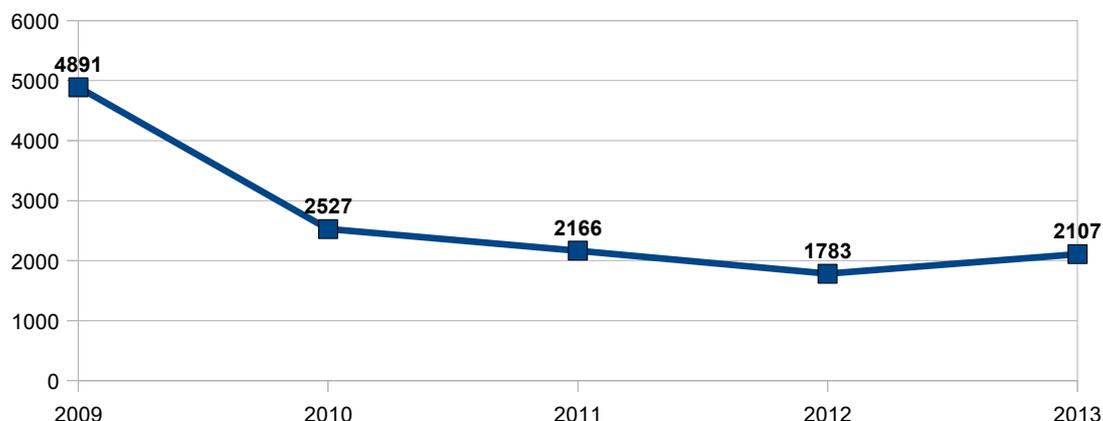
- Collèges → 260 K€
- Patrimoine culturel → 28 K€
- Équipements sportifs → 35 K€
- Lycées → 491 K€ (+ 622 % par rapport à 2012)
- Bibliothèques → 29 K€
- Ecoles primaires → 2 K€

**Direction des Finances : 1 003 K€**

- Taxe d'électrification : SDEE → 427 K€
- Electricité – Commune de Mende → 114 K€
- Abattoir du Gévaudan → 320 K€
- Créances, autres prêts → 142 K€

La consommation des crédits de paiement concernant l'AEP Assainissement a augmenté de 18,17 % entre 2012 et 2013.

### Consommation crédits AEP Assainissement (en K€)



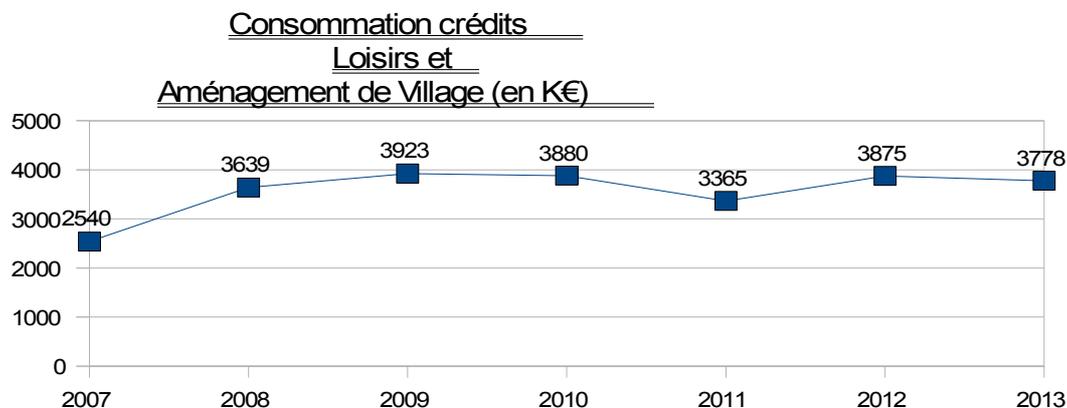
Le nombre de dossiers traités de 2009 à 2013 se décompose de la manière suivante :

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	
Nombre de stations d'épuration réhabilitées	3	11	7	8	
Nombre de réseaux réhabilités	23	6	5	2	
<b>AEP</b>	<b>61</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	
Nombre de traitements de potabilisation	6	5	6	5	
Nombre de captages ou réservoirs réhabilités ou créés	26	23	6	10	
Nombre de réseaux fuyards réhabilités	29	4	3	4	
<b>ETUDES</b>	<b>18</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	
<b>EQUIPEMENT RURAL</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	
Nombre de stations d'épuration créées	4	3		2	
Nombre d'extensions de réseaux AEP/ assainissement	22	16	6	4	
<b>TOTAL</b>	<b>131</b>	<b>108</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>0</b>

La baisse du nombre de dossiers s'explique, notamment pour l'assainissement, par :

- la conditionnalité des aides (réhabilitation préalable d'équipements défectueux avant toute création, exploitation effective des ouvrages et SPANC opérationnel pour la création de système d'assainissement < 200 EH),
- des taux modérés pour le renouvellement d'ouvrages (taux de base -20 %),
- la politique départementale de priorisation en faveur des projets du programme exceptionnel 2011-2014.

Les subventions aux communes concernant les Loisirs et Aménagements de Villages enregistrent une baisse entre 2012 et 2013 de – 2,5 %.



**Ce programme a fait l'objet d'un effort important entre 2007 et 2013, progressant ainsi de 48,74 % sur cette période.**

Sur l'année 2013, les projets au titre de l'AP « Loisirs, aménagements de villages et équipements des communes » ont concerné principalement :

- l'aménagement, la construction ou la mise aux normes de bâtiments communaux (mairie, garages, salles, ...) : 38 bâtiments ont été financés pour un total de 1 647 K€.
- l'aménagement de places, des centres bourgs, des traversées d'agglomération et de parkings : 36 communes ont bénéficié d'une aide pour un total de 1 320 K€.

Le solde de 811 K€ a concerné le financement :

- des programmes d'équipement de l'ensemble des foyers ruraux du Département et des centres de vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Lozère,
- l'embellissement de divers hameaux (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, réfection de murs, espaces verts, espaces culturels...) : 13 communes ont été concernées,
- la réfection de deux terrains de jeux, de deux courts de tennis couverts, de deux stades et de divers petits équipements sportifs,
- la réfection de cinq ouvrages d'art sur la voirie communale.

A noter, sur l'année 2013, 606 K€ de crédits de paiement ont été consommés dans le cadre de l'Autorisation de programme « Patrimoine » au titre de :

- l'aménagement ou la restauration d'édifices non classés ou inscrits dans 19 communes et 1 association. Ces aides ont concerné 14 églises, 3 tours, 3 temples, ainsi que la restauration du village de Saint Jean du Bleygard et du château du Tournel, pour un total de 458 K€ ;
- la restauration du petit patrimoine rural de 13 communes (10 fours, 2 fontaines, 5 calvaires, 1 moulin, 1 clocher de tourmente, 2 ponts et 1 puits), ainsi que la restauration de toitures sur des bâtiments classés, ou inscrits, ou se situant sur le site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte, ou sur du patrimoine rural non protégé (17 particuliers concernés) pour un budget de 148 K€.

## 2° - Enseignement

Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement atteignent en 2013, 3 197 K€, en hausse de 38,72 % par rapport à 2012.

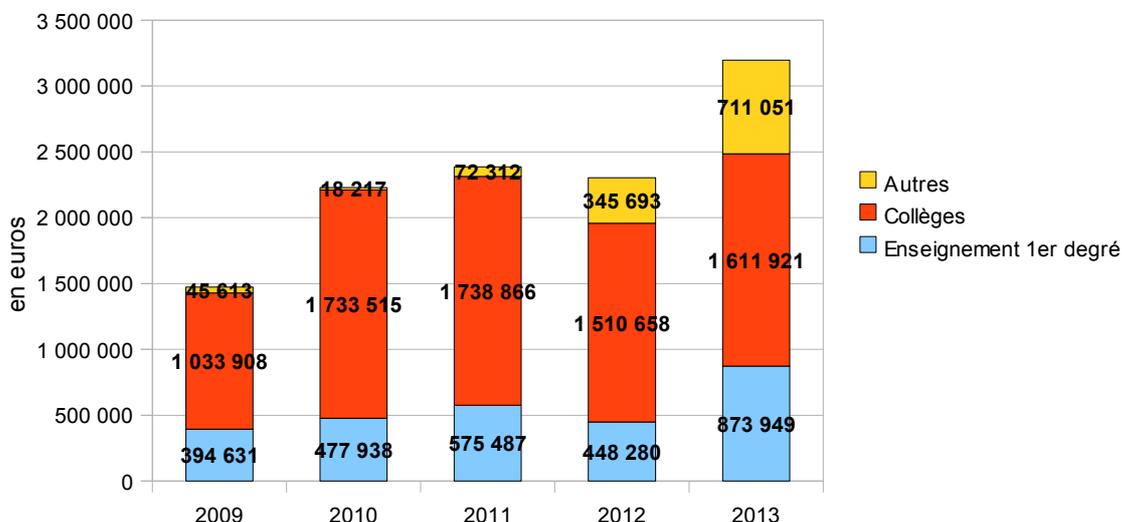
50,42 % de ces investissements concernent les collèges du Département pour un montant de 1 612 K€.

En €	2009	2010	2011	2012	2013
Enseignement 1er degré	394 631	477 938	575 487	448 280	873 949
Collèges	1 033 908	1 733 515	1 738 866	1 510 658	1 611 921
Autres	45 613	18 217	72 312	345 693	711 051
<b>TOTAL</b>	<b>1 474 152</b>	<b>2 229 671</b>	<b>2 386 665</b>	<b>2 304 631</b>	<b>3 196 921</b>

Les principaux nouveaux investissements réalisés ont été :

- au titre des écoles primaires : + 426 K€ (écoles d'Ispagnac, Aumont, St Bazile, Barjac et Banassac),
- au titre des lycées : + 365 K€ (convention Région travaux communs réfectoire lycée Chaptal et collège Henri Bourrillon).

### Dépenses d'investissement enseignement



Concernant les collèges, il convient de distinguer les travaux, l'entretien et les équipements (mobilier, matériel pédagogique..) effectués sur les collèges publics du département, des subventions aux organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) pour des travaux de mise en sécurité et d'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges privés sous contrat.

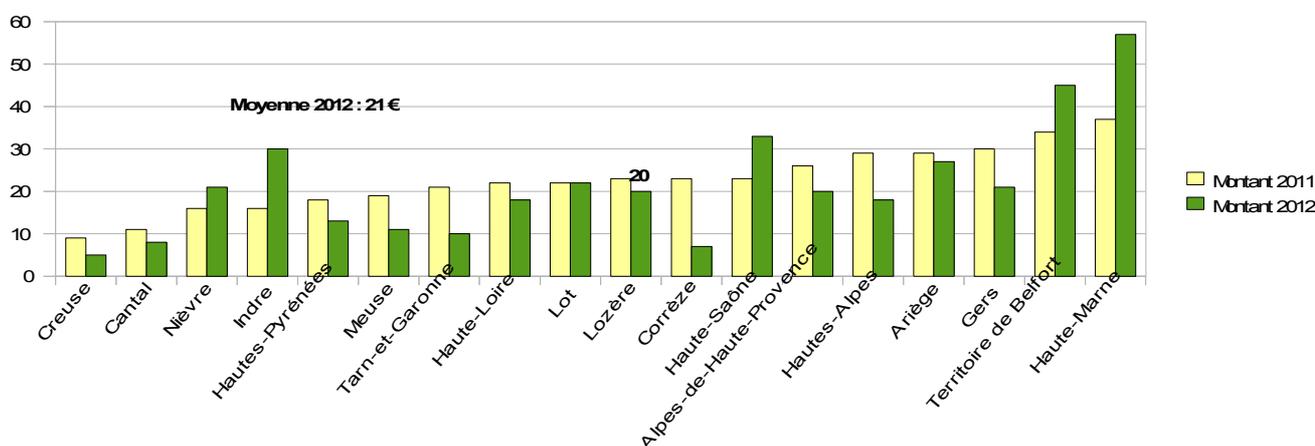
	2009	2010	2011	2012	2013
Collèges publics	784 141 €	1 512 839 €	1 560 916	1 315 255	1 377 913
Subventions OGEC	229 917 €	220 677 €	177 949	195 403	234 008

Les principales dépenses (travaux, études et mobilier) concernant les collèges publics portent sur :

- l'informatisation des collèges de Langogne, Florac et l'Unité Pédagogique de Proximité de Sainte Enimie,
- le raccordement au réseau de chaleur et divers travaux à l'IUFM et au collège de Mende,
- mise à niveau de système de désenfumage au collège Henri Rouvière du Bleyard,
- la rénovation du collège Henri Gamala du Collet de Dèze et de l'unité de production culinaire du collège du Haut gévaudan de Saint Chély d'Apcher,
- travaux système incendie collèges de Villefort et Vialas,
- études travaux et création espace d'accueil collège de Saint Chély d'Apcher,
- matériel et mobilier pour les collèges de Vialas, Saint Etienne Vallée Francaise, Sainte Enimie, La Canourgue et l'école annexe de Mende.

**En 2013, le Conseil général a consacré environ 21€ par habitant d'investissement dans ses collèges (contre 20 € par habitant en 2012 et 23 € en 2011). En moyenne en 2012, les départements de la même strate ont investi 21 € par habitant dans les collèges départementaux, contre 23 € en 2011.**

Montants des dépenses par habitant  
- INVESTISSEMENT COLLEGES -  
(hors Corse)



En 2012 une équipe mobile a été mise en place pour réaliser des travaux dans les collèges publics.

### 3° - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

810 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en baisse de 39,99 % par rapport à 2012.

Elles se répartissent comme suit :

En €	2009	2010	2011	2012	2013	% évolution 2012/2013
Services communs						/
Activités artistiques	5 338	112 241				/
Patrimoine	667 498	786 939	738 496	986 805	626 615	-36,50%
Bibliothèques, médiath.	25 820	8 697	6 062	7 201	32 509	351,45%
Musées	50 084	26 846	480		2 492	
Archives	112 714	53 097	68 042	67 463	47 097	-30,19%
Sports	152 177	54 266	37 956	47 920	34 626	-27,74%
Jeunesse et loisirs	150 077	79 912	162 232	239 597	66 182	-72,38%
<b>TOTAL</b>	<b>1 163 708</b>	<b>1 121 998</b>	<b>1 013 268</b>	<b>1 348 986</b>	<b>809 521</b>	<b>-39,99%</b>

La plus forte progression (351 %) liée aux aides pour les bibliothèques et médiathèques est due principalement aux versements de subventions aux bibliothèques municipales pour leur aménagement et leur informatisation.

Les dépenses liées au patrimoine recouvrent principalement les aides accordées dans le cadre des programmes « monuments historiques et patrimoine » permettant la restauration du patrimoine (réhabilitation de fours, fontaines, chapelles, églises, ponts, temples, châteaux...).

Elles représentent en 2013, 77,41 % des dépenses d'investissement dans le domaine de la culture pour un montant de 626 615 € (360 190 € de moins qu'en 2012).

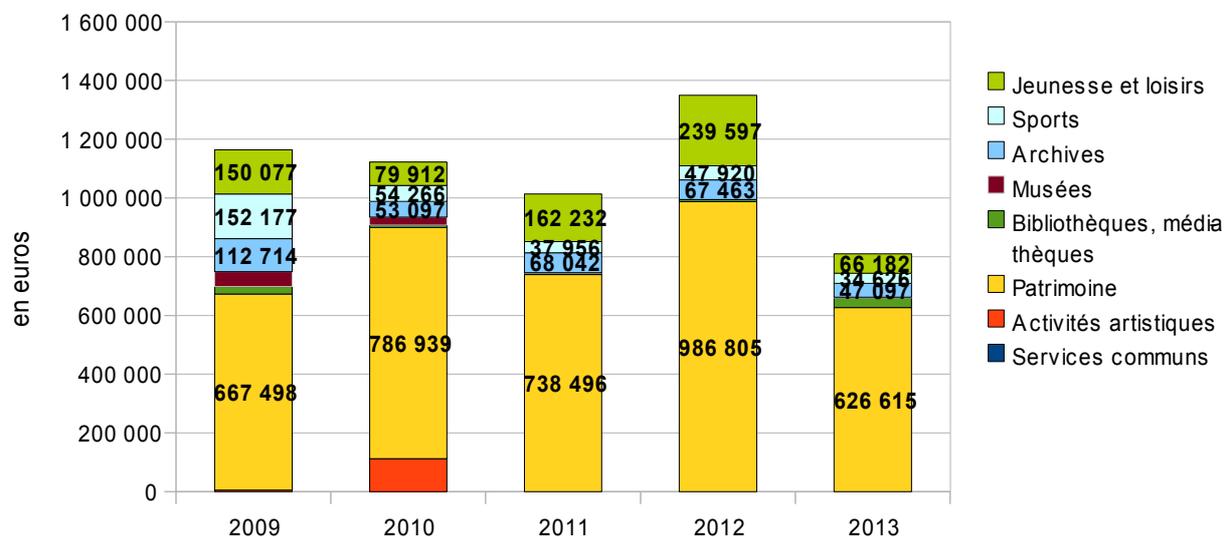
Cette diminution de - 36,50 % entre 2012 et 2013 est due principalement à une baisse des subventions aux communes et structures intercommunales (- 372 260 €). En ce qui concerne la Direction de l'enseignement, des sports et de la culture, une baisse de - 57,26 % (122 234 € en 2012 et 69 997 € en 2013) s'explique en raison de l'interruption du marché de diagnostic et de mise en conservation préventive des textiles par la prestataire, au cours de l'année 2013 pour des raisons de santé.

Des travaux de rénovation de l'église de Saint Flour du Pompidou ont été entrepris pour un montant de 55 992 €.

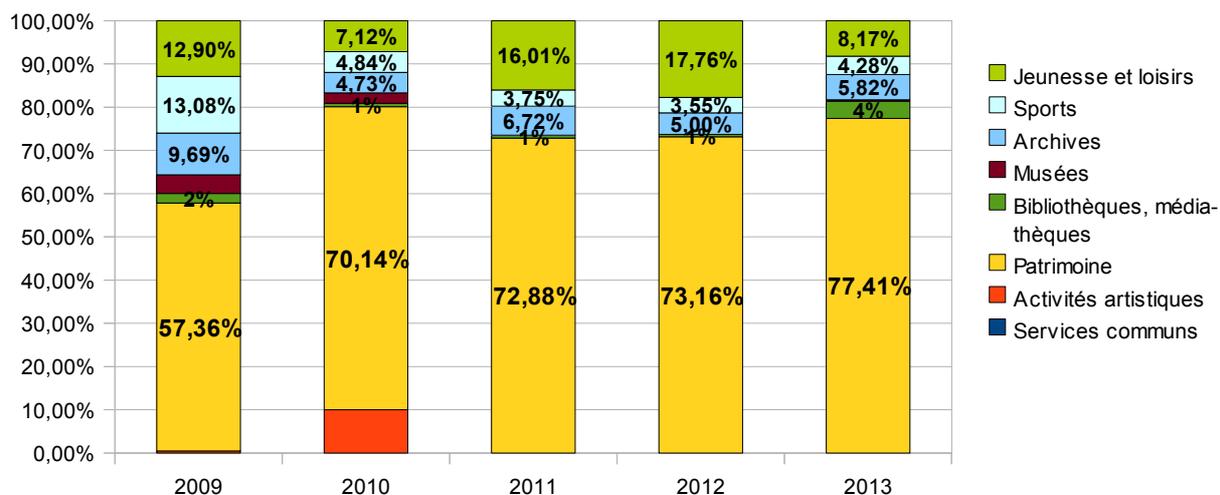
Les dépenses Jeunesse et loisirs représentent 8,17 % des dépenses d'investissement dans le domaine de la culture pour un montant de 66 182 €, soit une baisse de - 72,38 % (-173 415 €)

Cette diminution de subventions versées en 2013 s'explique par la fin de l'extension de la crèche de Valcroze et de la micro crèche de Badaroux, ainsi que la non reconduction d'une subvention de 37 898 € versée en 2012 au Parc départemental de matériel culturel.

### Dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - en volume -



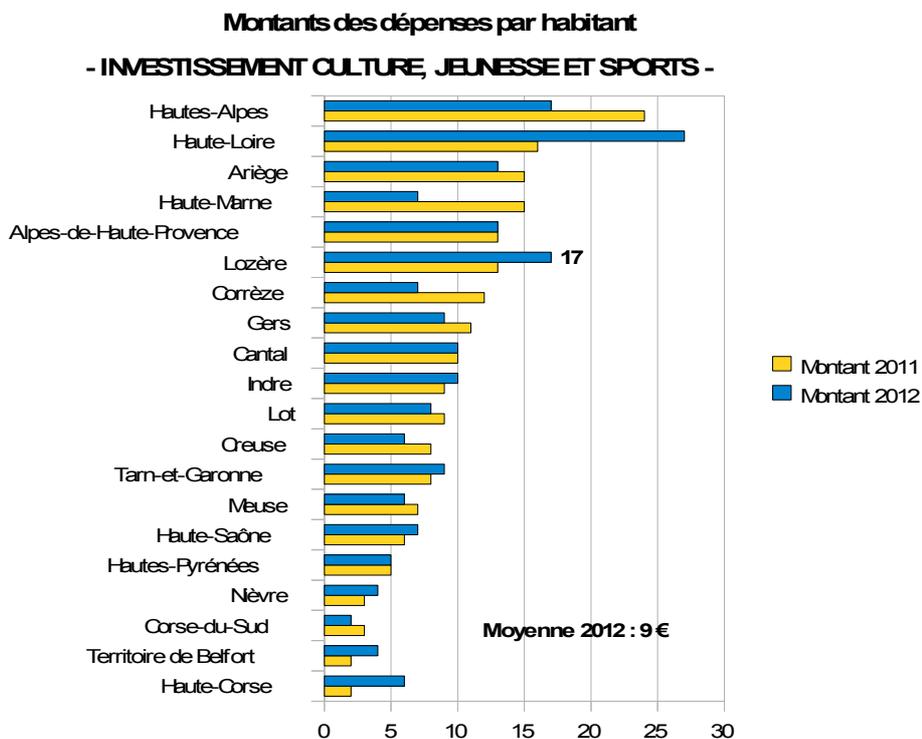
**Répartition budget culture,  
vie sociale, jeunesse, sports et loisirs  
- en % -**



En 2013, 81,33 % des investissements de culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ont été réalisés sous forme de subventions ( 658 K€) dont :

- 538 K€ au titre des communes et structures intercommunales, CCAS et organismes publics divers (soit 81,76 % des subventions) ;
- 120 K€ au titre des associations ou clubs sportifs (soit 18,24 % des subventions).

En 2012, les départements de moins de 250 000 habitants ont consacré 9 € par habitant en investissement lié à la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports contre 17 € pour le département de la Lozère (10 € en 2013).



## 4° - Action sociale

Les subventions allouées par la direction de la solidarité départementale concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD.

	2009	2010	2011	2012	2013
EHPAD	2 785 387	3 044 593	3 346 178	1 403 106	2 575 594

En 2013, 10 maisons de retraite ont vu leurs investissements subventionnés à hauteur de 40 % :

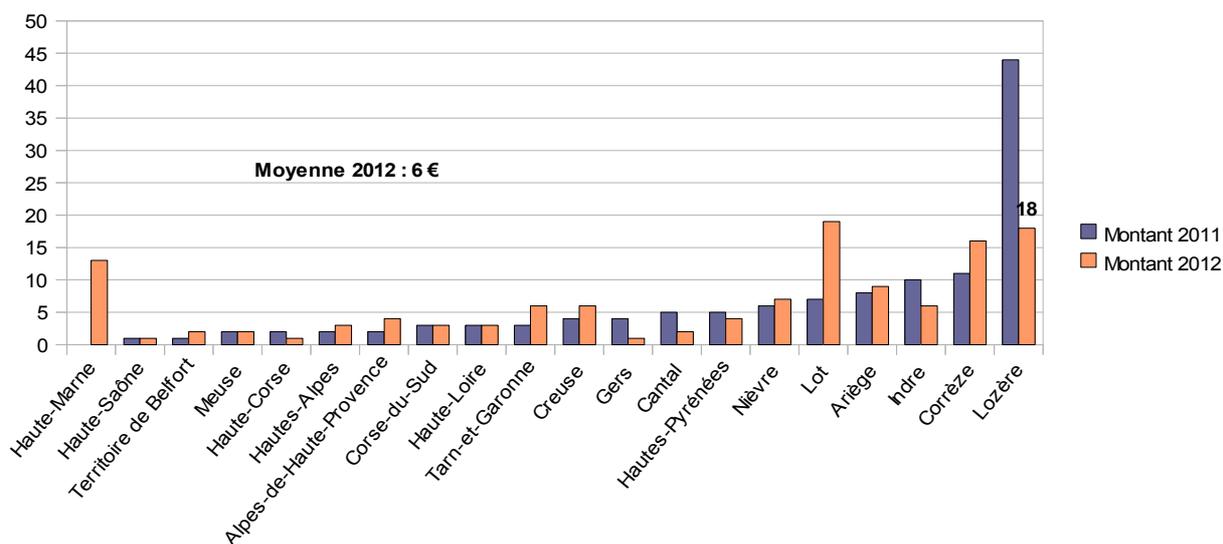
- Saint Martin à La Canourgue : 1 518 K€
- L'Adoration à Mende : 140 K€
- La Margeride à Chateauneuf de Randon : 85 K€
- Résidence Joseph Caupert au Bleymard : 17 K€
- La Soleillade au Collet de Dèze : 27 K€
- EHPAD du centre hospitalier à Langogne : 311 K€
- Le Chapeauroux à Auroux : 61 K€
- l'EHPAD de Luc : 72 K€
- JB Ray à Marvejols : 260 K€
- Résidence des Vallées à Villefort : 85 K€

Ainsi depuis la mise en œuvre de ce programme, 27 établissements lozériens auront été aidés à hauteur de 27 M€, générant près de 120 M€ de travaux. L'incidence sur le prix de journée est chiffrée entre 6 et 8 €.

Par ailleurs, 23 K€ ont été consacrés à la création et/ou à l'aménagement de crèches et de centres de loisirs sans hébergement, actions portées par le service Enfance Famille. Ce montant correspond au solde de programmes comme à La Canourgue ou aux tous premiers acomptes sur de grosses opérations comme à Langogne, Marvejols et Villefort.

**En 2013, le Conseil général de la Lozère a consacré 33 €/hab sur son budget d'investissement pour l'action sociale. En 2012, 18 €/hab, soit 3 fois plus que la moyenne 2012 des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 6 €/hab).**

Montants des dépenses par habitant  
- INVESTISSEMENT ACTION SOCIALE -



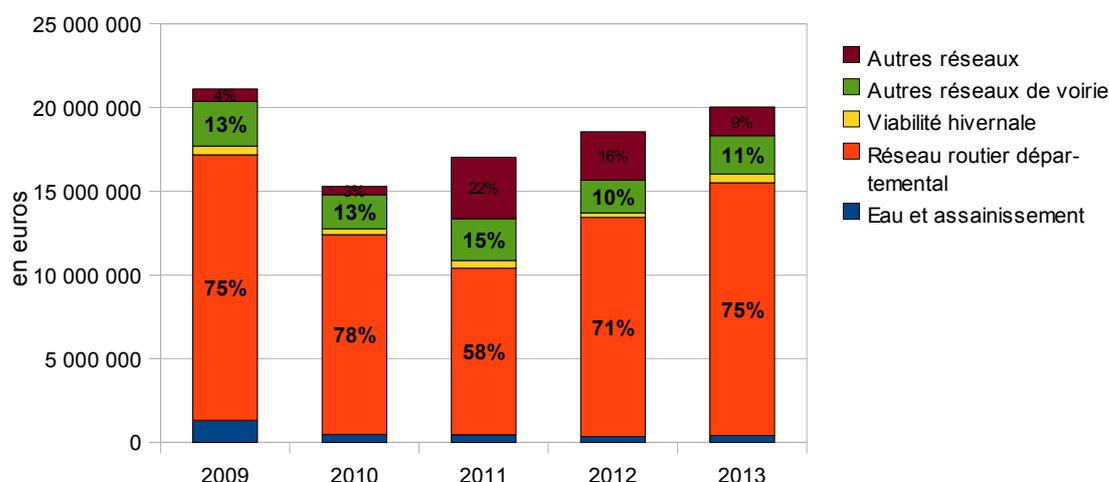
## 5° - Réseaux et infrastructures

En 2013, plus de 35 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrés aux réseaux et infrastructures. Les principales augmentations en 2013 concernent le réseau routier départemental et la viabilité hivernale (+ 88,88 %).

	2009	2010	2011	2012	2013
Eau et assainissement	1 324 316	480 543	451 277	343 520	412 352
Réseau routier départemental	15 855 305	11 920 454	9 957 642	13 099 817	15 100 918
Viabilité hivernale – matériel	512 668	347 565	458 703	276 655	522 561
Autres réseaux de voirie	2 685 256	2 045 642	2 484 714	1 938 869	2 275 559
Autres réseaux	739 158	492 143	3 683 138	2 891 974	1 722 598
<b>TOTAL</b>	<b>21 116 703</b>	<b>15 286 348</b>	<b>17 035 474</b>	<b>18 550 835</b>	<b>20 033 988</b>
% de la section d'investissement totale	47,95%	36,67%	34,14%	36,30%	35,02%

Les dépenses d'investissement sur le réseau routier départemental représentent 75,38 % des crédits consacrés aux réseaux et infrastructures, et **36,59 % du montant des dépenses d'équipement de la section d'investissement 2013.**

### Dépenses d'investissement réseaux et infrastructures



### 1° Une hausse des investissements liés au réseau routier en 2013 :

Cette hausse s'explique notamment par la réalisation de travaux d'amélioration importants (1A), l'entretien sur la voirie (1B) et les bâtiments liés à la route (1C) :

#### 1A. Amélioration de la route

- sur le réseau structurant : aménagement de la RD 806 au niveau du carrefour de Ponges, de la RD 906 entre Luc et Bouchâtel, de la RD 907 bis entre Le Pas du Soucy et l'Aveyron,
- sur le réseau non structurant : deuxième tranche de travaux sur la RD 35 entre Runes et Fraissinet de Lozère.

Les consommations induites par ces travaux d'amélioration du réseau se sont élevées à 4 288 000 €.

### 1B. Entretien des 2 270 kms de voirie départementale :

- 424 000€ de travaux urgents.
- 829 000€ de dépenses de réfection de chaussée liées aux projets en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale.
- 5 219 000€ pour les chantiers de renforcement et grosses réparations de chaussées sur le réseau de catégorie 1A, 1B et 2A . Pour information, ces trois catégories représentent un peu plus de la moitié des 2270 kms de réseau, l'autre moitié correspondant aux routes de desserte locale classifiées en catégorie 2B.
- 2 400 000€ liés aux réparations et travaux sur ouvrages d'art dont 183 000€ pour le tunnel du Marquairès.

Ainsi, la poursuite des travaux de sécurisation du tunnel du Marquairès sur la RD 907bis imposés par arrêté préfectoral du 21 mars 2011 a également participé à l'augmentation des dépenses d'investissement dans la mesure où ces travaux sont venus se rajouter aux travaux de grosses réparations d'ouvrages d'art.

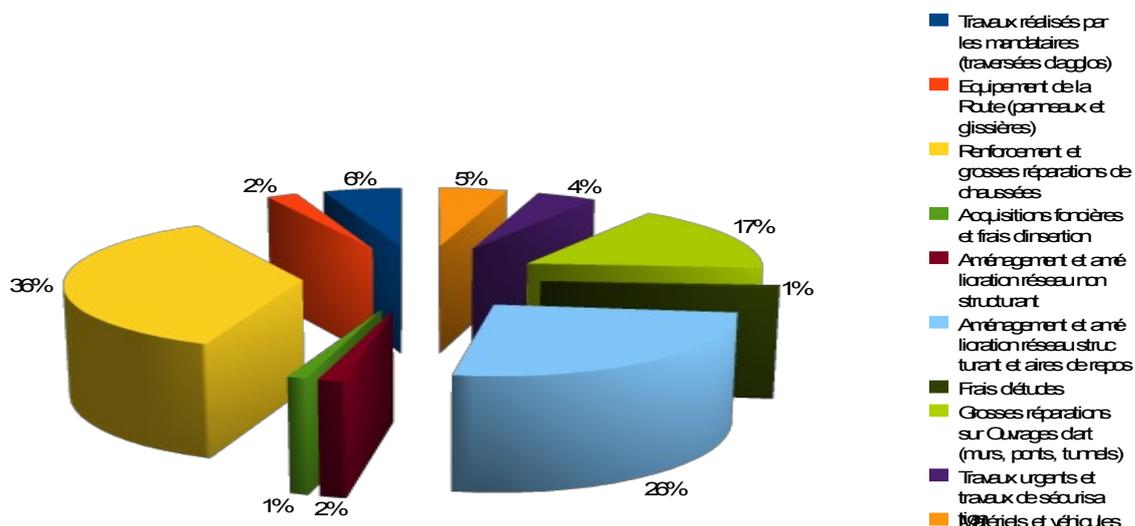
### 1C. Bâtiments liés à la route

La construction du Centre Technique du Malzieu a eu également un impact fort sur le budget d'investissement des bâtiments liés à la route qui s'est élevé en 2013 à 1 113 000€.

## **2° La Viabilité Hivernale :**

Les achats en matériels et véhicules effectués par le Parc Technique Départemental et intégrés aux dépenses d'infrastructures ont été de 522 561 € pour des investissements en matériel VH, notamment l'achat de 2 camions 4X4 19 Tonnes équipés de rabot et saleuse.

Les investissements 2013 ont donc été en forte augmentation. Cependant, le renouvellement des porteurs est destiné à rajeunir le parc des camions et à limiter à terme les coûts de maintenance et de réparation. C'est après avoir pris connaissance du diagnostic et des préconisations effectuées en 2012 et 2013 par le cabinet d'audit qu'a été actée cette politique de renouvellement.



### 3° Les autres réseaux de voirie (2 276 K€) :

correspondent aux subventions d'équipement versées aux organismes publics, dont :

- 151 K€ d'aides aux communes et structures intercommunales dans le cadre des programmes d'aménagement urbain et d'aménagement de voirie,
- 1 015 K€ pour le programme exceptionnel de voirie communale,
- 1 105 K€ pour le SDEE,
- 5 k€ pour le programme "inondations 2008".

### 4° Quant aux "autres réseaux", le montant de 1 723 K€ concerne principalement en 2013 :

#### – le programme Très Haut Débit pour 1 634 K€ :

Ce programme s'inscrit dans un objectif à long terme d'amener la fibre optique au plus près de l'utilisateur afin de proposer aux particuliers et aux professionnels de nouveaux services à très haut débit et à des prix compétitifs.

L'année 2013 a été marquée par :

- ⇒ L'achèvement du réseau Très Haut Débit et sa livraison au délégataire Net48, la commercialisation de ce réseau ayant démarré en juillet 2012.
- ⇒ L'enfouissement de fourreaux avec les lignes électriques 20 000 volts afin de constituer un réseau de collecte en fibre optique départemental, ce programme se poursuivant sur l'année 2013.
- ⇒ La réactualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique afin de définir la stratégie de déploiement du Très Haut Débit sur le Département pour la période 2013-2020.

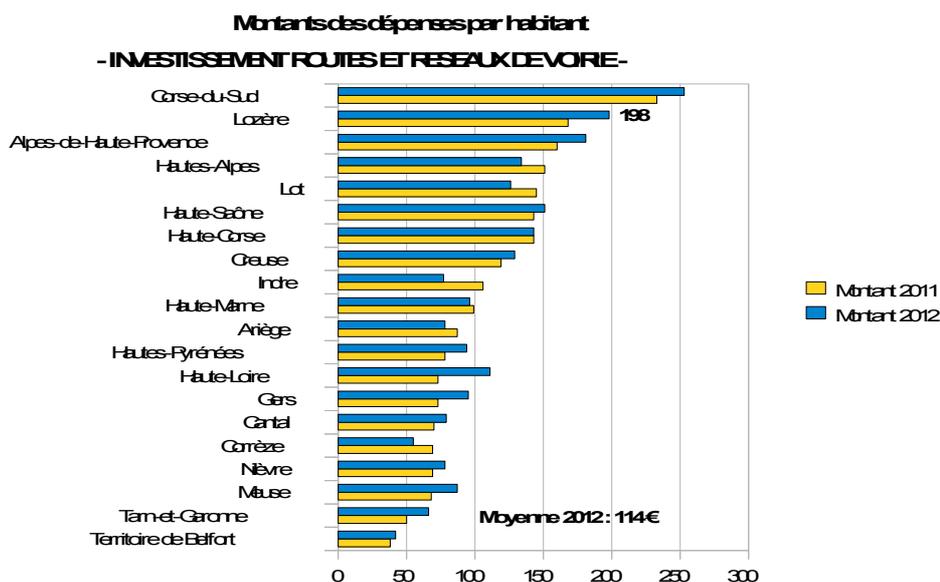
#### – le programme Zones Blanches pour 89 K€ :

Les montants versés au titre de ce programme représentent le loyer versé à la Région Languedoc Roussillon au titre de l'investissement pour la résorption des zones blanches ADSL.

**En 2012, les routes et voiries représentaient un montant de 198 € par habitant pour une moyenne des départements de moins de 250 000 habitants de 114 € par habitant.**

**En 2013, elles représentent un montant de 232 € par habitant.**

A noter que la moyenne par habitant a augmenté de + 6,12 % entre 2011 et 2012.



## 6° - Aménagement et environnement

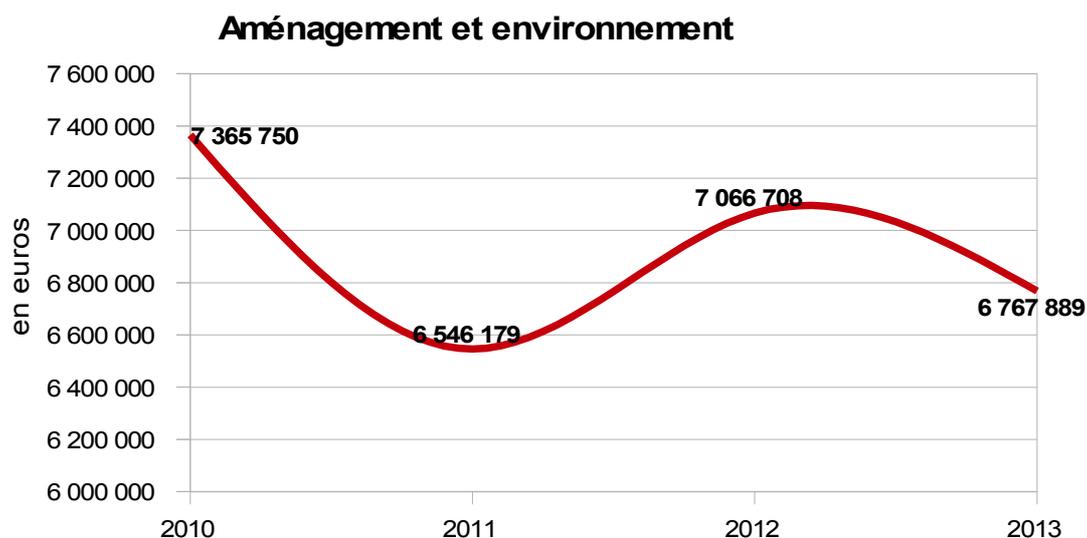
Les montants consacrés en investissement à l'aménagement et l'environnement atteignent 6 768 K€ en 2013.

91,40 % des crédits consacrés à l'aménagement et à l'environnement concernent le développement rural.

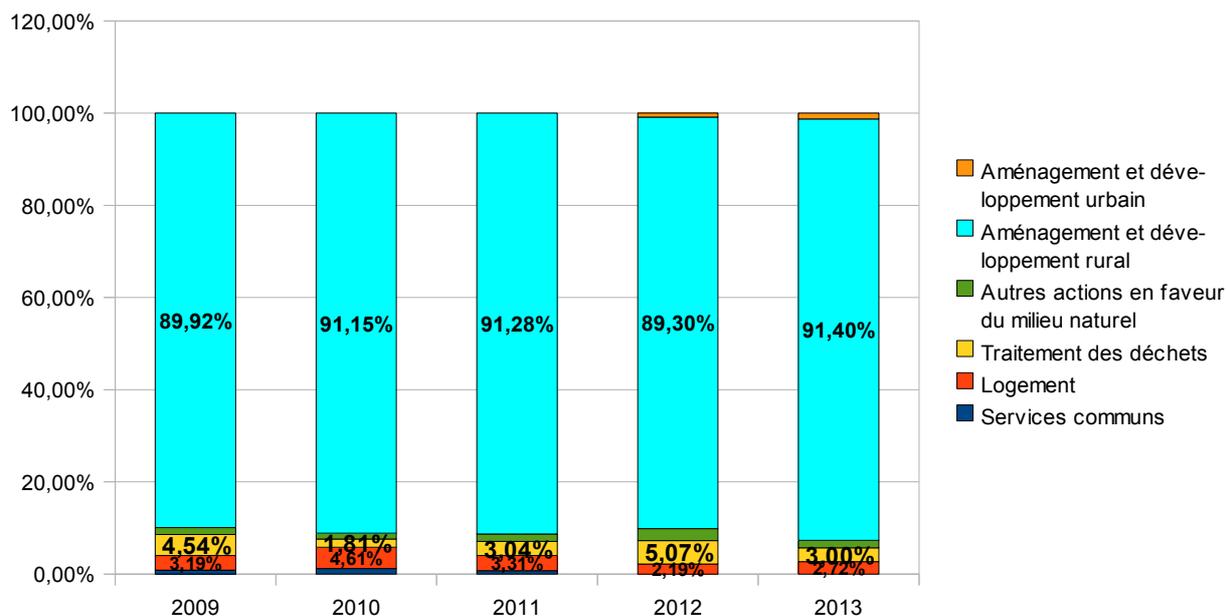
	2010	2011	2012	2013
Services communs	87 831	46 668	0	0
Logement	339 864	216 641	154 787	184 332
Traitement des déchets	133 036	198 888	358 315	203 012
Autres actions en faveur du milieu naturel	91 039	108 603	181 203	108 344
Aménagement et développement rural	6 713 981	5 975 379	6 310 507	6 185 756
Aménagement et développement urbain			61 896	86 445
<b>TOTAL</b>	<b>7 365 750</b>	<b>6 546 179</b>	<b>7 066 708</b>	<b>6 767 889</b>

Plus de 6 663 K€, soit la totalité des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement (dont 96 % pour les communes et structures intercommunales) :

- 2 107K€ au titre de l'AEP assainissement,
- 3 789 K€ au titre des programmes loisirs et aménagements de villages,
- 109 K€ au titre du patrimoine et du SDEE,
- 174 K€ au titre du logement,
- 120 K€ au titre du traitement des déchets,
- 96 K€ au titre des autres programmes.



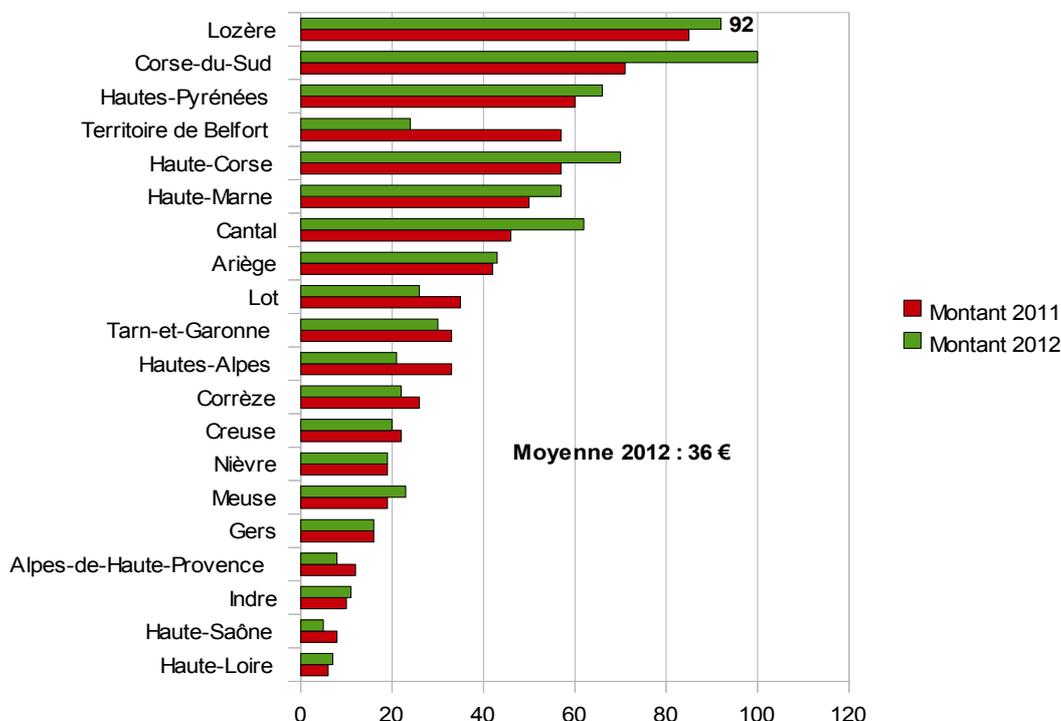
## Répartition des dépenses d'investissement aménagement et environnement



En 2012, le département de la Lozère a consacré 92 € par habitant de crédits d'investissement au titre de l'aménagement et de l'environnement (88 € par habitant en 2013), pour une moyenne de 36 € par habitant pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

### Montants des dépenses par habitant

#### - INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



## 7° - Développement économique

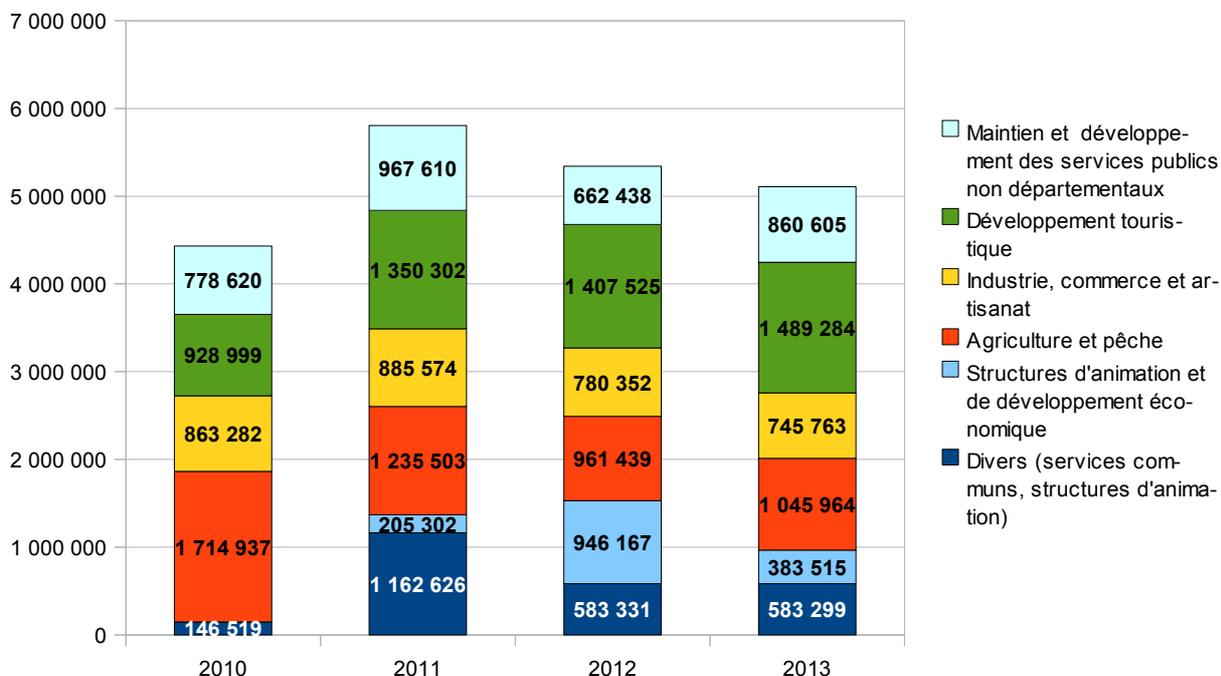
Les dépenses liées au développement économique représentent en 2013 un montant de 5 108 K€ en baisse de 4,36 %, après une progression régulière jusqu'en 2011.

en euros	2010	2011	2012	2013
Services communs	146 519	1 162 626	583 331	583 299
Structures d'animation et de développement économique	0	205 302	946 167	383 515
Agriculture et pêche	1 714 937	1 235 503	961 439	1 045 964
Industrie, commerce et artisanat	863 282	885 574	780 352	745 763
Développement touristique	928 999	1 350 302	1 407 525	1 489 284
Maintien et développement des services publics non départementaux	778 620	967 610	662 438	860 605
<b>TOTAL</b>	<b>4 432 356</b>	<b>5 806 917</b>	<b>5 341 252</b>	<b>5 108 430</b>

Les dépenses de structures d'animation et de développement économique (subvention d'équipement Aire de la Lozère) ont fortement diminué, alors que les dépenses « maintien et développement des services publics non départementaux » ont progressé en raison du versement d'un complément de subvention de 320 000 € à l'abattoir du Gévaudan.

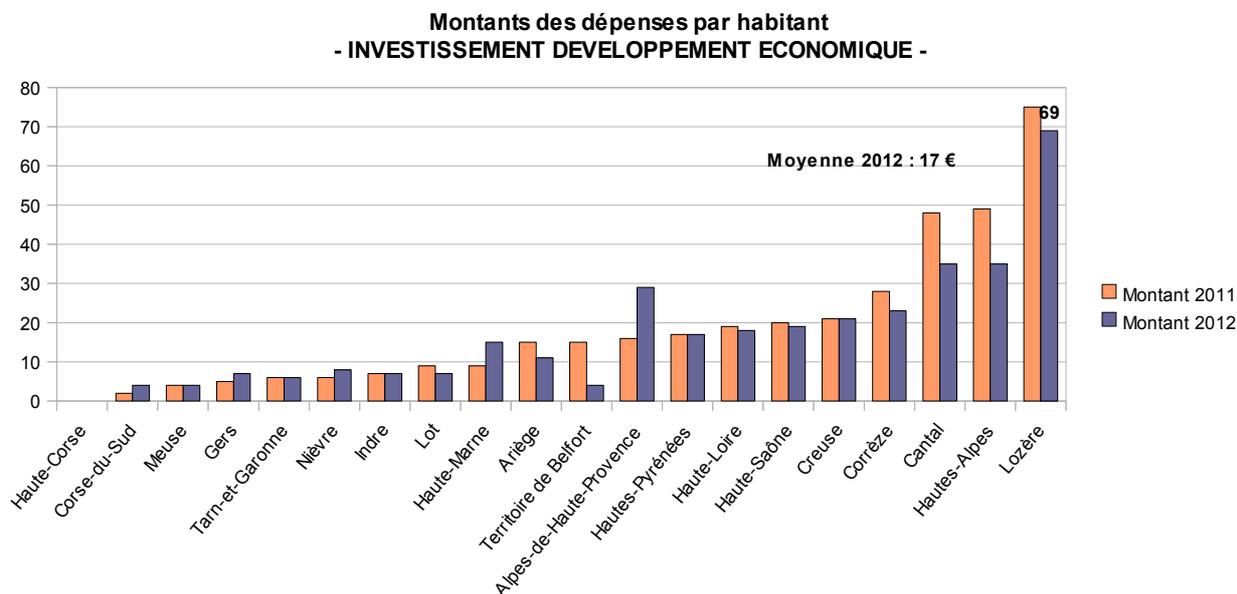
Les dépenses de « services communs » fortement impactées par l'achat de matériels dans le cadre du programme de téléphonie mobile en 2011, ont diminué de près de 50 % en 2012 et sont restées stables en 2013.

### Dépenses développement économique

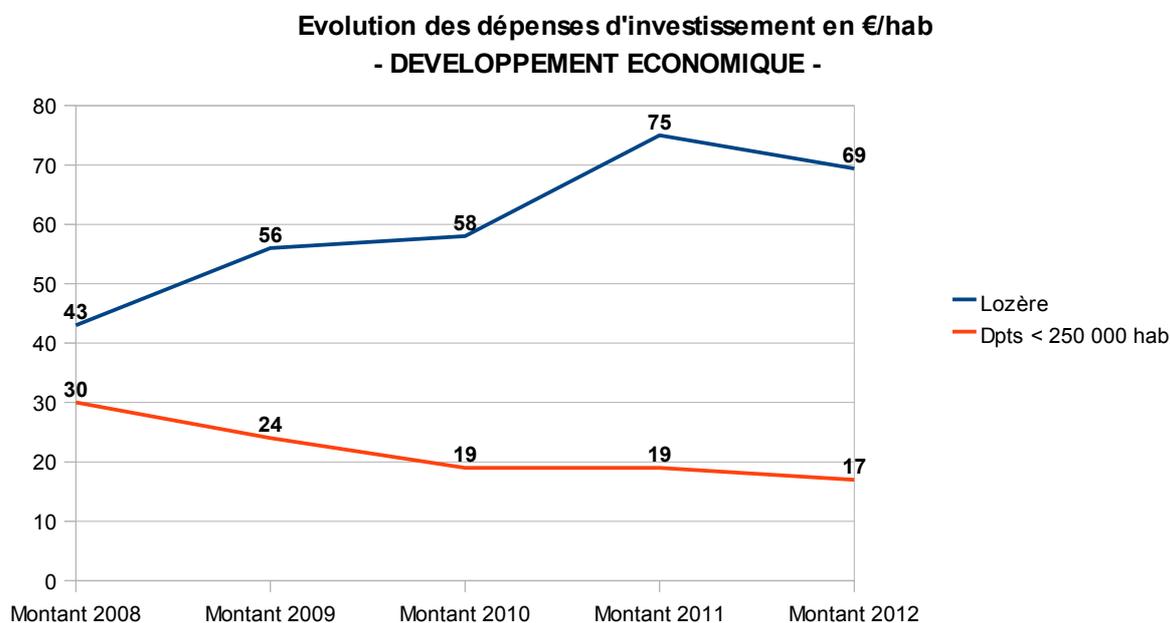


En 2012, le Conseil général de la Lozère a consacré 69 € par habitant aux investissements liés au développement économique contre une moyenne de 17 € par habitant pour les départements de la même strate, soit quatre fois plus.

En 2013, le montant par habitant consacré au développement économique atteint 66 € par habitant.



Le montant moyen des dépenses d'investissement des départements de – 250 000 habitants consacré au développement économique est en diminution depuis 2008, alors que celui du département de la Lozère a progressé de + 60 % sur la même période.



## **8° - Plan d'Équipement Départemental**

Sur l'année 2013, des paiements ont été effectués à hauteur de 1 680 195 € sur l'AP "PED". Ce montant représente :

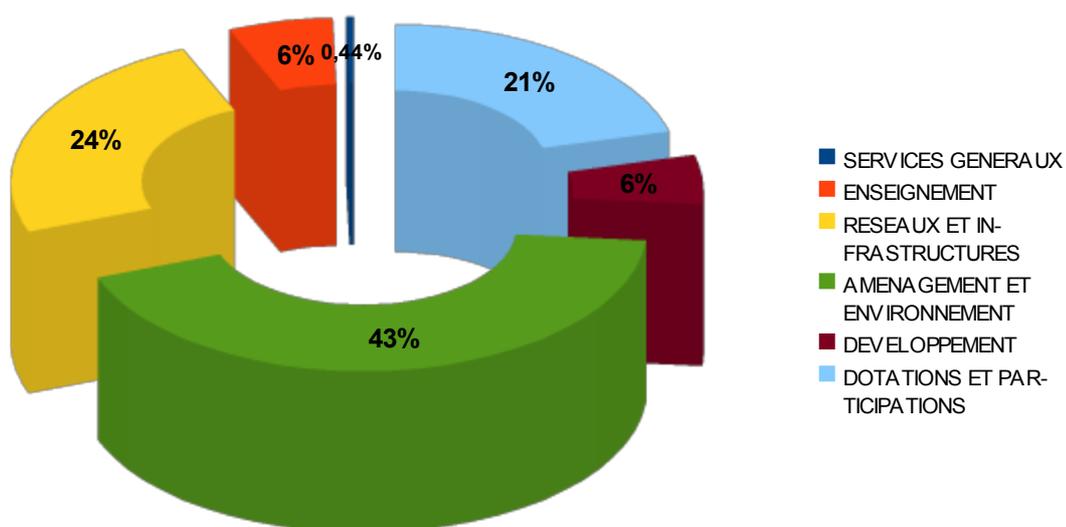
- **613 225 €** pour la réfection et l'entretien de la voirie communale dans 62 communes ou communautés de communes.
- **288 520 €** pour divers travaux d'entretien ou de mise aux normes de 34 bâtiments communaux.
- **55 274 €** pour l'achat de mobilier et matériel de bureau dans 20 communes dont 12 100 € pour l'achat de matériel informatique.
- **292 494 €** pour des travaux d'aménagement de villages dans 31 communes.
- **208 669 €** pour l'achat de matériel de déneigement ou de matériel pour les services techniques de 23 communes.
- **222 013 €** pour des aménagements ou des acquisitions dans divers domaines dans 50 communes (équipements sportifs, patrimoine, documents d'urbanisme, acquisitions foncières, tourisme, AEP, assainissement, études...).

## II / LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

En 2013, les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élèvent à 13 969 801,86 € contre 10 570 556,92 € en 2012 (soit +32,16 % d'évolution).

INVESTISSEMENT	Total consommé 2011	Total consommé 2012	Total consommé 2013
- SERVICES GENERAUX (dons,...)	174 796,66	2 040,14	62 087,79
- ENSEIGNEMENT (DDEC, ...)	834 974,00	838 035,10	834 974,00
- RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie...)	1 837 103,46	960 538,41	3 392 522,65
- AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT ( DGE, ...)	5 423 426,97	5 767 510,61	5 985 835,83
- DEVELOPPEMENT (subventions Bagnols , Téléphonie, Créances...)	310 773,42	445 939,66	774 624,59
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (FCTVA, ...)*	2 681 480,00	2 556 493,00	2 919 757,00
- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (remembrement A 75)	20 000,00	0,00	0,00
Recettes réelles d'Investissement** (hors emprunt) :	11 282 554,51	10 570 556,92	13 969 801,86
- EMPRUNT (emprunts, opérations, créances, ...)	13 750 000,00	21 000 000,00	26 414 836,86
Recettes réelles d'Investissement** (emprunt compris) :	25 032 554,51	31 570 556,92	40 384 638,72

Répartition des recettes réelles d'investissement 2013 ( hors emprunt ) -

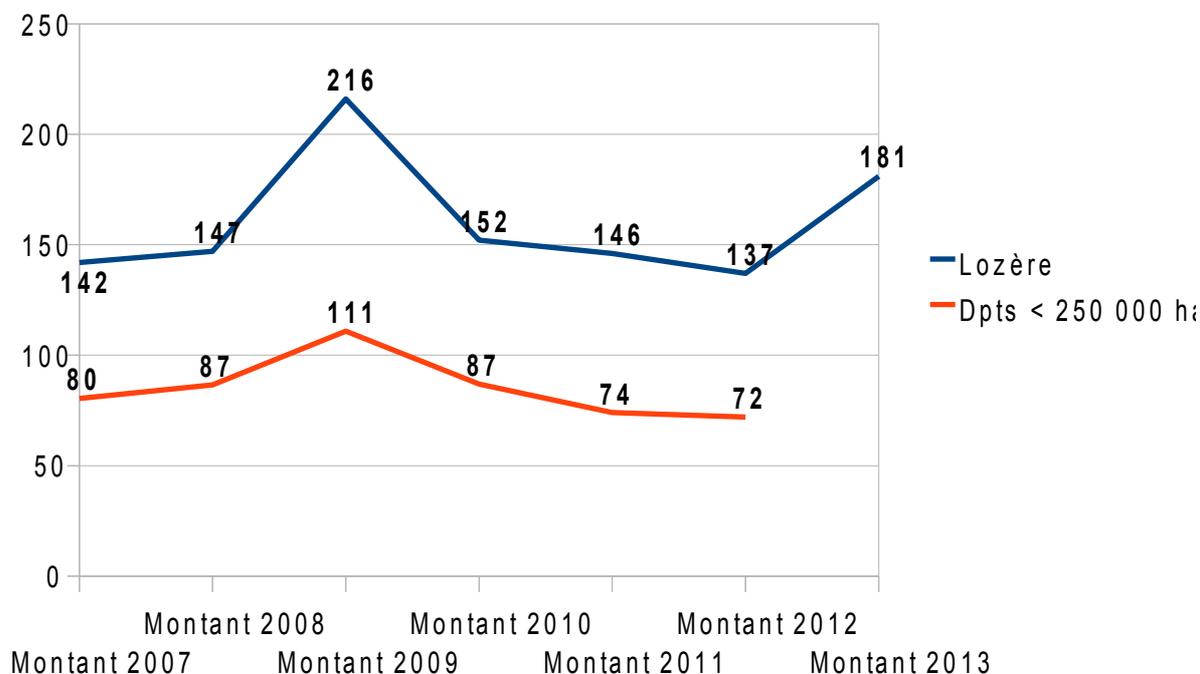


Le taux de recouvrement des recettes réelles d'investissement hors emprunt est passé de 75,45 % en 2008 à 99,03 % en 2013.

(En K€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Recettes recouvrées</b>	<b>11 298</b>	<b>16 577</b>	<b>11 678</b>	<b>11 283</b>	<b>10 571</b>	<b>13 970</b>
<b>Recettes budgétées</b>	<b>14 974</b>	<b>18 845</b>	<b>13 002</b>	<b>12 216</b>	<b>11 251</b>	<b>14 107</b>
<b>Taux de recouvrement</b>	<b>75,45%</b>	<b>87,96%</b>	<b>89,82%</b>	<b>92,36%</b>	<b>93,96%</b>	<b>99,03%</b>

En 2013, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de 181 € par habitant. En 2012, elles représentaient un montant de 137 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 72 € par habitant.

### Evolution des recettes réelles d'investissement en - hors emprunts et excédent de fonctionnement -



Les recettes réelles d'investissement peuvent se diviser en 5 grands groupes

- la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,
- la dotation globale d'équipement (DGE),
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A),
- les autres recettes,
- l'emprunt.

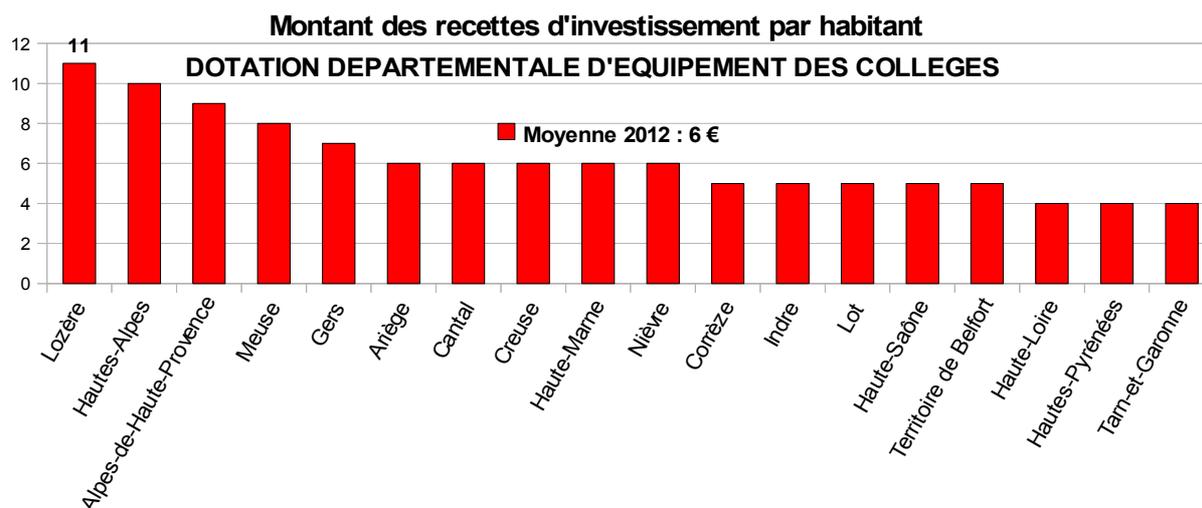
## 1° – La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes d'un montant de 1 214 K€ représentent 8,69 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt en 2013 (11,26 % en 2012).

### a) - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.

Le montant de la DDEC représente en 2013, comme en 2012, une recette de 11 € par habitant, la moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



### b) - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est défini par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La longueur de voirie de référence pour le département de la Lozère au 1er janvier 2013 a été fixée à 2 271 000 m, comme en 2012.

La note du 26 novembre 2013 du ministère de l'intérieur a fixé la valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements à 166,9579 €. Elle s'élevait en 2010 à 78,2043 €. Cette forte augmentation de la valeur unitaire explique le doublement du produit perçu depuis 2011.

Un montant de dotation de 379 161 € a été perçu en 2013 au titre des amendes de radars automatiques, contre 177 446 € en 2010.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
AMENDES DE POLICE – RADARS AUTOMATIQUES	179 047 €	178 118 €	177 446 €	355 125 €	355 465 €	379 161 €

## **2° – La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)**

**Principale recette d'investissement, elle représente 42,47 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de 5 933 K€.**

Conformément à l'article L 3334-10 du code général des collectivités territoriales, cette dotation est répartie entre les départements :

- pour 76 % de son montant au prorata de dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural par chaque département,
- pour 9 % de son montant afin de majorer les attributions versées aux départements au titre de leurs dépenses d'aménagement foncier du dernier exercice connu (l'exercice 2012 pour la DGE 2013),
- pour 15 % de son montant afin de majorer la dotation des départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'au moins 40 % au potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ou dont le potentiel fiscal par kilomètre carré est inférieur d'au moins 50 % au potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements.

Le taux de concours applicable à la fraction principale de la DGE des départements en 2013 est égal à 23,35 % (contre 22,37 % en 2012).

**Le montant de la DGE perçu en 2013 augmente de + 3,37 % par rapport en 2012 (5 933 K€ en 2013 contre 5 740 K€ en 2012).**

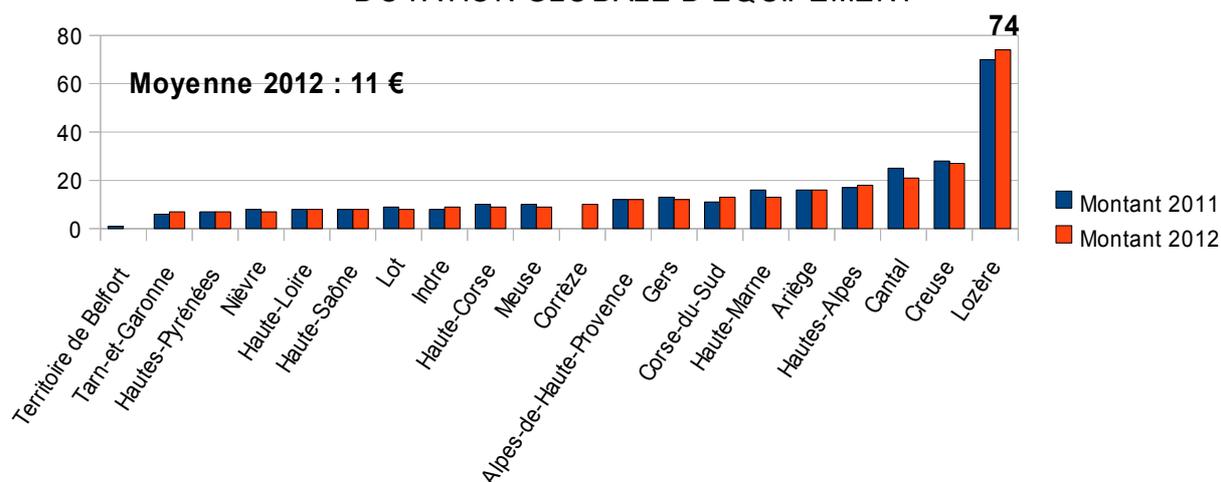
Évolution de la DGE 2 :

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Assiette DGE 2</b>	11 254 595 €	12 205 531 €	9 793 914 €	9 261 271 €	10 665 017 €	9 761 027 €
<b>Montant DGE 2</b>	4 894 415 €	5 636 390 €	5 719 677 €	5 385 927 €	5 739 804 €	5 933 336 €
Taux	15,47%	16,60%	18,64%	19,24%	22,37%	23,35%

**En 2013, la DGE représente une recette de 77 € par habitant.**

**En 2012, la DGE par habitant en Lozère était de 74 € pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 11 € (hors Territoire de Belfort), soulignant ainsi l'effort d'investissement du département de la Lozère en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).**

## Montants des recettes par habitant DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

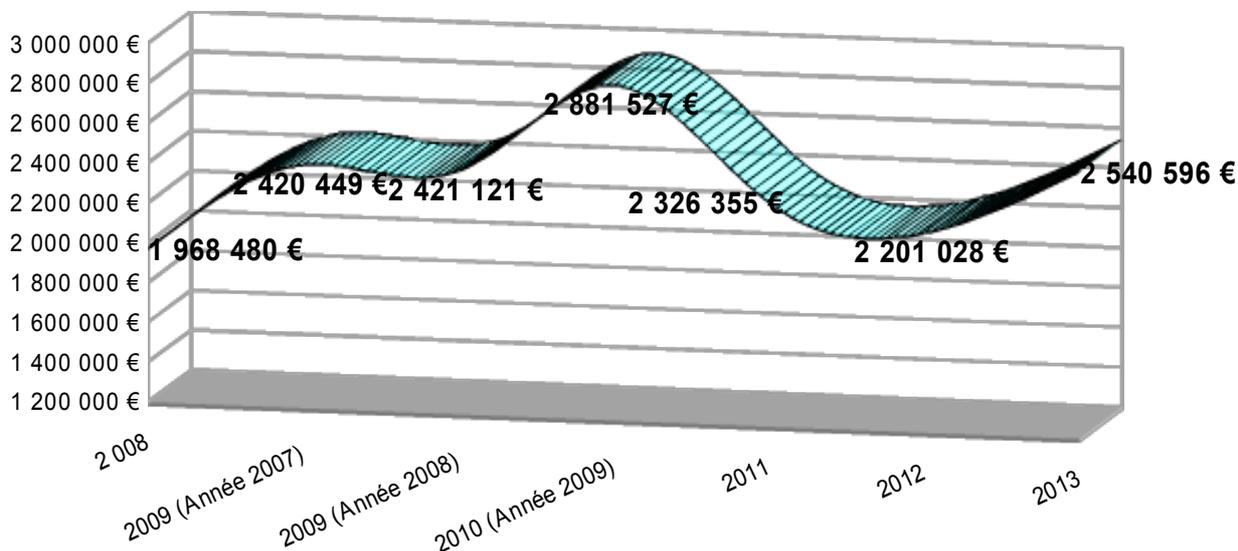


### 3° – Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le FCTVA représente 18,19 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt, soit un montant de 2 541 K€ ( 2 201 K€ en 2012).

#### Évolution 2008-2013 du FCTVA



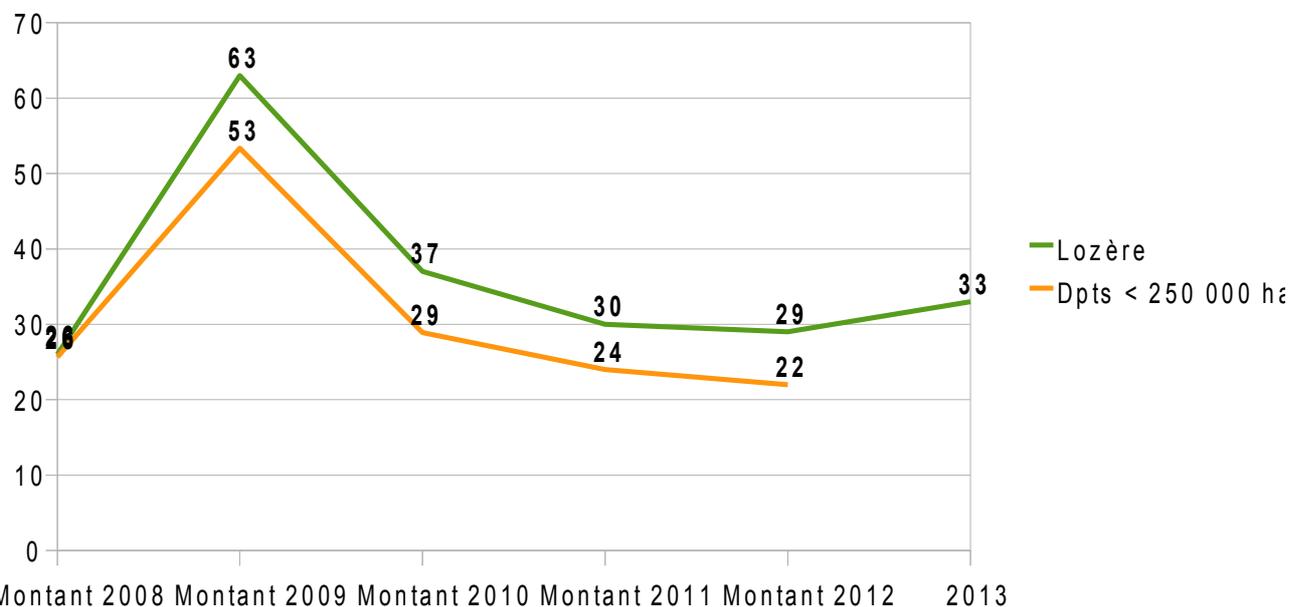
Calculé sur la base des investissements directs réalisés en 2012 (16 410 K€), il augmente de + 15,43 % par rapport au montant perçu en 2012 (investissements directs 2011 : 14 217 K€).

(A noter qu'en 2009, un double versement du fonds a été perçu par le Conseil général dans le cadre du plan de relance, à savoir 4 842 K€ au titre de 2007 et 2008).

	2009 Bases 2007	2009 Bases 2008	2010	2011	2012	2013
Assiette	15 633 956	15 638 296	18 612 111	15 026 192	14 216 690	16 410 001
FCTVA	2 420 449	2 421 121	2 881 527	2 326 355	2 201 028	2 540 596
Evolution n / n-1	22,96%	0,03%	19,02%	-19,27%	-5,39%	15,43%
Evolution 2009/2013 (Année 2012)	4,96%					

En 2013, le FCTVA représente une recette d'investissement de 33 € par habitant contre 29 € par habitant en 2012 et une moyenne de 22 € par habitant dans les départements métropolitains de la même strate.

### Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab - F.C.T.V.A. -



\* En 2009, deux années de FCTVA ont été perçues dans le cadre du plan national de relance éco

#### 4° – Les autres recettes

Elles s'élèvent à 4 282 K€.

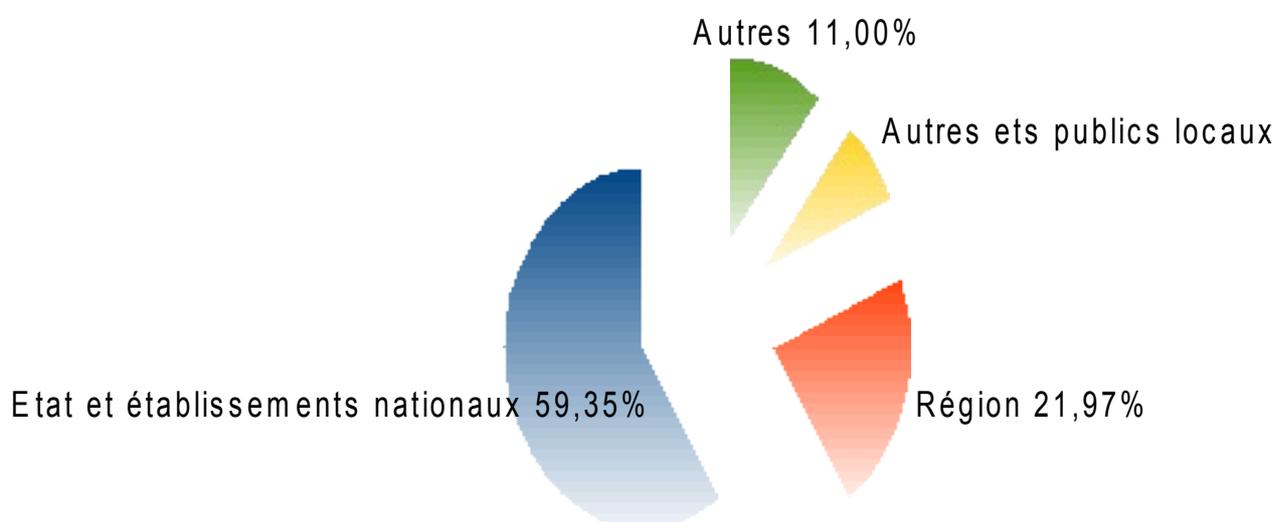
Elles représentent 40,51 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt et sont en augmentation par rapport à 2012 (1 439 K€).

Ces dernières intègrent notamment diverses subventions et participations émanant de l'Europe, de l'État, de la Région ainsi que d'autres établissements publics dont la répartition s'effectue de la façon suivante :

en euros	2009	2010	2011	2012	2013
Etat et établissements nationaux	1 425 721	621 537	306 771	805 226	2 541 028
Région	2 895 219	1 282 451	1 471 782	491 557	940 747
Autres ets publics locaux	310 919	150 014	287 476	136 981	328 923
Fonds Européens	434 000	0	0	0	0
Autres		10 243	314 145	5 522	471 037
<b>TOTAL</b>	<b>5 065 859</b>	<b>2 064 245</b>	<b>2 380 174</b>	<b>1 439 286</b>	<b>4 281 735</b>

Les 471 037 € représente les créances et autre remboursement de participation.

En 2013, par organismes financeurs, ces subventions d'investissement reçues se décomposent comme suit :



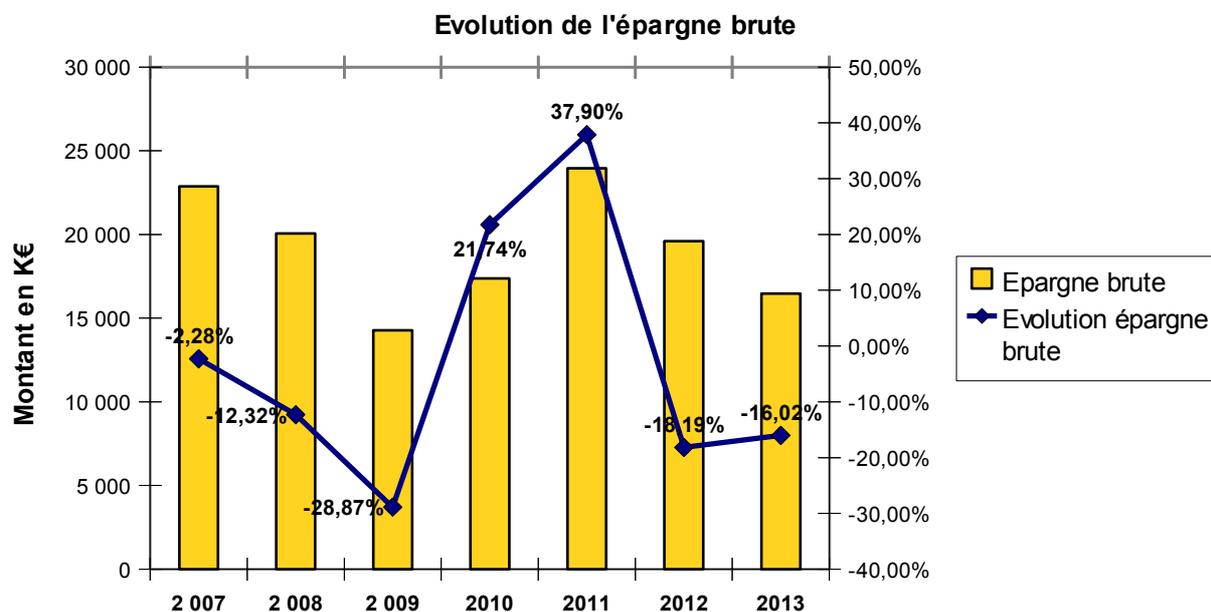
Financeurs	Directions	Objet	Montants
• <b>ETAT :</b>			
	- <b>ROUTES :</b>	Église St Flour Pompidou :	62 088 €
		RD 806 :	1 127 800 €
		Aide Inondations	70 802 €
		<b>Total :</b>	1 260 690 €
	- <b>DTICP :</b>	Fibre Optique	1 057 670 €
		Téléphonie Mobile	170 168 €
		<b>Total :</b>	1 227 838 €
	- <b>DEAE :</b>	ADEME Prévention des Déchets :	52 500 €
		<b>TOTAL ETAT</b>	<b>2 541 028 €</b>
• <b>REGION :</b>			
	- <b>ROUTES :</b>	RD 906 Voir verte :	107 676 €
	- <b>DTICP :</b>	Très Haut Débit :	699 652 €
		Téléphonie Mobile	133 419 €
		<b>Total :</b>	833 071 €
		<b>TOTAL REGION</b>	<b>940 747 €</b>
• <b>AUTRES :</b>			799 960 €
		• <b>TOTAL</b>	<b>4 281 735 €</b>

## 5° – L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : c'est un indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.

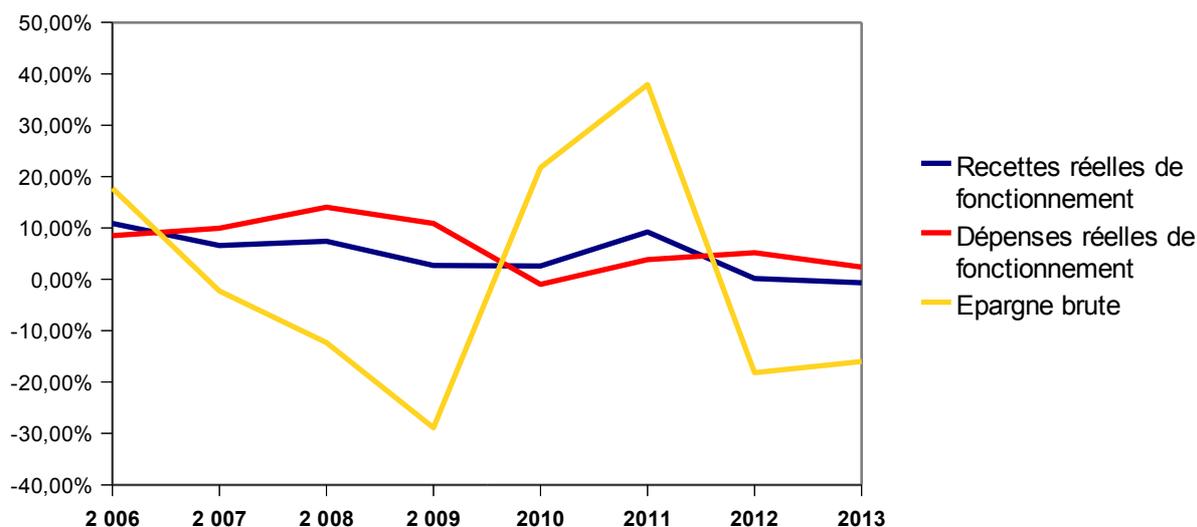
L'épargne brute qui s'était rétablie entre 2010 et 2011 se dégrade à nouveau en 2013 pour la deuxième année consécutive pour atteindre 16,4 M€ soit une baisse de -16 % par rapport à 2012, et de - 31 % par rapport à 2011.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes réelles de fonctionnement	97 346 970	99 964 588	102 519 982	111 937 729	112 114 430	111 328 719
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	77 247 643	85 576 029	84 741 723	87 339 499	91 832 805	93 993 144
Epargne de gestion	20 099 327	14 388 559	17 778 259	24 598 230	20 281 625	17 335 575
Intérêts de la dette	38 590	119 335	406 253	641 994	682 201	875 958
<b>Epargne brute</b>	<b>20 060 736</b>	<b>14 269 224</b>	<b>17 372 006</b>	<b>23 956 236</b>	<b>19 599 424</b>	<b>16 459 617</b>



Cette évolution négative de l'épargne est la conséquence de l'effet ciseaux auquel est confronté depuis deux ans le Conseil général, les recettes de fonctionnement progressant moins vite que les dépenses de fonctionnement (-0,7 % pour les recettes, +7,8% pour les dépenses).

### Evolution annuelle des recettes, dépenses de fonctionnement et de l'épargne brute (en %)



L'épargne brute reste l'indicateur le plus pertinent de l'endettement de la collectivité en mettant en évidence sa capacité à se désendetter. Afin de préserver la situation financière du département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (à savoir le rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

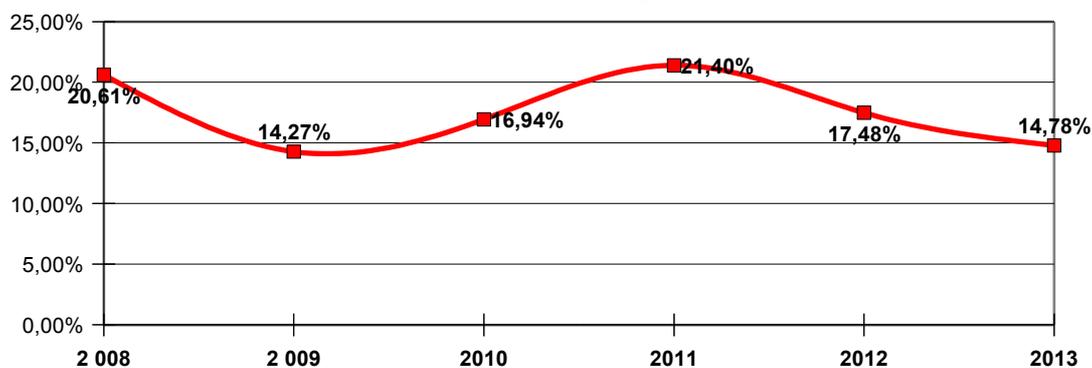
Un taux inférieur à 12 % exposerait la collectivité à un risque de déséquilibre à court terme l'entraînant dans une spirale de surendettement.

En 2013, le taux d'épargne brute atteint 14,78 %, soit un niveau inférieur à 2012 mais qui reste satisfaisant.

**A noter cependant en 2013 l'importante baisse des droits d'enregistrement ainsi que du fonds de péréquation des DMTO (- 5 140 K€). Sans l'encaissement des recettes au titre du fonds de soutien aux départements en difficulté (3 194 K€), le taux d'épargne brute 2013 du Département serait tombé à 12,3 % pour un montant de 13,2 M€ qui couvre à peine le montant des amortissements.**

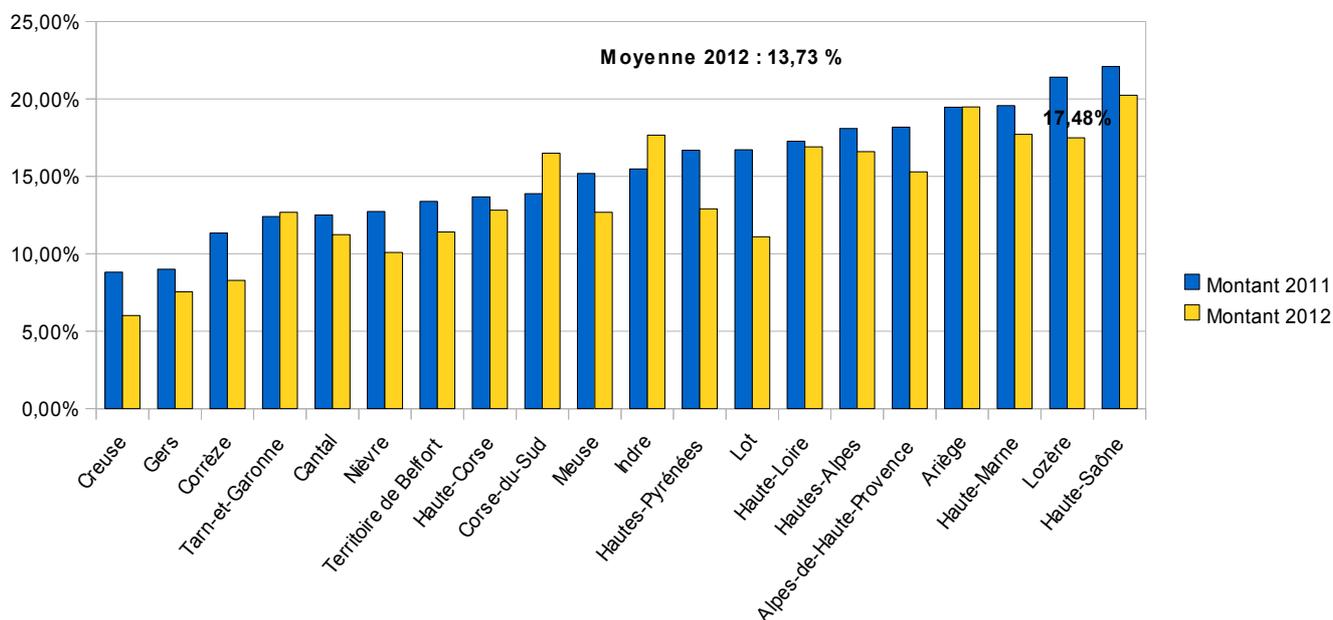
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de l'épargne brute en K€	20 061	14 269	17 372	23 956	19 599	16 460
Taux d'épargne brute	20,61%	14,27%	16,94%	21,40%	17,48%	14,78%

### Evolution du taux d'épargne brute



En 2012, alors que le taux d'épargne brute du Conseil général de la Lozère se situait à 17,48 %, il était en moyenne autour de 13,73 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

#### - TAUX D'EPARGNE BRUTE -



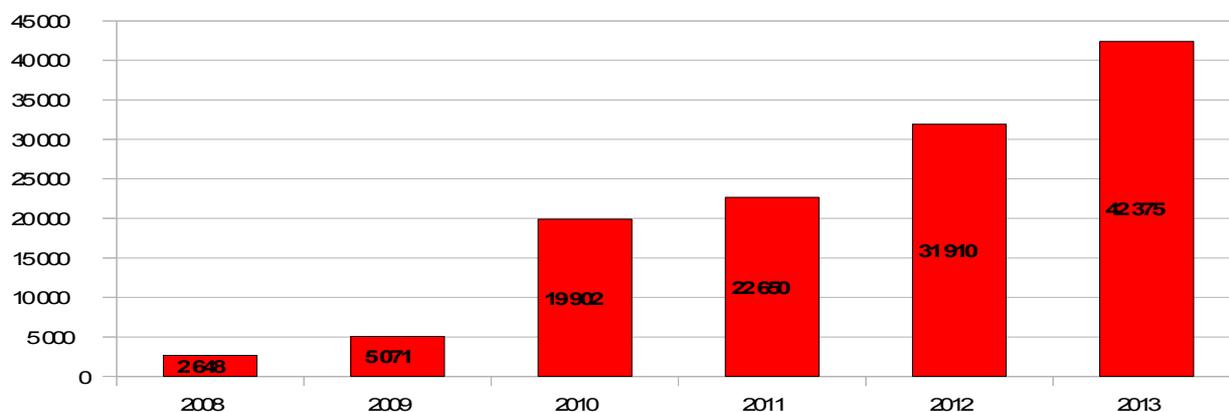
## 6° – L'endettement

Le ratio encours de dette sur épargne brute indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Encours de dettes au 31/12	2 648	5 071	19 902	22 650	31 910	42 375
Épargne brute	20 061	14 269	17 372	23 956	19 599	16 460
Capacité de désendettement	0,13	0,36	1,15	0,95	1,63	2,57

L'encours de la dette au 31/12/2013 est de 42 375 K€ pour une capacité de désendettement de 2,57 année.

Evolution de l'encours de dette propre au 31/12 (en K€)



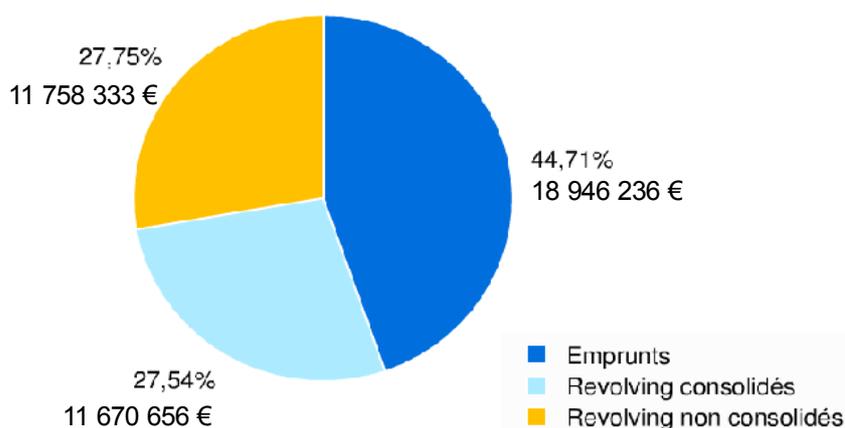
L'encours de la dette consolidée s'élève à un montant de 30 617 K€ au 31/12/2013, 84 % de cette dette étant à taux fixe. Par ailleurs, 11 758 K€ d'emprunts non consolidés (emprunts revolving) étaient mobilisés en fin d'année à taux variable (dont 4 M€ au titre de 2012).

En 2013, 19,7 M€ d'emprunts ont été souscrits pour financer l'activité du Conseil général :

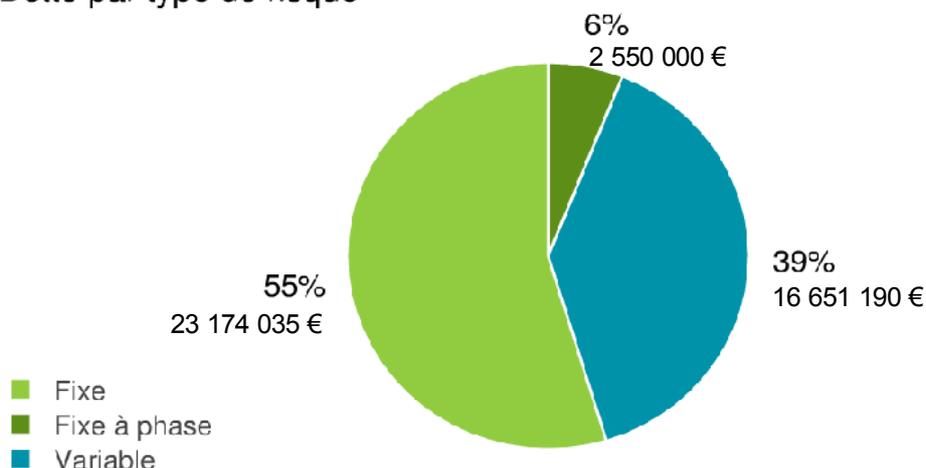
- 7,7 M€ mobilisés mais non consolidés dans le cadre d'emprunts "revolving" à taux variable pour solder la ligne de trésorerie et faire face aux besoins de financement de fin d'année. Ils feront l'objet en 2014, soit d'un remboursement, soit d'une consolidation en fonction des besoins de financement,
- En 2013, quatre nouveaux emprunts ont été souscrits pour un montant de 12 M€ :
  - 2 M€ auprès de la Banque Postale sur une période de 12 ans à taux indexé Euribor 3 mois + 1,26 %,
  - 5 M€ auprès de la Banque Postale sur une période de 12 ans à un taux de 2,71%,
  - 3 M€ auprès de la Banque Postale sur une période de 7 ans à taux indexé Euribor 3 mois + 1,86 %,
  - 2 M€ auprès de la Caisse d'Epargne sur une période de 12 ans à un taux de 3,35 %.

L'encours de dette total au 31/12/2013 se décompose comme suit :

Dette par nature



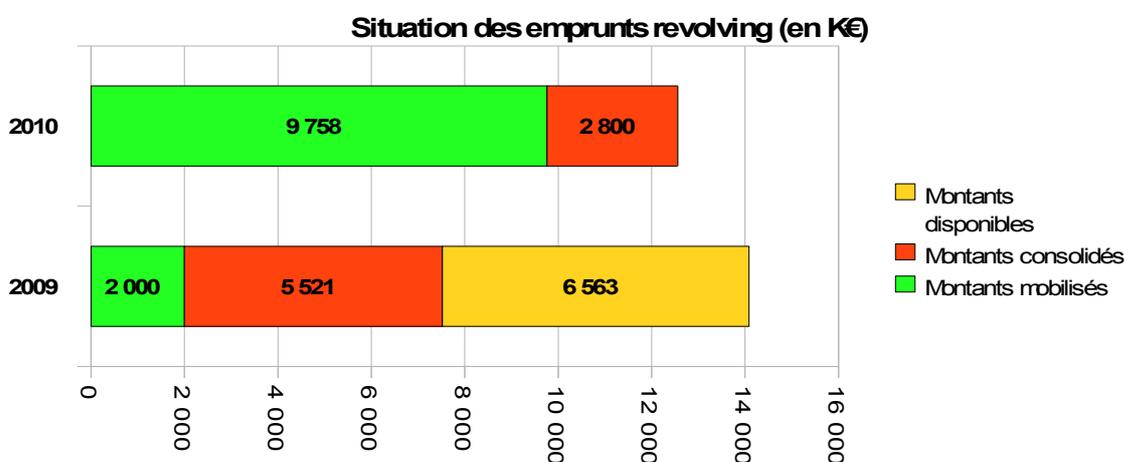
Dette par type de risque



Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	23 428 989,67 €	55,29%
La Banque Postale	9 892 857,14 €	23,35%
CREDIT AGRICOLE	2 723 549,50 €	6,43%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	2 550 000,00 €	6,02%
CAISSE D'EPARGNE	1 958 333,33 €	4,62%
DEXIA CL	1 821 496,03 €	4,30%
<b>total</b>	<b>42 375 225,67 €</b>	

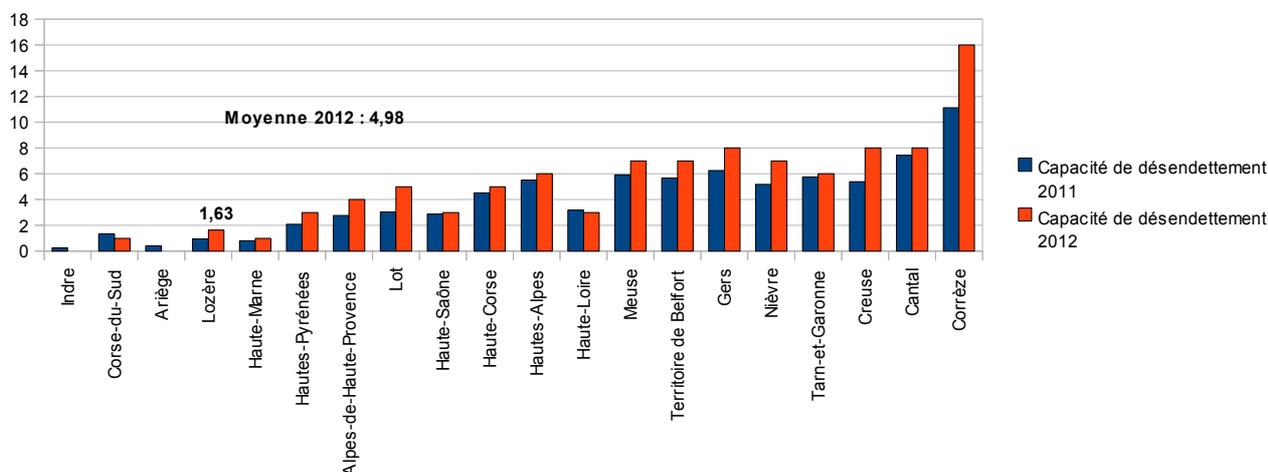
La durée de vie résiduelle des emprunts est de 9 ans et 10 mois pour un taux moyen de 2,51%.  
 Au 31/12/2013, le Département disposait d'une capacité de mobilisation d'emprunts de 6 563K€ permettant de couvrir les dépenses d'investissement 2013 reportées en 2014 (restes à réaliser).



La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2012 de 5 années (comme pour l'ensemble des départements).

**Pour la Lozère la capacité de désendettement passe de 1,63 années en 2012 à 2,57 années en 2013.**

Capacité de désendettement  
(en nombre d'années)



### III / LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013	Evolution 2009/2013
<b>Mouvements réels de la section de fonctionnement (en K€)</b>							
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>99 965</b>	<b>102 520</b>	<b>111 938</b>	<b>112 114</b>	<b>111 329</b>	<b>-0,70%</b>	<b>11,37%</b>
Impôts locaux	21 381	22 883	21 926	22 843	23 993	5,03%	12,21%
Autres impôts et taxes	19 418	20 878	26 761	29 254	24 235	-17,15%	24,81%
Dotations de l'Etat	50 111	50 132	51 228	50 855	50 680	-0,34%	1,14%
Autres recettes	9 054	8 627	12 022	9 163	12 420	35,55%	37,17%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>85 695</b>	<b>85 148</b>	<b>87 982</b>	<b>92 515</b>	<b>94 869</b>	<b>2,54%</b>	<b>10,71%</b>
Services généraux	7 748	8 016	7 886	8 361	10 545	26,12%	36,10%
Sécurité	2 704	2 713	2 944	3 363	3 616	7,52%	33,75%
Enseignement	6 167	5 980	5 855	5 968	6 264	4,96%	1,58%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 664	3 593	3 484	3 643	3 642	-0,01%	-0,59%
Prévention médico-sociale	1 123	1 008	416	491	406	-17,25%	-63,84%
Action sociale	37 550	38 222	39 660	43 431	41 983	-3,33%	11,80%
Réseaux et infrastructures	14 185	13 285	13 749	14 175	14 450	1,94%	1,86%
Aménagement et environnement	871	768	923	938	1 420	51,32%	63,06%
Transports	6 289	6 245	6 751	6 634	6 643	0,13%	5,63%
Développement	5 276	4 912	5 662	4 825	4 934	2,28%	-6,47%
Autres	119	406	652	686	966	40,69%	709,23%
Dont:							
Personnel (chapitre globalisé 012)	23 096	24 644	24 660	25 690	26 695	3,91%	15,59%
Frais financier (intérêts sur emprunts)	119	406	652	682	876	28,40%	634,04%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>14 389</b>	<b>17 778</b>	<b>24 608</b>	<b>20 282</b>	<b>17 336</b>	<b>-14,53%</b>	<b>20,48%</b>
<b>Epargne brute (A)</b>	<b>14 269</b>	<b>17 372</b>	<b>23 956</b>	<b>19 599</b>	<b>16 460</b>	<b>-16,02%</b>	<b>15,35%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>13 693</b>	<b>16 003</b>	<b>22 453</b>	<b>17 858</b>	<b>14 167</b>	<b>-20,67%</b>	<b>3,46%</b>
<b>Mouvements réels de la section d'investissement (en K€)</b>							
<b>Recettes réelles d'investissement (B)</b>	<b>23 077</b>	<b>27 878</b>	<b>25 033</b>	<b>31 571</b>	<b>46 979</b>	<b>48,81%</b>	<b>103,58%</b>
Dont:							
DGE	5 636	5 720	5 386	5 740	5 933	3,37%	5,27%
FCTVA	4 842	2 882	2 326	2 201	2 541	15,43%	-47,53%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>44 040</b>	<b>41 692</b>	<b>49 897</b>	<b>51 097</b>	<b>57 214</b>	<b>11,97%</b>	<b>29,91%</b>
Services généraux	3 014	3 127	2 559	2 976	2 741	-7,90%	-9,05%
Sécurité	39	59	53	291	33	-88,73%	-14,97%
Enseignement	1 474	2 230	2 387	2 305	3 197	38,72%	116,87%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 164	1 122	1 013	1 349	810	-39,99%	-30,44%
Action sociale	2 812	3 089	3 354	1 409	2 576	82,80%	-8,41%
Réseaux et infrastructures	21 117	15 286	17 036	18 551	20 034	8,00%	-5,13%
Aménagement et environnement	9 309	7 366	6 546	7 067	6 768	-4,23%	-27,30%
Transports	51	16	57	25	5	-81,99%	-90,99%
Développement	4 306	4 432	5 807	5 341	5 108	-4,36%	18,63%
Dettes et autres opérations financières (C)	576	4 869	11 002	11 741	15 893	35,36%	2657,57%
Divers	179	96	83	43	50	17,83%	-71,78%
<b>Résultat d'exécution section investissement</b>	<b>-20 963</b>	<b>-13 814</b>	<b>-24 864</b>	<b>-19 527</b>	<b>-10 234</b>	<b>-47,59%</b>	<b>-51,18%</b>
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>-739</b>	<b>2 819</b>	<b>1 911</b>	<b>1 984</b>	<b>1 614</b>	<b>-18,63%</b>	<b>218,44%</b>

## IV / LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'apprécier la composition du résultat d'exercice et ses possibilités de pérennité.

(En K€)	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>					
<b>Recettes de gestion</b>	<b>99 068</b>	<b>101 285</b>	<b>110 122</b>	<b>111 158</b>	<b>110 332</b>
70 - Produits des services	843	68	538	662	593
731 Impôts directs	21 381	22 883	21 926	22 843	23 993
73 - Autres impôts et taxes [hors TIPP]	14 177	15 495	21 209	23 725	18 721
74 Dotations et participations	52 158	52 206	55 693	52 864	52 852
75 - Autres produits de gestion courante	1 182	1 532	1 392	1 450	1 424
7352 TIPP	5 241	5 383	5 378	5 529	5 515
747811 - APA	3 052	2 931	3 172	3 040	3 091
747812 - PCH	1 034	787	814	1 044	949
74888- Fonds de soutien exceptionnel					3 194
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>85 214</b>	<b>83 830</b>	<b>86 751</b>	<b>91 166</b>	<b>93 189</b>
011 Autres charges à caractère général	16 894	14 347	14 627	14 477	16 062
012 - Frais de personnel	22 821	24 228	24 143	25 062	25 994
65 - Charges de gestion courante	31 913	28 003	29 694	32 206	31 397
65112 - PCH/ ACTP	2 359	3 159	3 834	4 168	4 275
017- RSA	2 637	5 445	5 674	6 243	6 360
016 - APA	8 590	8 648	8 779	9 011	9 102
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>13 855</b>	<b>17 455</b>	<b>23 371</b>	<b>19 992</b>	<b>17 143</b>
<b>Charges calculées</b>	<b>10 621</b>	<b>12 517</b>	<b>14 442</b>	<b>15 530</b>	<b>17 261</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 234</b>	<b>4 938</b>	<b>8 929</b>	<b>4 462</b>	<b>-118</b>
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>119</b>	<b>406</b>	<b>642</b>	<b>682</b>	<b>876</b>
<b>77 Produits exceptionnelles*</b>	<b>3 493</b>	<b>4 342</b>	<b>13 473</b>	<b>4 518</b>	<b>4 522</b>
<b>67 Charges exceptionnelles**</b>	<b>643</b>	<b>1 134</b>	<b>8 780</b>	<b>77</b>	<b>112</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 966</b>	<b>7 753</b>	<b>12 983</b>	<b>8 225</b>	<b>3 427</b>

\* Amortissements subventions, cessions d'immobilisations, mandats annulés sur exercices antérieurs, etc

\*\* Valeurs comptables immobilisations cédées, titres annulés sur exercices antérieurs, etc

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à l'excédent dégagé par les opérations de gestion courante. C'est une notion proche de l'épargne brute, cette dernière tenant compte des charges financières.

Les produits correspondent principalement aux recettes propres de la collectivité (exploitation des services et du domaine, fiscalité) et aux dotations versées par l'État. Quant aux dépenses, elles recouvrent l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité à l'exception des intérêts sur emprunts et des charges exceptionnelles.

Globalement, les recettes de gestion ont diminué entre 2012 et 2013 de - 0,74 % alors que sur la même période, les dépenses de gestion progressaient quant à elles de + 2,22 % d'où un retour de l'EBF à un niveau comparable à 2010, soit 17 143 K€.

Il baisse de – 14,2 % par rapport à 2012, et de -26,6% par rapport à 2011, les dépenses de gestion progressant plus vite que les recettes de gestion entre 2011 et 2013.

% évolution	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2010/2013
Recettes de gestion	8,72 %	0,94 %	-0,74%	8,93%
Dépenses de gestion	3,48 %	5,09 %	2,22%	11,16%

**Sur la période 2010/2013, l'évolution des recettes de gestion (+ 8,93 %) est inférieure à celle des dépenses de gestion (+ 11,16 %).**

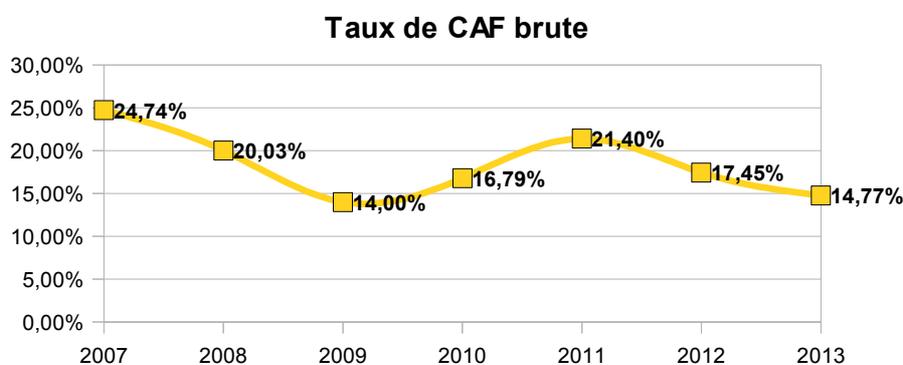
Il est à noter qu'en 2013, le Conseil général a pu bénéficier du fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficultés ( 3,2 M€) qui a permis de compenser en partie les pertes au titre des droits d'enregistrement et du fonds de péréquation des DMTO.

Pour la première fois, le résultat d'exploitation devient négatif, l'excédent brut de fonctionnement ne couvrant pas la totalité des amortissements.

Le résultat de l'exercice correspond à la capacité d'autofinancement, déduction faite des amortissements et reprises sur provisions.

En 2013, les dépenses de gestion progressant plus rapidement que les recettes, le résultat diminue pour la deuxième année consécutive pour atteindre 3 427 K€ soit - 58,33 % par rapport à 2012.

La capacité d'autofinancement : il s'agit de ce qui reste au département une fois payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement qu'ils soient courants, financiers ou exceptionnels.



La capacité d'autofinancement brute diminue en 2013 de – 15,94 % par rapport à 2012 du fait de la baisse du résultat de l'exercice. Quant à la capacité d'autofinancement nette elle baisse de - 92,88 %.

Entre 2011 et 2013, le taux de CAF brute est passé de 21,75 % à 14,77 %, soit une baisse de 7 points.

(En K€)	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 966</b>	<b>7 753</b>	<b>12 983</b>	<b>8 225</b>	<b>3 427</b>
+					
68 Amortissement des immobilisations	10 616	12 518	14 442	15 530	17 261
675-676 Cessions	556	638	8 709	39	8
-					
773 mandats annulés (transfert entre section)				372	
775 Produits des cessions	265	160	0	32	8
776 Différences négatives sur réalisations	291	479	8 708	7	1
777 Subventions de fonctionnement transférées au résultat	2 583	3 058	3 469	3 815	4 237
<b>Capacité d'Autofinancement brute</b>	<b>14 000</b>	<b>17 212</b>	<b>23 956</b>	<b>19 568</b>	<b>16 452</b>
-Remboursement d'emprunts	576	4 869	11 002	11 741	15 893
<b>Capacité d'Autofinancement nette</b>	<b>13 424</b>	<b>12 343</b>	<b>12 954</b>	<b>7 827</b>	<b>559</b>
<b>Dépenses d'investissement sauf dette</b>	<b>43 464</b>	<b>36 823</b>	<b>38 895</b>	<b>39 356</b>	<b>41 321</b>
<b>Recettes d'investissement hors emprunts</b>	<b>16 577</b>	<b>11 678</b>	<b>11 283</b>	<b>10 571</b>	<b>14 026</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>-26 887</b>	<b>-25 145</b>	<b>-27 613</b>	<b>-28 786</b>	<b>-27 295</b>
<b>Variation du FDR</b>	<b>-13 193</b>	<b>-12 642</b>	<b>-14 659</b>	<b>-20 927</b>	<b>-26 728</b>
Emprunts	6 500	16 200	13 750	21 000	26 358
<b>Fonds de roulement</b>	<b>-738</b>	<b>2 820</b>	<b>1 911</b>	<b>1 984</b>	<b>1 614</b>
<b>Fonds de roulement en jours</b>	<b>-2</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

Le fonds de roulement (FDR) correspond à l'excédent de ressources stables (long terme) sur les emplois stables (immobilisations) du bilan. Il permet de compenser le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il correspond en comptabilité budgétaire à la somme des excédents que la collectivité a dégagés au cours du temps.

En 2013, le FDR atteint 1 612 K€ en baisse de – 18,75 % par rapport à 2012, et ce en dépit d'un recours de plus en plus important à l'emprunt pour financer l'activité (13,7 M€ en 2011, 21 M€ en 2013, 26,3 M€ en 2013).

Alors qu'il représentait en 2008 près de 18 jours de dépenses réelles (investissement + fonctionnement), le fonds de roulement diminue pour atteindre 4 jours en 2013. Cette diminution est cependant à rapprocher des taux d'exécution qui ont sur la même période significativement augmenté.

**En résumé, l'augmentation des dépenses supérieure aux recettes a entraîné un recours plus important aux financements bancaires avec pour conséquence une forte diminution de la capacité d'autofinancement nette qui est passée de 13 M€ en 2009 à 0,557 M€ en 2013.**

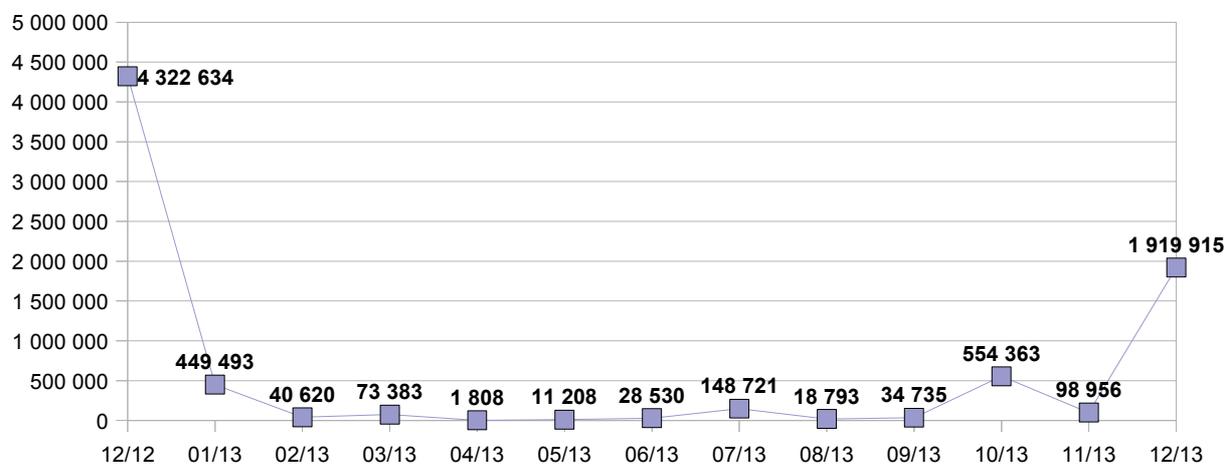
Il convient par ailleurs de rester vigilant quant au niveau des recettes pour les prochaines années, d'autant qu'une baisse des concours de l'État a été annoncée dans le cadre du programme d'économie de 50 milliards d'euros du gouvernement, dont 11 milliards supportés par les collectivités locales.

Compte tenu de la rigidité des coûts, notamment salariaux, et de leurs natures (aide sociale), il risque d'être difficile d'afficher une baisse des dépenses proportionnelle à celle des recettes avec pour conséquence une baisse de l'épargne brute et l'obligation d'aller chercher la différence sur les marchés bancaires, soit une dégradation de la capacité de désendettement et donc de la solvabilité.

## V / LA TRÉSORERIE

Compte au trésor :

Evolution trésorerie 2013 en euros



Le solde moyen sur le compte au trésor du Conseil général a été en 2013 de 725 K€ contre 2 550 K€ en 2012.

Soldes compte au trésor début et fin de période:

Solde trésorerie (en K€)	2009	2010	2011	2012	2013
Solde initial	3 831	1 171	2 409	3 034	4 323
Solde final	1 171	2 409	3 034	4 323	1 920

Pour financer les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre les encaissements de recettes et le paiement des dépenses, le Conseil général dispose de deux lignes de trésorerie pour un total de 7 M€, ainsi que de lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie II les recettes réelles d'investissement, point 6).

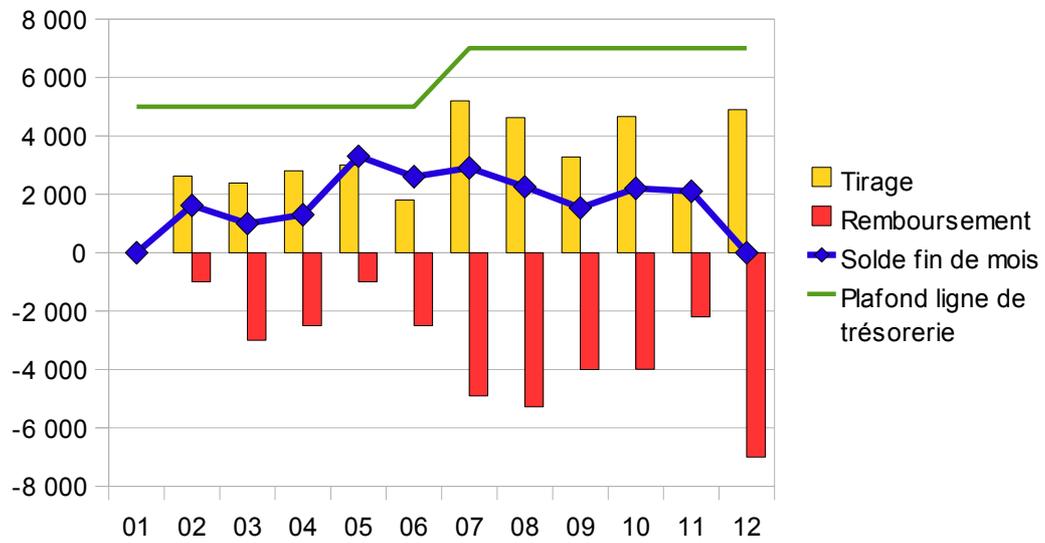
Ces lignes de trésorerie sont détenues auprès de :

- la Banque Populaire à hauteur de 5 M€ sur la base d'euribor 3 mois + 1,75 ;
- la Caisse d'Epargne à hauteur de 2 M€ sur la base d'euribor 3 mois + 1,64.

En 2013, les lignes de trésorerie ont été utilisées très régulièrement sur toute l'année, contrairement aux années précédentes, reflétant une situation de trésorerie tendue.

En moyenne, les lignes de trésorerie ont été mobilisées sur l'année 2013 à hauteur de 2,1 M€ sur 43 semaines, contre 1,1 M€ en 2012 sur 23 semaines.

### Evolution mensuelle ligne de trésorerie en 2013 (en K€)



L'intégralité des lignes de trésorerie a été remboursée au 31/12/2013, soit 7 000 K€, par un tirage d'emprunt revolving à hauteur de 2 000 K€, le solde étant couvert par les recettes encaissées au mois de décembre 2013.

## VI / BUDGETS ANNEXES

### Laboratoire Départemental d'Analyses

#### Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2009	2010	2011	2012	2013
Investissement	90 206 €	35 628 €	75 829 €	73 903 €	102 611 €
Fonctionnement	1 487 820 €	1 575 558 €	1 559 149 €	1 623 687 €	1 553 256 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 578 026 €</b>	<b>1 611 186 €</b>	<b>1 634 978 €</b>	<b>1 697 590 €</b>	<b>1 655 867 €</b>

#### Investissement

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 38,84 % entre 2012 et 2013, après une légère baisse de 2,54 % en 2012.

Les dépenses d'investissement du LDA sont directement liées aux besoins de renouvellement d'appareils techniques vieillissants dédiés aux analyses. Ces besoins sont variables d'une année sur l'autre.

Travaux d'investissement : mise en conformité de l'installation gaz, climatisation salle chimie, désembouage du réseau de chauffage plancher chaud/froid.

#### Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement diminuent entre 2012 et 2013 de - 4,34 % (+ 4,40 % sur une période de cinq ans).

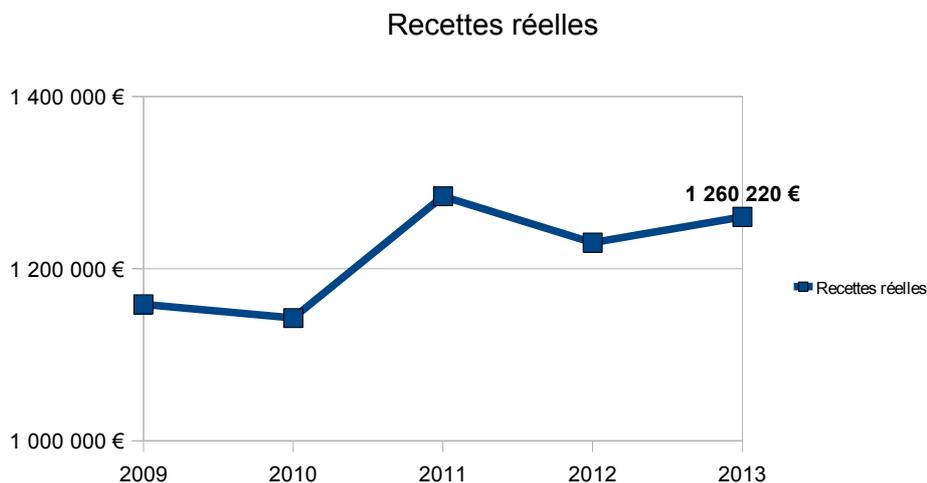
- 67,73 % des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel pour un montant de 1 052 K€ contre 1 035 K€ en 2012 (+ 17 K€), soit une augmentation de 1,64 % principalement due à une hausse des rémunérations des titulaires (+ 8,46 %), et des autres indemnités (+ 23,9 %). A noter cependant une baisse des rémunérations des non titulaires (- 25,07 %).
- 9,70 % des dépenses de fonctionnement sont liées à l'achat de produits pharmaceutiques pour un montant de 151 K€ (- 64 348 €).
- 7,38 % des dépenses de fonctionnement pour le Laboratoire sont des dépenses de moyens généraux liées aux charges de fonctionnement : locations, bâtiments, assurances, nettoyage....

#### Évolution des recettes réelles

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Recettes réelles</b>	1 544 472 €	1 158 519 €	1 142 567 €	1 284 119 €	1 230 210 €	1 260 220 €

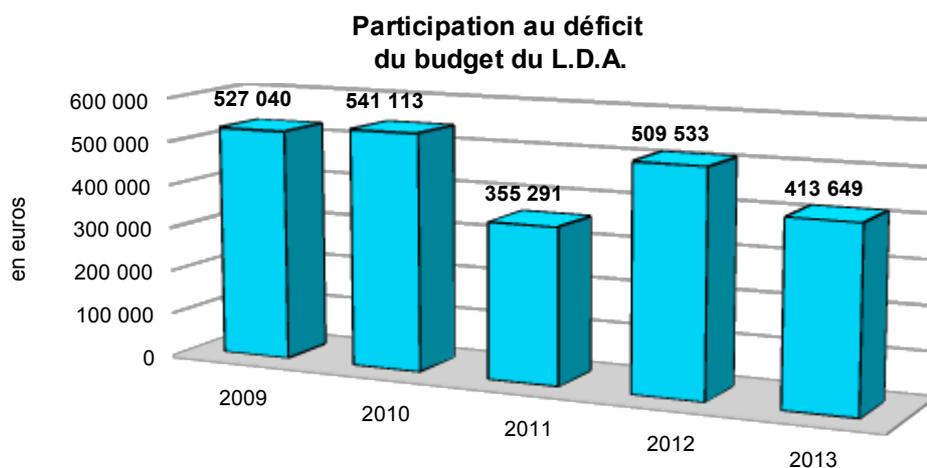
La hausse des recettes du LDA (+ 2,44 % par rapport à l'exercice 2012) est due :

- la progression de l'activité des secteurs hydrologie (surtout dans le domaine des eaux usées) et sérologie( en raison de la crise sanitaire liée au virus Schmallenberg),
- aux efforts de recouvrement effectués pour améliorer le niveau et les délais d'encaissement des recettes.



Conséquence de l'évolution positive des recettes :

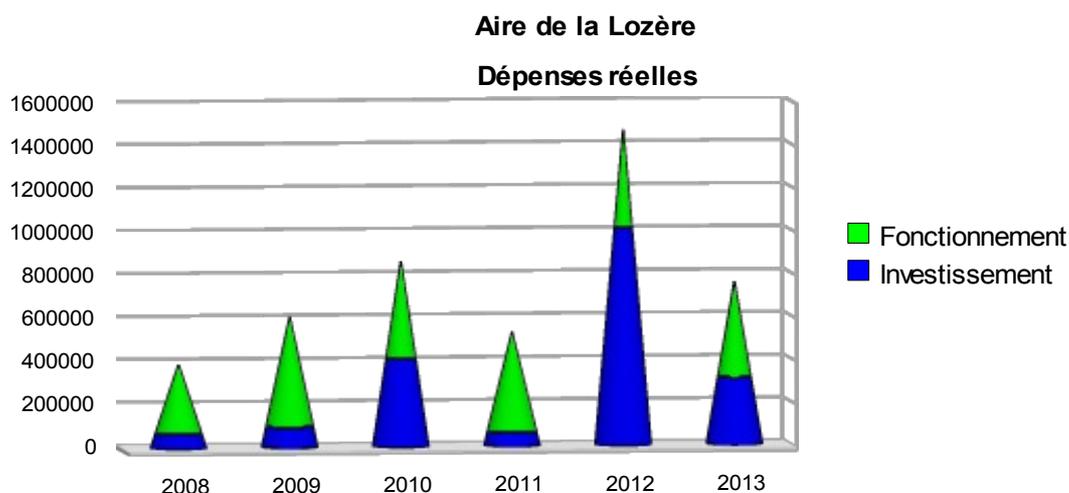
Le développement de l'activité menée dans les deux secteurs du laboratoire hydrologie et sérologie, ainsi que les efforts de recouvrement, ont permis de générer des recettes supplémentaires et d'alléger sensiblement la participation du Conseil général (414 K€ en 2013 contre 510 K€ en 2012) – 18,82 %.



## Aire de la Lozère

### Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Investissement	72 563	99 693	412 053	68 911	1 015 242	313 492
Fonctionnement	319 572	511 614	453 275	463 062	455 315	445 331
<b>TOTAL</b>	<b>392 135</b>	<b>611 307</b>	<b>865 328</b>	<b>531 973</b>	<b>1 470 557</b>	<b>758 823</b>



### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement en 2013 de 2,19 %. Elles se décomposent comme suit :

- 21,44 % des charges de fonctionnement sont liés à l'entretien des espaces extérieurs et au déneigement,
- 18,41 % des charges de fonctionnement sont liés aux coûts de nettoyage (en baisse de - 7,61 % entre 2012 et 2013),
- 28,07 % concernent la participation versée au Comité Départemental du Tourisme,
- 10,23 % concernent l'eau et l'assainissement, dont le coût évolue à la hausse de + 14,16 % entre 2012 et 2013, après avoir connu une hausse de +68,64 % entre 2010 et 2011 (le nombre de sanitaires ayant été doublé à cette période).

### Investissement

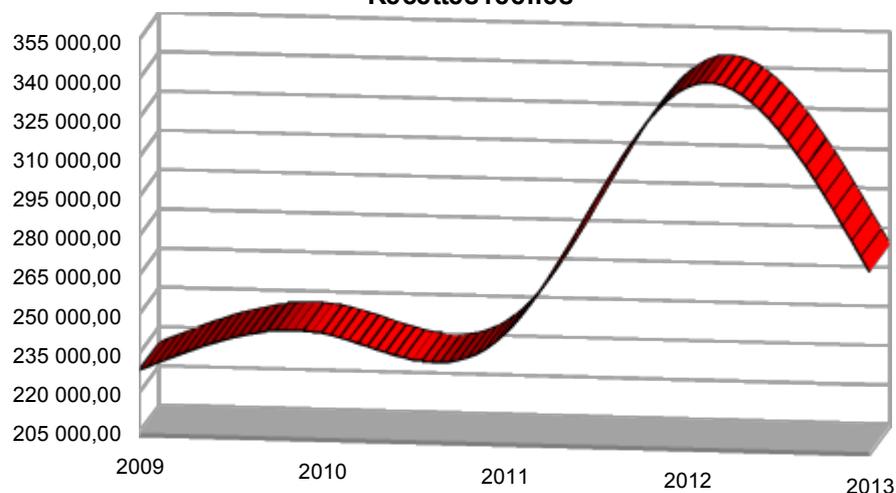
Les dépenses d'investissement en 2013 représentent un montant de 313 492 € (contre 1 015 242 € en 2012).

Cette baisse des dépenses d'investissement s'explique par la fin des marchés de rénovation des sanitaires intérieurs, des travaux d'aménagement des espaces extérieurs et de la réfection du parking des mégalithes.

## Évolution des recettes réelles d'exploitation

### Aire de la Lozère

#### Recettes réelles



Années	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes réelles en euros	228 837 €	244 843 €	246 132 €	342 524 €	273 637 €

Les recettes réelles concernent les redevances perçues dans le cadre des délégations de services publics ainsi que la part des charges communes assumée par le Conseil général et re-facturée aux délégataires (cafétéria, boutique des produits locaux et maison du tourisme).

Elles se décomposent comme suit :

	2009	2010	2011	2012	2013
Redevance cafétéria	114 627 €	126 022 €	131 834 €	138 880 €	112 767 €
Redevance boutique produits locaux	11 436 €	12 238 €	11 808 €	13 314 €	12 112 €
Loyer maison du tourisme	12 655 €	12 659 €	12 659 €	12 659 €	12 659 €
Autres (remboursement charges communes, produits exceptionnels)	90 120 €	93 924 €	89 832 €	177 671 €	136 099 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>228 837 €</b>	<b>244 843 €</b>	<b>246 132 €</b>	<b>342 524 €</b>	<b>273 637 €</b>

Le montant correspondant aux charges communes 2012 remboursées par les sous-concessionnaires en 2013 s'est, quant à lui stabilisé après une hausse importante l'année

précédente, s'expliquant principalement par l'agrandissement des sanitaires : plus de WC à nettoyer, plus d'eau utilisée et pression des chasses d'eau augmentée, plus de fréquence de passage pour le nettoyage.

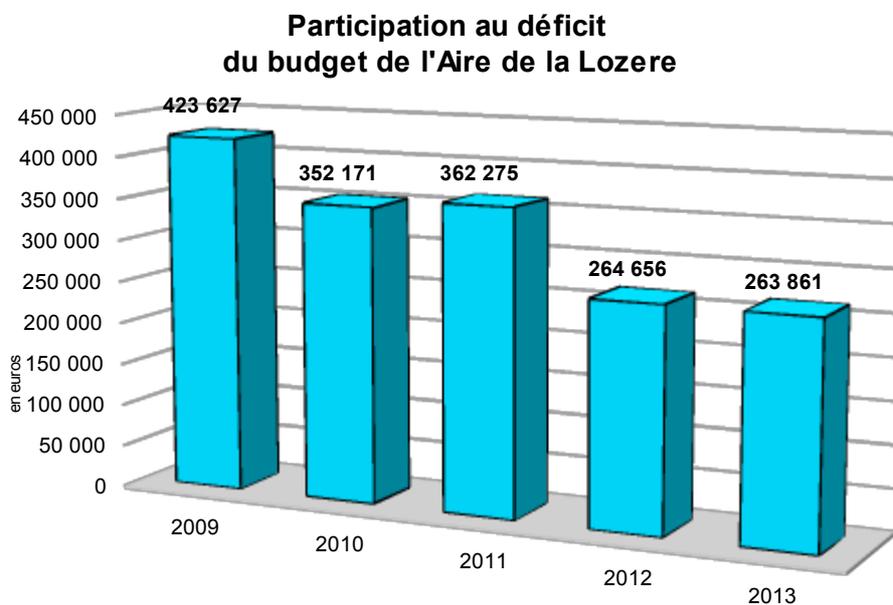
De plus, une importante baisse des frais de nettoyage et d'eau avait été constatée en 2010 à la suite de la fermeture des WC intérieurs pour agrandissement. Les acomptes sollicités auprès des sous concessionnaires en 2011, calculés sur les charges réduites de 2010, n'ont représenté que la moitié des charges 2011, d'où un important solde 2011 à régler en 2012 et des acomptes 2012 plus élevés également.

En 2013, les redevances de la cafétéria ainsi que de la Boutique des Produits locaux ont diminué de 13,06 % étant précisé que le calcul de ces dernières est basé sur les chiffres d'affaires de l'année n-1 qui évoluent de la manière suivante :

C.A. HT	2009	évolution	2010	évolution	2011	évolution	2012	évolution
Cafétéria	<b>2 100 363 €</b>	9,94%	<b>2 197 229 €</b>	4,61%	<b>2 314 664 €</b>	5,34%	<b>1 879 448 €</b>	-18,80%
Boutique produits locaux	<b>407 947 €</b>	7,01%	<b>393 587 €</b>	-3,52%	<b>443 799 €</b>	12,76%	<b>403 751 €</b>	-9,02%

Les chiffres d'affaires 2012 ont subi une nette diminution en raison de l'implantation d'installations concurrentielles à proximité de l'aire.

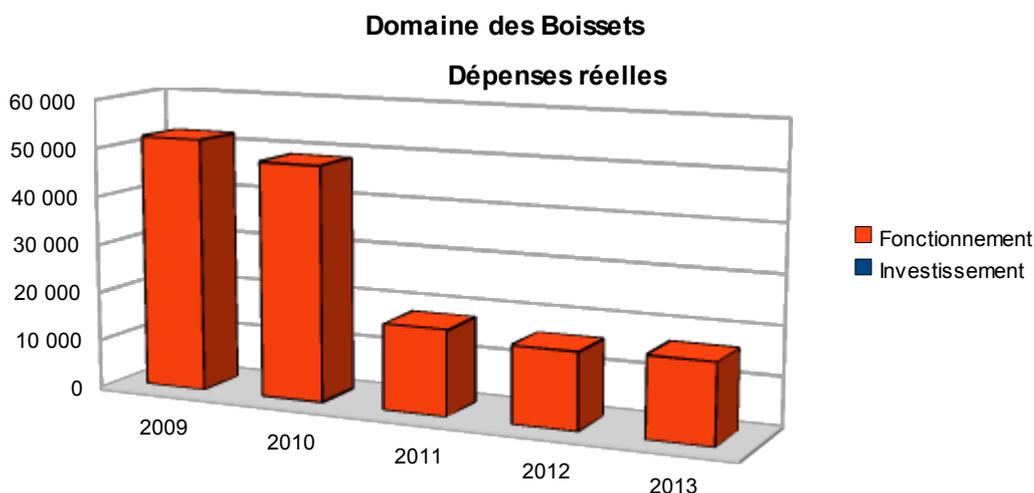
Le montant de la participation du Conseil Général au déficit du budget de l'Aire de la Lozère évolue de la manière suivante :



## Domaine des Boissets

### Évolution des dépenses réelles :

en euros	2009	2010	2011	2012	2013
Investissement	0 €	70 €	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	52 112 €	48 256 €	17 630 €	15 733 €	16 398 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 112 €</b>	<b>48 326 €</b>	<b>17 630 €</b>	<b>15 733 €</b>	<b>16 398 €</b>



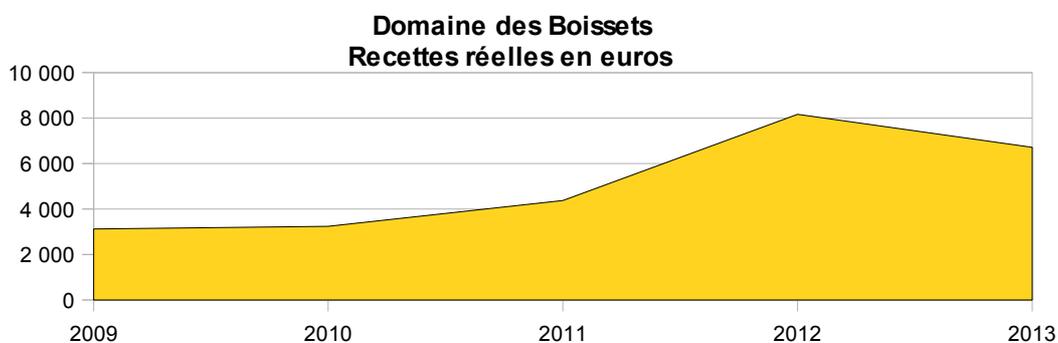
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en 2013 de + 4,22 %.

Elles correspondent aux coûts d'électricité (en baisse de - 20,43 %), d'eau et assainissement, d'assurances (en hausse de + 23,71 %), de taxes foncières (+ 3,18 %) et d'entretien des extincteurs.

La baisse des dépenses de fonctionnement de plus de 63 % entre 2010 et 2011 est due à l'échéance de la convention de mise à disposition du Domaine entre la Communauté de Communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses et le Conseil général. Le montant reversé à la Communauté de Communes s'était élevé en 2010 à 30 000 €.

### Évolution des recettes réelles d'exploitation

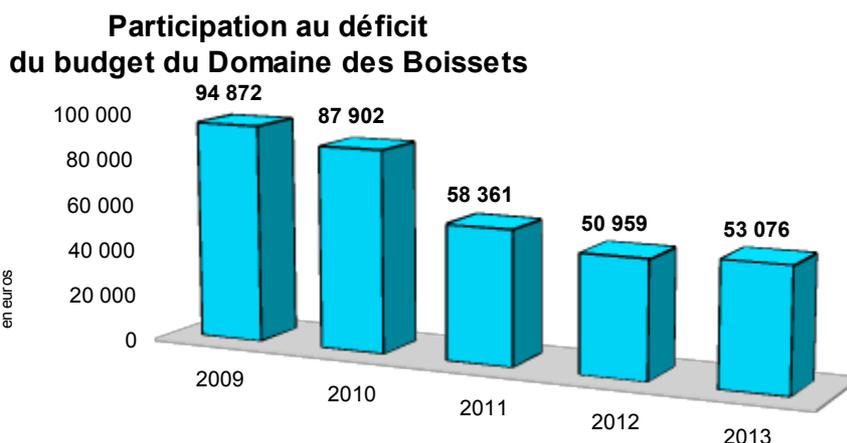
en euros	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes réelles	3 125 €	3 241 €	4 378 €	8 160 €	6 709 €



En 2013, les seules recettes perçues par le Département correspondent à :

- la redevance d'affermage versée par Monsieur PARADAN ( 3 328 €),
- à l'indemnité d'occupation du domaine public versée pour l'utilisation à l'année du four à pain (1 680 €),
- au remboursement des charges d'eau et d'électricité par Mme SEMON, utilisatrice du four à pain (1 701 €, dont 1 161 € de régularisation de charges 2012).

Le montant de la participation du Conseil Général au déficit du budget du domaine des Boissets s'établit en 2013 à 53 076 € contre 50 959 € en 2012 soit une hausse de + 4,15 % qui s'explique par l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2013.



### Résultats d'activité des budgets annexes (en recettes et dépenses réelles)

Les résultats d'activité des budgets annexes évoluent de la manière suivante :

en euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
LDA	-71 935	-419 507	-468 619	-391 018	-467 381	-387 161
Aire de la Lozère	-170 480	-377 934	-620 485	-285 841	-1 128 033	-101 671
Domaine des Boissets	-29 897	-48 987	-45 085	-13 252	-7 573	-9 689
<b>TOTAL</b>	<b>-272 312</b>	<b>-846 428</b>	<b>-1 134 189</b>	<b>-690 111</b>	<b>-1 602 987</b>	<b>-498 521</b>

Ces déficits sont pris en charge par le budget principal dans les dépenses de fonctionnement.

